



Affaires relatives aux Objectifs du Conseil fédéral ainsi que Projets 2023

Extrait des Objectifs du Conseil fédéral 2023 et du Budget 2023
avec PITF 2024-2026

Aperçu par département

Cet extrait complète les [Objectifs du Conseil fédéral 2023](#). Contrairement à cette dernière publication, il est structuré par départements et unités administratives. Il comprend les affaires relatives aux Objectifs du Conseil fédéral ainsi que les projets des unités administratives (hormis Autorités indépendantes et Tribunaux) publiés dans le [Budget 2023 avec PITF 2024–2026](#). Il n'a pas de caractère officiel mais offre aux lectrices et aux lecteurs une synthèse de tous les objets planifiés pour l'année 2023.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| A+T | 4 |
| Chancellerie fédérale (ChF)..... | 4 |
| DFAE | 8 |
| Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) | 8 |
| DFI | 14 |
| Secrétariat général du DFI (SG-DFI)..... | 14 |
| Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) | 16 |
| Archives fédérales suisses (AFS) | 18 |
| Office fédéral de la culture (OFC) | 19 |
| Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse)..... | 20 |
| Office fédéral de la santé publique (OFSP)..... | 23 |
| Office fédéral de la statistique (OFS) | 32 |
| Office fédéral des assurances sociales (OFAS)..... | 34 |
| Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires (OSAV)..... | 37 |
| Institut de virologie et d'immunologie (IVI)..... | 38 |
| DFJP | 39 |
| Secrétariat général du DFJP (SG-DFJP) | 39 |
| Office fédéral de la justice (OFJ)..... | 40 |
| Office fédéral de la police (fedpol)..... | 42 |
| Institut suisse de droit comparé (ISDC)..... | 44 |
| Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) | 46 |
| Secrétariat d'État aux migrations (SEM) | 47 |
| Centre de services informatiques CSI-DFJP (CSI-DFJP)..... | 49 |
| DDPS | 50 |
| Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS) | 50 |
| Service de renseignement de la Confédération (SRC)..... | 53 |
| Office fédéral du sport (OFSP)..... | 54 |
| Office fédéral de la protection de la population (OFPP) | 56 |
| Défense (D) | 58 |
| Office fédéral de l'armement armasuisse (armasuisse)..... | 61 |
| armasuisse Sciences et technologies (ar S+T) | 63 |
| armasuisse Immobilier (ar Immo)..... | 65 |
| Office fédéral de topographie swisstopo (swisstopo) | 66 |
| DFF | 68 |
| Secrétariat général du DFF (SG-DFF) | 68 |
| Administration fédérale des finances (AFF) | 70 |
| Centrale de compensation (CdC)..... | 73 |
| Monnaie fédérale Swissmint (Swissmint)..... | 75 |
| Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI)..... | 76 |

| | |
|---|------------|
| Administration fédérale des contributions (AFC) | 81 |
| Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)..... | 83 |
| Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) | 85 |
| Contrôle fédéral des finances (CDF)..... | 87 |
| Office fédéral du personnel (OFPER) | 88 |
| Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)..... | 90 |
| DEFR | 91 |
| Secrétariat général du DEFR (SG-DEFR)..... | 91 |
| Secrétariat d'État à l'économie (SECO) | 92 |
| Office fédéral de l'agriculture (OFAG) | 96 |
| Agroscope (Agroscope) | 98 |
| Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE)..... | 100 |
| Office fédéral du logement (OFL)..... | 102 |
| Office fédéral du service civil (CIVI) | 103 |
| Service d'accréditation suisse (SAS) | 105 |
| Sec. d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)..... | 106 |
| Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco) | 111 |
| DETEC..... | 112 |
| Secrétariat général du DETEC (SG-DETEC)..... | 112 |
| Office fédéral des transports (OFT)..... | 113 |
| Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)..... | 116 |
| Office fédéral de l'énergie (OFEN) | 118 |
| Office fédéral des routes (OFROU)..... | 121 |
| Office fédéral de la communication (OFCOM) | 125 |
| Office fédéral de l'environnement (OFEV)..... | 128 |
| Office fédéral du développement territorial (ARE) | 132 |
| Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) | 134 |
| Autorités de régulation des infrastructures (RegInfra) | 135 |

A+T

CHANCELLERIE FÉDÉRALE (CHF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Programme de la législature 2023 à 2027: mise au point matérielle

Le Conseil fédéral procédera au second semestre 2023 à la mise au point matérielle des projets du message et de l'arrêté fédéral simple. Ceux-ci contiendront tous les actes législatifs prévus ainsi que les autres mesures qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs du programme de la législature.

Date cible: 31.12.2023

Stratégie numérique 2024–2027 avec modèle cible pour la transformation numérique de l'administration fédérale: décision

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 la stratégie de l'administration fédérale en matière de transformation numérique et d'informatique (ordonnance sur la transformation numérique et l'informatique, art. 13). Cette stratégie numérique pour les années 2024 à 2027 comprendra notamment un modèle cible actualisé représentant l'état souhaité en matière de transformation numérique des services administratifs de la Confédération suisse à la fin de la troisième décennie.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Suisse de l'étranger. Améliorer les possibilités de participation démocratique» (en exécution du po. Silberschmidt 20.4348): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Silberschmidt 20.4348 concernant l'amélioration des possibilités pour les Suisses de l'étranger de participer à la vie démocratique. Ce postulat charge le Conseil fédéral de lancer un projet pilote en vue de montrer comment il serait possible de garantir que les Suisses de l'étranger reçoivent à temps leur matériel de vote pour les élections et votations fédérales afin qu'ils puissent prendre part plus facilement au processus démocratique.

Date cible: 19.03.2023

Rapport «Récolte de signatures par voie électronique pour les initiatives et les référendums» (en exécution du po. CIP N 21.3607): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat CIP-N 21.3607. Ce postulat charge le Conseil fédéral de présenter les conséquences institutionnelles et les éventuels effets sur le système politique suisse de la collecte de signatures par voie électronique pour les initiatives et les référendums. Le rapport qui sera établi prendra notamment en compte les modalités fixées par la Constitution en matière de nombre de signatures requis et de délais ainsi que les différences entre collectes de signatures dans l'espace public et dans le cyberspace.

Date cible: 21.09.2023

Rapport «Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique"» (en exécution de la mo. Rieder 20.3419): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le rapport en exécution de la motion Rieder 20.3419 concernant la protection des droits démocratiques et l'amélioration de la préparation numérique. Ce rapport présentera les mesures qui permettront de garantir la capacité d'action de l'Etat et l'exercice des droits démocratiques en période de crise, et ce, à tous les niveaux étatiques et dans le respect du fédéralisme.

Date cible: 10.06.2023

Rapport «Préparation des bases décisionnelles destinées au Parlement et aux citoyens» (en exécution du po. Le groupe du Centre. Le Centre. PEV. 19.3435): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Le groupe du Centre. Le Centre. PEV. 19.3435. Ce postulat charge le Conseil fédéral d'exposer dans un rapport la stratégie qu'il entend suivre pour garantir la formation objective de l'opinion du peuple suisse. Il présentera également un train de mesures précis visant à empêcher les informations erronées lors des votations populaires.

Date cible: 10.06.2023

Stratégies relatives aux exercices qui se tiendront de 2026 à 2029 et à l'exercice intégré 2025: approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera une stratégie relative à la planification, à l'organisation et à l'évaluation d'exercices de petite envergure qui seront consacrés à des thèmes donnés (période de planification: 2026 à 2029), auxquels participeront des groupes de personnes déterminés et qui auront lieu tous les deux ou trois ans. Au second semestre 2023 toujours, le Conseil fédéral approuvera la stratégie relative à l'exercice intégré 2025. Ce dernier combinera un exercice de conduite stratégique (ECS) avec un exercice du Réseau national de sécurité (ERNS).

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Le fédéralisme à l'épreuve des crises. Les leçons à tirer de la crise du Covid-19» (en exécution du po. Cottier 20.4522): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 un rapport en exécution du postulat Cottier 20.4522. Le postulat charge le Conseil fédéral d'élaborer un rapport dans lequel il analysera les avantages et inconvénients de l'organisation actuelle et les améliorations institutionnelles ou organisationnelles possibles dans le cadre de la lutte contre une épidémie ou une crise de santé publique.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Pleine participation politique pour les personnes qui ont un handicap intellectuel» (en exécution du po. Carobbio 21.3296): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Carobbio 21.3296. Le postulat charge le Conseil fédéral d'indiquer les mesures à prendre pour que les personnes présentant un handicap intellectuel puissent participer pleinement à la vie politique.

Date cible: 08.06.2023

PROJETS

Interface pour l'échange de données entre la ChF et les Services du Parlement: mise en service et lancement du développement continu

L'interface permet un échange structuré de données relatives aux affaires (interventions parlementaires, affaires du Conseil fédéral, etc.) avec les Services du Parlement.

L'interface SP/ChF, et donc aussi les nouvelles versions des applications concernées de la ChF, sont mises en service en même temps que CURIAplus. Il est établi une planification pour le développement des processus commerciaux, y compris avec les départements, qui peut être mise en œuvre avec un Agile Release Train doté de ressources.

Date cible: 30.06.2023

Restructuration des essais de vote électronique: octroi d'autorisations générales pour la reprise des essais dans certains cantons

La restructuration vise à mettre en place une phase d'essai stable avec des systèmes entièrement vérifiables. Un catalogue de mesures global sera progressivement mis en œuvre à cet effet dans les prochaines années, en vue de développer les systèmes, d'assurer un contrôle et une surveillance efficaces, de renforcer la transparence et la confiance et de resserrer les liens avec la communauté scientifique. Sous réserve que le système de La Poste Suisse et son exploitation soient conformes aux nouvelles bases légales de la Confédération, le Conseil fédéral peut, dans le cadre de la restructuration de la phase d'essai, octroyer aux cantons qui en font la demande une autorisation générale pour l'utilisation du système.

Date cible: 31.03.2023

Développement d'Acta Nova processus supra-départementaux (AN ÜDP): conclusion du PoC relatif à l'étude consacrée à l'avenir d'ÜDP (Studie ÜDP Zukunft)

Le traitement électronique des affaires du Conseil fédéral est développé dans le sens d'un processus numérique de bout en bout, traçable et efficace.

Le PoC est réalisé en coordination et en collaboration avec les départements et il est pris une décision concernant la suite des travaux.

Date cible: 31.12.2023

Mise en œuvre de la stratégie GEVER 2021 à 2024: première mise en production de la norme fédérale 4.0

Le projet met en œuvre les thèmes prioritaires définis dans la stratégie GEVER, à savoir : "amélioration de la convivialité et de la capacité d'utilisation de GEVER", "architecture et interfaces" et "objectifs non fonctionnels".

La norme fédérale Release 4.0 mettra en œuvre des aspects fonctionnels essentiels de la convivialité conformément au mandat issu de la mise en œuvre de la stratégie GEVER et sera mise en production dans au moins une unité administrative.

Date cible: 30.11.2023

Cloud Enabling Büroautomation: fin de la phase de réalisation

Le projet met en place un environnement de cloud hybride pour le poste de travail électronique standardisé de l'administration fédérale.

Une fois achevée la phase de réalisation, il est procédé à la mise en service de l'environnement productif et au lancement des projets de déploiement.

Date cible: 30.09.2023

DFAE

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (DFAE)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Participation de la Suisse aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2026 à Milan et Cortina d'Ampezzo (Italie): décision

Les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques d'hiver 2026 auront lieu à Milan et Cortina d'Ampezzo (Italie) du 6 au 22 février 2026 et du 6 au 15 mars 2026 respectivement. La House of Switzerland devra permettre à la Suisse de présenter à un large public tant en Italie voisine qu'au niveau international l'image d'un pays attrayant et innovant. Le Conseil fédéral se prononcera sur ce dossier au premier semestre 2023.

Date cible: 31.03.2023

Plan d'action national «Entreprises et droits de l'homme» 2024–2027: adoption

Après réalisation d'une évaluation externe du respect du devoir de diligence par les entreprises et analyse de la mise en œuvre du Plan d'action national 2020-2023 pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (NAP) à l'aide des indicateurs de chaque mesure, le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 un rapport contenant le NAP actualisé pour la période 2024 à 2027.

Date cible: 31.12.2023

Stratégie de politique extérieure 2024–2027: adoption

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera sa stratégie de politique extérieure pour la législature 2024 à 2027. Celle-ci exposera la situation de la Suisse dans le contexte international, fixera le cadre de la politique extérieure et définira des priorités, ainsi que des objectifs pour chacune d'entre elles.

Date cible: 30.09.2023

Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme: avis du Conseil fédéral sur les recommandations faites à la Suisse: adoption

L'examen périodique universel (EPU) est un mécanisme de l'ONU destiné à assurer un suivi en matière de respect des droits de l'homme. Chaque État membre de l'ONU est examiné tous les cinq ans par ses pairs. La Suisse le sera pour la quatrième fois au printemps 2023. Au premier semestre, le Conseil fédéral adoptera la position commune de la Confédération et des cantons sur les recommandations émises à l'occasion de cet examen.

Date cible: 30.06.2023

Contribution à l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR): décision

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale (CI) 2021–2024, le Conseil fédéral se prononcera au cours du premier semestre 2023 sur l'octroi de la contribution pluriannuelle à l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Il s'agit d'une organisation prioritaire de la CI de la Suisse.

Date cible: 31.03.2023

Ouverture d'une ambassade à Bagdad: décision

Comme le prévoit la stratégie MENA 2021-2024 (Middle East and North Africa), le Conseil fédéral décidera de l'ouverture d'une ambassade à Bagdad au cours du premier semestre 2023. Il consultera à cet effet les Commissions de politique extérieure du Parlement.

Date cible: 31.03.2023

Rapport sur la diplomatie en matière de droits de l'homme: bilan 2019–2022: approbation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral fera un bilan de la diplomatie en matière de droits de l'homme pour la période 2019-2022. Ce rapport sera une annexe de celui sur la politique extérieure 2022.

Date cible: 30.03.2023

Rapport «améliorer les relations avec Taïwan» (en exécution du po. CPE-N 21.3967): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre le rapport en exécution du postulat CPE-N 21.3967. Celui-ci charge le Conseil fédéral d'indiquer dans quels domaines les relations avec Taïwan (Taipei chinois) pourraient être approfondies sur les plans économique, politique, scientifique et culturel.

Date cible: 30.09.2023

Accord établissant un cadre pour la participation de la Suisse aux missions civiles de gestion de crise menées par l'UE: conclusion

Le Conseil fédéral conclura au premier semestre 2023 avec l'UE un accord établissant un cadre pour le détachement d'experts et d'expertes suisses dans des missions civiles de gestion de crise menées par l'UE (Framework for Participation Agreement). Il s'agit de simplifier les modalités des futures participations de la Suisse aux missions civiles de l'UE et de les rendre plus efficaces.

Date cible: 31.03.2023

Accords bilatéraux de mise en œuvre avec les pays partenaires de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE: mise en œuvre

Le Conseil fédéral conclura au premier semestre 2023 les accords de mise en œuvre restants avec les derniers pays partenaires de la deuxième contribution de la Suisse, afin de mettre en œuvre les programmes de coopération pour la période allant de 2023 à 2029.

Date cible: 30.06.2023

Réévaluation du traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN): décision de principe

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral procédera à une réévaluation du traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Il se fondera, pour ce faire, sur le rapport qu'un groupe de travail interdépartemental élaborera après la tenue de la Conférence d'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), laquelle a dû être reportée plusieurs fois en raison de la pandémie. Il tiendra également compte de la nouvelle donne en matière de sécurité à l'échelle internationale, suite à l'agression de l'Ukraine par la Russie.

Date cible: 30.06.2023

PROJETS

Siège au Conseil de sécurité de l'ONU: présidence de la Suisse

L'obtention par la Suisse d'un siège au Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) pour la période 2023-2024 est au cœur de la priorité thématique « paix et sécurité » inscrite dans la stratégie de politique extérieure 2020-2023. L'objectif premier est d'exercer ce mandat avec la crédibilité requise quel que soit le sujet traité au Conseil. La présidence du CSNU en mai 2023 offre une bonne occasion de gérer activement les priorités définies par le Conseil fédéral. Dans le même temps, il convient de traiter efficacement les tâches inhérentes au mandat et les événements de l'actualité.

Date cible: 30.06.2023

Actualisation des accords bilatéraux relatifs au marché intérieur conclus avec l'UE: signature des décisions correspondantes par les comités mixtes

Les accords relatifs au marché intérieur conclus avec l'UE doivent être actualisés en 2023. Les décisions correspondantes doivent être approuvées par les comités mixtes compétents.

Date cible: 31.12.2023

Reprise et mise en œuvre des développements de l'acquis de Schengen/Dublin: transmission dans les délais des notifications à l'UE

Dans les négociations portant sur de nouveaux actes juridiques en lien avec Schengen/Dublin et dans les négociations bilatérales sur d'éventuels accords additionnels CH-UE, il convient de définir et de préserver les intérêts de la Suisse. La reprise et la mise en œuvre en temps utile de ces développements en Suisse permettent de poursuivre et d'approfondir la coopération Schengen/Dublin.

Date cible: 31.12.2023

Participation de la Suisse aux mesures de l'UE destinées à promouvoir la paix et la sécurité:
renforcement de la participation au cas par cas

La Suisse participe ponctuellement à des missions de gestion de crise menées par l'UE et détache des experts civils auprès de missions d'observation électorale de l'UE. La coopération en matière de promotion de la paix doit être intensifiée lorsque cela sert l'intérêt des deux parties. Il faut régler la question d'une actualisation de l'évaluation «Pillar Assessment», qui permettrait au DFAE de mener, dans le cadre de la CI, des projets en coopération déléguée financés par des fonds de l'UE provenant de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale.

Date cible: 31.12.2023

Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE: mise en œuvre des programmes

Après l'approbation et la signature des accords de mise en œuvre avec les 13 États partenaires commence la mise en œuvre des programmes menés au titre de la deuxième contribution de la Suisse.

Date cible: 31.12.2023

Partenariat avec l'Australie: Examen et éventuellement conclusion

L'Australie a proposé la conclusion d'un partenariat d'engagement stratégique (Strategic Engagement Partnership) avec la Suisse. Un premier projet a été mis en consultation à Berne durant l'été 2021. Si l'Australie donne suite à cette proposition, un tel partenariat pourrait être examiné en détail et, le cas échéant, conclu en 2023.

Date cible: 31.12.2023

Des règles cohérentes et appropriées pour l'espace numérique: état des lieux assorti d'options et de priorités

Conformément à la stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024, la Suisse œuvre au renforcement de la gouvernance numérique. Un état des lieux indiquant comment la Suisse peut contribuer à une réglementation internationale cohérente et appropriée de l'espace numérique est élaborée à l'intention du chef du DFAE.

Date cible: 30.06.2023

Renforcement des espaces de données fiables: mise en œuvre des mandats subséquents arrêtés par le Conseil fédéral

Le DFAE contribue efficacement à la mise en œuvre des mandats subséquents que le Conseil fédéral a arrêtés en 2022 lorsqu'il a adopté le rapport intitulé « Création d'espaces de données fiables, sur la base de l'autodétermination numérique ». Il s'agit notamment d'élaborer un code de conduite national et des directives internationales et de créer une plateforme nationale pour les espaces de données.

Date cible: 31.12.2023

Examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe: établissement d'un rapport national volontaire

Le Cadre de Sendai adopté en 2015 est un accord volontaire non contraignant qui vise à prévenir les risques de catastrophe. L'Assemblée générale de l'ONU a décidé de procéder en 2023 à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre de cet accord. La Suisse établira à cet effet un rapport national volontaire. Le bilan intermédiaire sera présenté à New York en mai 2023. Dans le même temps, une déclaration politique concernant le renouvellement de l'engagement et l'accélération de la mise en œuvre du cadre de Sendai sera adoptée.

Date cible: 30.06.2023

Examen à mi-parcours de la Décennie d'action pour l'eau: participation à l'organisation de la conférence de l'ONU et à la rédaction de la déclaration finale

Une conférence de haut niveau consacrée à l'eau aura lieu à New York en mars 2023. Elle sera dédiée à l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale d'action pour l'eau 2018-2028. Dans le cadre de l'examen des objectifs atteints jusqu'à présent, il est prévu de négocier une déclaration finale prévoyant des mesures et des investissements adaptés. La Suisse entend participer à l'organisation générale de cette conférence sur la base de ses lignes directrices sur l'eau pour la période 2022-2025.

Date cible: 31.03.2023

**Conférence internationale de haut niveau sur le financement du fonds humanitaire mondial
«Éducation sans délai»:** organisation réussie par la Suisse en tant qu'État hôte

Fin février 2023, une conférence internationale de haut niveau sur le financement du fonds humanitaire mondial « Éducation sans délai » (ESD) aura lieu à Genève sous le patronage du ministre des affaires étrangères Ignazio Cassis et de la Suisse en tant qu'État hôte. L'ESD est un partenaire multilatéral de la DDC. À l'occasion de cette conférence, la Suisse fera une annonce de contribution à ce fonds de plusieurs millions de francs.

Date cible: 31.03.2023

International Cooperation Forum: établissement à long terme du format

L'International Cooperation Forum, organisé pour la première fois en 2022, doit être institutionnalisé, être consacré chaque année à un nouveau thème prioritaire et devenir, au niveau national comme au niveau international, une conférence clé en matière de coopération internationale (CI).

Date cible: 31.12.2023

Garantie de l'efficacité des prestations fournies par des mandataires du DFAE: introduction d'un système de sanctions

Le DFAE met en place un système destiné à éviter que des mandataires ayant failli gravement dans la fourniture de prestations obtiennent de nouveaux mandats du DFAE (conformément aux art. 44 et 45 LMP).

Date cible: 31.12.2023

Concrétisation des exigences en matière de sécurité applicables aux services consulaires: plan d'action pour sensibiliser les représentations à l'étranger

Les futures applications Schengen en matière de migration et de sécurité, qui sont en cours de développement, requièrent des mesures d'accompagnement dans le domaine des prestations consulaires. Avec son plan d'action, le DFAE assure les mesures de sensibilisation et de formation indispensables à cet effet ainsi que les ajustements nécessaires au niveau des processus de travail.

Date cible: 31.12.2023

DFI

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI (SG-DFI)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Proposition de relève pour la Stratégie en matière de libre accès aux données publiques (Stratégie OGD 2019–2023): prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2023 de la proposition de relève de la stratégie Open Government Data 2019-2023. Cette stratégie consiste à mettre à la disposition du public les données de l'administration sur le portail opendata.swiss, en libre accès. La publication de ces données doit continuer à être encouragée afin de renforcer la transparence, la participation et l'innovation dans tous les domaines de la vie sociale.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Programme Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI) (architecture d'entreprise): projet de création d'une architecture des affaires au DFI: achèvement des travaux de structuration

Projet géré de manière centralisée au SG visant à standardiser et harmoniser l'architecture des affaires (processus) en tant que partie intégrante de l'architecture d'entreprise du DFI (p. ex. compatibilité avec les applications informatiques)

L'achèvement des travaux de structuration doit permettre l'élaboration de solutions de standardisation, d'harmonisation et de mise en œuvre.

Date cible: 30.06.2023

Organes extraparlimentaires: renouvellement intégral des organes pour la période 2024 2027: nomination par le Conseil fédéral

Soumission des propositions à la ChF en juillet 2023 et nomination par le Conseil fédéral fin 2023
Le Conseil fédéral nomme les membres des organes extraparlimentaires fin 2023 en vue de leur renouvellement intégral.

Date cible: 31.12.2023

Programme TNI (projets phares): eSubventions: achèvement de l'appel d'offres OMC

Le projet vise à remplacer la solution actuelle de gestion des subventions, de manière à ce que les procédures se déroulent de façon automatisée et sans rupture de média. L'application doit être conçue de telle sorte que les autres offices puissent également l'utiliser.

L'appel d'offres OMC concernant le projet eSubventions doit être achevé à fin 2023.

Date cible: 31.12.2023

Programme TNI (projets phares): consultation: réalisation de la première étape et garantie de l'exploitation

Un outil doit permettre aux personnes qui participent aux procédures de consultation et à celles chargées de les mener de répondre à la consultation et d'en évaluer les retours facilement et sans rupture de média. La première étape doit être réalisée et l'exploitation assurée au cours du premier semestre 2023.

Date cible: 30.06.2023

eESA: introduction de l'outil Risikoengine et clôture du projet

Le projet eESA vise principalement à dématérialiser et à automatiser au maximum les activités de surveillance prescrites par la loi.

L'outil Risikoengine, qui vise à évaluer les risques relatifs aux fondations, doit être introduit et le projet clos d'ici à fin 2023.

Date cible: 31.12.2023

Réorganisation de l'Autorité de surveillance des fondations (ASF): achèvement de la réorganisation

L'ASF est en pleine mutation et ce processus inclut une réorganisation. Celle-ci est liée au projet informatique eESA, car ce dernier influence également les procédures et les tâches de l'ASF.

La réorganisation doit être achevée à fin 2023.

Date cible: 31.12.2023

BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES (BFEG)

PROJETS

Stratégie nationale de la Confédération en matière d'égalité entre femmes et hommes: mise en œuvre

Le 28 avril 2021, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Égalité 2030. Articulée autour de quatre champs d'action (vie professionnelle et publique, conciliation et famille, violence de genre et discrimination), cette stratégie comprend 49 mesures prioritaires qui concernent tous les départements et la Chancellerie fédérale. Massnahmen aller Departemente und der Bundeskanzlei.

En 2023, le BFEG mettra en œuvre les 8 mesures prioritaires relevant de sa compétence et assurera un suivi semestriel de la mise en œuvre de toutes les mesures de la Confédération.

Date cible: 31.12.2023

Contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics des entreprises employant moins de 100 personnes: mise en œuvre

La Confédération acquiert des biens et des services pour une valeur de 6,1 milliards de francs auprès de quelque 30 000 fournisseurs. Seuls sont pris en considération les soumissionnaires qui s'engagent à respecter notamment l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, le BFEG lance chaque année 30 contrôles basés sur les risques.

En 2023, 30 nouveaux contrôles seront lancés. Ils se concentreront sur les entreprises de moins de 100 travailleurs. Dans ces entreprises, la part inexploquée des différences de salaire est supérieure à la moyenne.

Date cible: 31.12.2023

Instruments de contrôle de l'égalité salariale pour les prestataires publics et privés: mise en œuvre

L'outil d'analyse standard Logib sera techniquement modernisé d'ici à 2023. Une prochaine phase permettra la préparation de l'intégration de l'interface standardisée Swissdec de Logib aux systèmes ERP (comptabilité des salaires). Le but est de réduire la charge administrative liée à l'analyse de l'égalité salariale pour la faire passer de 1 à 2 jours actuellement à quelques heures seulement pour la plupart des entreprises.

En 2023, l'intégration dans Logib de l'interface standardisée Swissdec avec les systèmes ERP (comptabilité salariale) sera mise en œuvre. L'interface sera réalisée par l'association Swissdec, en conformité avec la norme suisse en matière de salaire (PUCS : procédure unifiée de communication des salaires).

Date cible: 31.12.2023

Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public: mise en œuvre

Les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple en matière de promotion de l'égalité salariale. Les signataires de la charte s'engagent à réaliser l'égalité salariale dans leur sphère d'influence. Début 2022, 16 cantons, 111 communes, la Confédération et 62 entreprises parapubliques l'avaient déjà signée. Le Parlement, qui entend la renforcer, a chargé le Conseil fédéral d'élaborer une stratégie en ce sens (Po. CSEC-N 20.4263). Le BFEG est chargé d'effectuer ce travail et de rendre rapport au Parlement en 2022. En 2023, le BFEG renforce ses prestations de conseil sur les contrôles dans le domaine des marchés publics et des subventions afin de faciliter la mise en œuvre de la Charte. En outre, l'abaissement du seuil de tolérance sera examiné.

Date cible: 31.12.2023

Plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique: Mise en œuvre

Conformément au programme de la législature 2019-2023 (art. 9, objectif 8, mesure 42), le Conseil fédéral a adopté en 2022 un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Ce plan d'action comprend 44 mesures à prendre au niveau fédéral, cantonal et communal ainsi qu'une liste de bonnes pratiques.

Dès 2023, les 44 mesures de la Confédération, des cantons et des communes seront mises en œuvre. Un bilan intermédiaire sera réalisé en 2024 et le rapport final sera présenté en 2026.

Date cible: 31.12.2023

Mise en place de permanences, 24 heures sur 24, destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul (en réponse aux motions 20.4451 Funicello, 20.4452 Vincenz-Stauffer et 20.4463 Herzog): mise en œuvre

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer ou de coordonner à l'échelle nationale des permanences professionnelles fournissant par téléphone ou en ligne, 24 heures sur 24, des conseils aux victimes d'actes de violence et aux autres personnes concernées par ces actes. Le réseau mis en place répondra aux exigences de l'art. 24 de la Convention d'Istanbul, sera facile d'accès et sera largement connu au sein de la population.

En 2023, la Confédération mettra en place, avec les cantons, une offre de consultation professionnelle 24h/24 dans toute la Suisse pour les victimes et les personnes ayant subi des violences, ou coordonnera cette offre à l'échelle nationale.

Date cible: 31.12.2023

Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes (en réponse à la motion Herzog 20.3588): mise en œuvre

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les principales statistiques et études de la Confédération soient ventilées par sexe, ou plus précisément qu'elles analysent et montrent les conséquences de leur objet pour l'un et l'autre sexes.

Au cours du second semestre 2023, des instruments de travail seront élaborés et mis à la disposition des unités administratives compétentes.

Date cible: 31.12.2023

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES (AFS)

PROJETS

Remplacement des archives numériques (DIR): publication de l'adjudication OMC dans simap

Les archives numériques actuelles seront remplacées par une nouvelle application évolutive.
Publication de l'adjudication de l'appel d'offres OMC dans simap

Date cible: 31.12.2023

Remplacement du système d'information archivistique (AIS): adjudication du marché OMC

L'actuel système d'information archivistique (AIS), qui gère les emplacements et les données descriptives des dossiers d'archives, sera renouvelé.

L'adjudication OMC pour le nouveau catalogue de métadonnées, le système d'information archivistique AIS, a été accordée.

Date cible: 30.06.2023

Développement de l'accès en ligne: mise en service de l'anonymisation et de la visionneuse

Amélioration de l'accès en ligne aux documents des Archives fédérales en fonction des besoins du public et de l'administration.

Mise en service du service d'anonymisation et de la visionneuse dans l'accès en ligne

Date cible: 30.06.2023

Développement de la numérisation: nouveau concept d'exploitation et nouvelle organisation opérationnelle

Développement de l'organisation d'exploitation et des systèmes en vue de pouvoir numériser en continu tous les documents analogiques commandés.

Le nouveau concept d'exploitation et la nouvelle organisation opérationnelle sont en vigueur.

Date cible: 31.10.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE (OFC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Message culture 2025-2028: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2023 la consultation relative au message culture 2025-2028. Celui-ci définira l'orientation stratégique de la politique culturelle de la Confédération pour la période de financement de 2025 à 2028. Il présentera les objectifs, les principales mesures et le financement de tous les domaines d'encouragement de l'Office fédéral de la culture, de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia et du Musée national suisse.

Date cible: 30.06.2023

Adaptation de l'ordonnance sur le cinéma (OCin): mise en vigueur

Le Parlement a adopté une révision de la loi sur le cinéma le 1^{er} octobre 2021. Cette révision, qui a été acceptée en votation populaire le 15 mai 2022, permettra à la branche cinématographique suisse de réagir au mieux à la transition numérique du marché et à l'évolution des habitudes des consommateurs de médias. Les chaînes de télévision privées suisses et les services de streaming seront désormais tenus d'investir 4 % de leur chiffre d'affaires dans la création cinématographique suisse. Le Conseil fédéral adoptera les dispositions d'exécution de la loi révisée au second semestre 2023 et les mettra en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Archivage numérique à long terme Bibliothèque nationale suisse: lancement d'un appel d'offres OMC

Adjudication du marché suite à l'appel d'offres OMC pour l'acquisition d'Access
Remplacement de l'actuel environnement d'archivage à long terme par le biais de divers appels d'offres OMC ; le processus d'acquisition du système de gestion de base de données (Access) sera achevé en 2023 et l'adjudication publiée.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE (MÉTÉOSUISSE)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision partielle de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie: approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera la révision partielle de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie (OMét). Il s'agit d'adapter les émoluments pour les données météorologiques et climatologiques. Dans le cadre de la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) visant à mettre en oeuvre les principes OGD, l'approbation de révision partielle de la loi fédérale sur la météorologie et la climatologie (LMét) est réservée.

Date cible: 30.11.2023

PROJETS

Assurance de l'exploitation et de la poursuite du développement de l'app de MétéoSuisse: Réalisation et lancement

L'app MétéoSuisse est l'app météorologique gratuite la plus utilisée en Suisse. Suivant la situation météo, elle est employée entre 0.5 et 1,5 millions de fois par jour. Le projet App 3.0 a pour but d'introduire les étapes nécessaires pour la version 3.0, afin de permettre la poursuite du développement ainsi que l'exploitation en 2024.

La version 3.0 doit continuer à être développée conformément aux exigences conceptuelles, puis être réalisée avant d'être introduite fin 2023. L'exploitation réussie de l'app MétéoSuisse est assurée.

Date cible: 31.12.2023

ICON22: remplacement du modèle actuel de prévision météorologique COSMO par le modèle subséquent ICON: Introduction opérationnelle

Les modèles météorologiques numériques constituent un élément central de la chaîne de création de valeur des prévisions météorologiques et des alertes de MétéoSuisse. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de MétéoSuisse, le modèle de prévisions COSMO est remplacé dans le projet ICON-22 par le modèle suivant ICON.

L'introduction opérationnelle est prévue pour le 3^e trimestre 2023.

Date cible: 30.09.2023

OWARNA@MetCH: développement et implémentation de la prochaine génération d'avis météorologiques pour la Suisse: Lancement de la phase de réalisation

Le système actuel de production d'avis d'intempérie de MétéoSuisse est en exploitation depuis un certain nombre d'années, et un renouvellement complet va être effectué. De plus, dans le cadre de la proposition du Conseil fédéral OWARNA2, le projet OWARNA2@MetCH a été lancé.

En 2023, la phase de réalisation pour le renouvellement du système technique d'alerte sera entamée. La phase pilote d'enquête auprès de la population après des événements importants d'alerte est lancée.

Date cible: 31.12.2023

Climat CH2025: Nouveaux scénarios climatiques: Lancement de la phase de conception

L'évaluation nationale du changement climatique physique qui en résulte sera effectuée par les intervenants mondiaux et régionaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les chapitres centraux sont développés et définis en collaboration avec des parties prenantes issues de la recherche, des autorités et d'organismes d'application. Les premiers prototypes des nouveaux scénarios climatiques pour la Suisse sont calculés.

Date cible: 31.12.2023

Puissance de calcul fiable et transformation informatique: Possibilité d'utiliser de manière productive le nuage et fin du déménagement des applications critiques vers le centre de calcul de l'OFIT (CAMPUS)

Mise à disposition de puissance de calcul géoredondante, maintien de la gestion de la continuité des affaires, et modernisation du paysage de la technologie de l'information et de la communication avec mise en œuvre d'un cloud hybride.

Les contrats nécessaires avec le/les fournisseur(s) de nuage évalué(s) sont établis (achats terminés) et les services de cloud peuvent être utilisés de manière productive. Le transfert des applications critiques du centre de calcul de MétéoSuisse à l'aéroport de Zurich vers le CAMPUS de Frauenfeld est achevé.

Date cible: 30.11.2023

Orientation future de l'entrepôt de données (DWH): Lancement de la phase d'initialisation et fin de la phase de conception

Data Services est le projet qui fournit l'infrastructure de base pour l'avenir de l'entrepôt de données actuels et permet une migration impeccable du stockage existant de données et de la logique métier qui y est liée vers la solution suivante à évaluer.

Établissement d'une architecture cible et évaluation des solutions. Les preuves de concepts basées sur les cas d'utilisation sont établies. La structure du système cible est définie. Éventuellement début des premières migrations si cela est possible au niveau du calendrier.

Date cible: 31.12.2023

Automatisation des messages de météo aéronautique 24/7: Démarrage de la phase parallèle à l'aéroport de Genève

Avec AMAROC, les observations météorologiques sur 10 aéroports (Genève, Zurich, 8 aéroports régionaux) ainsi que pour l'OMM sont automatisées 24/7.

Les annonces météorologiques établies automatiquement (AutoMETAR) ne sont plus seulement établies et diffusées durant la nuit (ou pendant les heures de non-exploitation de l'aéroport) mais également durant la journée.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (OFSP)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Ordonnance sur le registre des fournisseurs de prestations dans le domaine ambulatoire de l'assurance obligatoire des soins (ordonnance sur le registre des fournisseurs de prestations AOS): mise en vigueur

Le Conseil adoptera l'ordonnance sur le registre des fournisseurs de prestations dans le domaine ambulatoire de l'assurance obligatoire des soins et mettra en vigueur la réglementation au second semestre 2023. La modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie qui porte sur l'admission des fournisseurs de prestations contient une règle imposant la création d'un registre des fournisseurs de prestations dans le domaine ambulatoire.

Date cible: 31.12.2023

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 la consultation relative aux mesures visant à freiner la hausse des coûts (volet 1b de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie). Le projet englobe les dispositions régissant la mise en œuvre de la surveillance des coûts, la possibilité de remplacer des médicaments par d'autres médicaments et la procédure d'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Date cible: 31.12.2023

Rapport sur l'état des discussions relatives à la mise en œuvre du financement des soins: prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2023 du rapport sur l'état des discussions relatives à la mise en œuvre du financement des soins. Le rapport indiquera quels sont les déficits de mise en œuvre qui auront été identifiés dans le financement des soins chez les acteurs concernés.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les agents payeurs du système de santé» (en exécution du po. CSSS-E 20.3135): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat CESS-E 20.3135 concernant les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les agents payeurs du système de santé. Le rapport indiquera comment la pandémie de COVID-19 s'est répercutée sur ces derniers.

Date cible: 31.12.2023

Extension de l'obligation de contracter une assurance-maladie à toutes les personnes détenues:
résultat de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2023 du résultat de la consultation concernant l'extension de l'obligation de contracter une assurance-maladie à toutes les personnes détenues et décidera de la suite des travaux. Afin de garantir l'égalité de traitement dans le domaine médical, il s'agira d'examiner s'il convient d'étendre l'obligation à toutes les personnes détenues et, le cas échéant, d'adapter la loi sur l'assurance-maladie ou la législation d'exécution.

Date cible: 31.12.2023

Examen du programme d'évaluation des technologies de la santé (programme d'ETS): décision de principe

Le Conseil fédéral prendra au second semestre 2023 une décision de principe concernant la suite à donner au programme d'ETS sur la base aussi bien d'un nouvel examen de la situation en matière de ressources que des répercussions des mesures sur l'assurance obligatoire des soins.

Date cible: 01.08.2023

Faire obligation aux caisses-maladie de rembourser les moyens et appareils médicaux achetés à l'étranger (mise en œuvre de la mo. Heim 16.3169): résultat de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au premier semestre 2023 du rapport établi après la consultation et décidera de la suite des travaux. Le rapport renfermera des propositions concernant l'obligation faite aux caisses-maladie de rembourser les moyens et appareils médicaux achetés à l'étranger (mise en œuvre de la mo. Heim 16.3169).

Date cible: 23.05.2023

Tarifs des analyses de laboratoire (mise en œuvre de la mo. CSSS-E 17.3969): résultat de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au premier semestre 2023 du rapport établi après la consultation (mise en œuvre de la mo. CSSS-E 17.3969 «Négociation des tarifs des analyses de laboratoire par les partenaires tarifaires») et décidera de la suite des travaux. La motion charge le Conseil fédéral de modifier l'art. 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie de manière à ce que les tarifs des analyses effectuées par les laboratoires médicaux soient négociés par les partenaires tarifaires, comme le système de tarification Tarmed et celui des forfaits par cas.

Date cible: 23.05.2023

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS): mesures visant à réduire les coûts, prise en charge dans des cas particuliers et mesures visant à accroître la sécurité du droit: mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au premier semestre 2023 une série de mesures concernant les médicaments qui sont inscrites dans l'OAMal et dans l'OPAS (maîtrise des coûts, prise en charge dans des cas particuliers, optimisation des processus, accroissement de la sécurité du droit, adaptation des émoluments). Il adoptera les dispositions des ordonnances en question et fixera la date de l'entrée en vigueur.

Date cible: 01.06.2023

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS): train de mesures concernant les médicaments: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 la consultation relative à un train de mesures supplémentaire concernant les médicaments. Les mesures en question, notamment l'adaptation de l'art. 65b OAMal concernant l'établissement de critères supplémentaires, en plus de la comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger ou de la comparaison thérapeutique croisée, ou la fixation de critères plus clairs pour les augmentations de prix, doivent encore être évaluées.

Date cible: 31.12.2023

Révision partielle de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG) et de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (mise en œuvre de la mo. Darbellay 11.3811): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à la modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG) et de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Cette modification garantira le versement d'indemnités journalières aussi dans les cas où l'incapacité de travail est due à une rechute ou aux séquelles tardives d'un accident dont la personne assurée a été victime dans sa jeunesse.

Date cible: 31.12.2023

Modification de l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio) visant à réduire les risques inhérents à l'utilisation de pesticides: mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au second semestre 2023 les modifications de l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio) visant à réduire les risques inhérents à l'utilisation de pesticides. Cette révision découle de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 sur la réduction des risques découlant de l'utilisation de pesticides. La loi sur les produits chimiques prévoit désormais une obligation de notification pour les produits biocides et une réduction des risques que ces derniers entraînent.

Date cible: 31.12.2023

Révision partielle de la loi sur la transplantation: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message relatif à la révision partielle de la loi sur la transplantation, l'objectif étant d'accroître la sécurité de la médecine de transplantation grâce à un système de vigilance et de renforcer l'application de la loi. La révision intègre par ailleurs les évolutions scientifiques et réglementaires survenues depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la transplantation il y a plus de dix ans.

Date cible: 30.06.2023

Révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques (3^e étape) (mise en œuvre des mo. Stöckli 18.3512 et 19.4119): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2023 la consultation relative à la révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques. L'objectif consiste à garantir l'accès des patients aux thérapies médicamenteuses innovantes, de simplifier la vente par correspondance des médicaments non soumis à ordonnance et de réglementer l'utilisation d'instruments électroniques pour renforcer la sécurité de la médication chez les enfants et les adultes.

Date cible: 30.06.2023

Révision partielle des ordonnances d'application de la loi relative à la recherche sur l'être humain: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2023 la consultation relative à la révision partielle des ordonnances d'application de la loi relative à la recherche sur l'être humain, révision qui repose sur les résultats de l'évaluation de la législation en la matière qui a été effectuée en 2019. L'objectif de ce projet est d'améliorer de manière ciblée la protection de la personnalité et de la santé des participants à la recherche au vu des nouvelles évolutions scientifiques et technologiques, d'accroître la transparence des résultats de la recherche ainsi que de maintenir et de renforcer les conditions générales favorables à la recherche sur l'être humain en Suisse.

Date cible: 31.03.2023

Rapport intermédiaire sur l'état de la mise en œuvre du plan d'action 2020-2025 visant à renforcer la sûreté et la sécurité radiologiques en Suisse (Radiss): prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2023 du rapport intermédiaire sur l'état de la mise en œuvre du plan d'action 2020-2025 visant à renforcer la sûreté et la sécurité radiologiques en Suisse (Radiss) et décidera des éventuelles mesures supplémentaires à prendre. Le plan d'action Radiss 2020-2025 vise à intensifier la prévention des dangers que les sources radioactives qui ne sont plus sous le contrôle des autorités représentent pour l'homme et l'environnement. Des mesures supplémentaires de prévention et de détection permettront d'empêcher aussi bien l'utilisation malveillante à des fins criminelles que la dissémination incontrôlée par une élimination non autorisée ou par l'importation, l'exportation et le transit illégaux de matières radioactives.

Date cible: 31.12.2023

Révision partielle de la loi sur les épidémies: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 la consultation relative à la révision partielle de la loi sur les épidémies. Cette révision a pour but de combler les lacunes réglementaires et de répondre aux besoins qui ont été mis en évidence, sans toucher aux dispositions qui ont fait leurs preuves. À cette occasion, on évaluera les expériences faites en matière d'exécution avant et pendant la pandémie de COVID-19. La loi révisée doit permettre à la Confédération et aux cantons, en étroite collaboration, de protéger la santé de la population suisse contre les menaces futures dues aux maladies transmissibles et de prendre les mesures préventives nécessaires à temps et de manière proportionnée.

Date cible: 01.07.2023

Rapport «Santé des femmes. Pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités» (en exécution du po. Fehlmann Rielle 19.3910): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Fehlmann Rielle 19.3910 concernant la santé des femmes. Le postulat charge le Conseil fédéral d'indiquer comment mieux prendre en compte les besoins des femmes en matière de recherche, de prévention et de soins. Étant donné que la Confédération ne disposera pas, dans la plupart des cas, des compétences pour appliquer des mesures, le rapport servira de base pour élaborer des mesures concrètes avec différents acteurs.

Date cible: 31.12.2023

Révision de l'ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants (OASstup): mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au premier semestre 2023 la révision de l'ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants (OASstup). La révision concerne avant tout l'administration et la remise à l'emporter d'héroïne médicale (diacétylmorphine) et la poursuite du traitement en dehors des centres de traitement avec prescription d'héroïne. Les adaptations visent notamment à répondre aux besoins des patients âgés et présentant des comorbidités.

Date cible: 01.04.2023

Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques: mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au premier semestre 2023 la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab) ainsi que son ordonnance d'exécution. La nouvelle loi fédérale a été adoptée par le Parlement le 1^{er} octobre 2021. Elle soumet les produits du tabac à leur propre législation. Les principales nouveautés sont les suivantes: la réglementation des produits de substitution tels que les cigarettes électroniques, l'interdiction de vente aux mineurs et l'établissement de nouvelles restrictions en matière de publicité. Les dispositions d'exécution précisent par exemple les mises en garde sur les cigarettes et autres produits à fumer, réglementent l'autocontrôle des entreprises et prévoient une procédure pour les achats tests.

Date cible: 31.12.2023

Révision partielle de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab):
adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab). La nouvelle loi fédérale a été adoptée par le Parlement le 1^{er} octobre 2021. L'initiative populaire intitulée «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac», qui a été acceptée le 13 février 2022 par le peuple et les cantons, demande le renforcement des dispositions de cette loi qui régissent la publicité. La révision partielle de la LPTab, qui n'est pas encore entrée en vigueur, vise à mettre en œuvre le nouvel article constitutionnel. La publicité à laquelle les mineurs ont accès sera interdite.

Date cible: 30.06.2023

Programme national de surveillance, de prévention et de contrôle des infections sexuellement transmissibles (NAPS): adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le programme national de surveillance, de prévention et de contrôle des infections sexuellement transmissibles (NAPS), qui prendra le relais du programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI), lequel se terminera à la fin de l'année 2023.

Date cible: 23.11.2023

Évaluation intermédiaire de la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (NOSO): décision de principe

En mars 2016, le Conseil fédéral a adopté la stratégie nationale contre les infections associées aux soins et a décidé premièrement de la mettre en œuvre avec les cantons et les partenaires concernés, et deuxièmement de mener une évaluation intermédiaire en 2020 ainsi qu'une évaluation globale en 2024. En raison de délais, dus au COVID-19, intervenus dans la mise en œuvre, l'évaluation intermédiaire a été réalisée en 2022, et ses résultats seront présentés au Conseil fédéral en 2023, assortis de propositions pour la suite de la mise en œuvre le cas échéant, selon les recommandations issues de l'évaluation. Le Conseil fédéral prendra acte de l'évaluation intermédiaire et décidera de la suite des travaux au premier semestre 2023.

Date cible: 30.06.2023

Révision partielle de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) concernant la mise en œuvre d'un financement transitoire: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) concernant la mise en œuvre d'un financement transitoire. Le projet vise à accorder des aides financières temporaires aux communautés de référence jusqu'à l'entrée en vigueur des bases légales nécessaires à la révision complète de la LDEP.

Date cible: 30.09.2023

Développement du dossier électronique du patient: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2023 la consultation relative à la révision de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP). Cette révision vise à améliorer les conditions générales du développement du dossier électronique du patient afin d'en accroître l'utilité pour toutes les parties concernées.

Date cible: 30.06.2023

Programme de promotion de la transformation numérique dans le domaine de la santé: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif au programme consacré à la transformation numérique dans le domaine de la santé. Il s'agit de mettre en place un programme de promotion de la transformation numérique dans le domaine de la santé en se fondant sur la stratégie en matière de transformation numérique, l'objectif étant de faire en sorte que les acteurs à associer s'engagent à mener des objectifs communs et à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Production, commerce et consommation de produits à base de chanvre ou cannabis. Assurer la sécurité du droit» (en exécution du po. Minder 21.3280): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Minder 21.3280 concernant la sécurité du droit en matière de production, de commerce et de consommation de produits à base de chanvre ou cannabis. Ce rapport devra indiquer l'usage commercial que l'on peut faire du chanvre et les possibilités de réglementer le cannabis en Suisse.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Les impacts du Covid-19 sur la santé des enfants et des adolescents» (en exécution du po. Roduit 21.3220): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Roduit 21.3220. Le rapport jettera les bases pour combler les lacunes dans les données relatives à la santé des enfants et des adolescents.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Renforcer la Stratégie nationale Addictions en incluant la cyberdépendance» (en exécution du po. CSEC-N 20.4343): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat CSEC-N 20.4343 concernant l'inclusion de la cyberdépendance dans la stratégie nationale Addictions. Le rapport indiquera quelles mesures sont déjà mises en œuvre dans le domaine de la prévention de la cyberdépendance dans le cadre de la stratégie nationale Addictions. Il identifiera également les éventuelles lacunes dans ce domaine et présentera les mesures possibles pour les combler.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Influence de la pandémie sur la santé psychique de la population en Suisse» (en exécution des po. Hurni 21.3234 et CSEC-N 21.3457): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport « Influence de la pandémie sur la santé psychique de la population en Suisse », en exécution des postulats Hurni 21.3234 et CSEC-N 21.3457. Le rapport exposera l'influence de la pandémie sur la santé psychique de la population en Suisse, en particulier des jeunes.

Date cible: 30.06.2023

Rapport relatif à la situation des personnes âgées et des résidents de homes durant la pandémie de coronavirus (en exécution des po. Wehrli 20.3724 et Gysi Barbara 20.3721): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 le rapport relatif à la situation des personnes âgées et des résidents de homes durant la pandémie de coronavirus, en exécution des postulats Wehrli 20.3724 et Gysi Barbara 20.3721. Sur la base de deux études quantitatives et qualitatives complètes, le rapport montrera comment la population âgée et les résidents de homes ont vécu la pandémie de coronavirus et quelles mesures peuvent éventuellement en être tirées.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Mettre en place de nouveaux modèles de soins pour combler les lacunes de la couverture médicale» (en exécution du po. Streiff 19.4278): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Streiff 19.4278 relatif à de nouveaux modèles de soins. Le rapport déterminera s'il est nécessaire de réglementer dans la loi l'activité des infirmiers et des infirmières en pratique avancée (IPA) et, dans l'affirmative, ce que cette réglementation devrait englober. Ce faisant, il s'agira aussi de déterminer comment financer les prestations fournies par les IPA.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Analyse coûts-bénéfices des mesures de conciliation prises par les entreprises pour leurs collaboratrices et collaborateurs proches aidants» (en exécution du po. Maret 21.3232): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 le rapport « Analyse coûts-bénéfices des mesures de conciliation prises par les entreprises pour leurs collaboratrices et collaborateurs proches aidants », en exécution du postulat Maret 21.3232. Le rapport présentera les gains et économies obtenus grâce à des mesures de conciliation prises par les entreprises en faveur de leurs collaboratrices et collaborateurs qui soutiennent et aident des proches de manière régulière.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Garantir aux personnes atteintes du "Covid long" un traitement et une réadaptation appropriés» (en exécution du po. CSSS-E 21.3014): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport en exécution du postulat CSSS-E 21.3014 relatif au traitement et à la réadaptation des personnes atteintes du Covid long. Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter un rapport sur la situation et la prise en charge des patients subissant des séquelles à long terme à la suite d'une infection au COVID-19.

Date cible: 30.06.2023

Rapport sur la phase pilote de la cohorte nationale Étude suisse sur la santé et prochaines étapes: décision de principe

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral prendra connaissance du rapport sur les résultats de la phase pilote en vue d'établir une cohorte nationale suisse de santé (Étude suisse sur la santé) et se prononcera sur les prochaines étapes. La phase pilote a pour but d'évaluer la faisabilité d'une cohorte de santé et de tester le niveau de participation de la population. Des processus et des infrastructures ont été mis en place dans deux centres d'étude avec le recrutement d'un peu plus de 750 personnes entre octobre 2020 et décembre 2021. Le rapport tire le bilan de la phase pilote et expose les conditions nécessaires à la mise en place éventuelle d'une cohorte nationale (gouvernance et implication des différents acteurs, financement, bases légales).

Date cible: 30.04.2023

PROJETS

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers: mise en œuvre en deux étapes

Le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre l'initiative sur les soins infirmiers en deux étapes. Les éléments contenus dans le contre-projet indirect, à savoir l'offensive de formation et la facturation directe seront mis en œuvre rapidement et sans nouvelle consultation. En revanche, la mise en œuvre des conditions de travail adaptées aux exigences et d'une rémunération appropriée demande plus de temps, mais sera également engagée rapidement.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service des adresses): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service des adresses, LSAdr) au premier semestre 2023. Répondant à un besoin, la mise en place d'un service national des adresses pour les tâches administratives a été largement approuvée lors de la consultation.

Date cible: 30.04.2023

Rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'utilisation multiple des données: prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra acte au premier semestre 2023 du rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'utilisation multiple des données et définira la marche à suivre.

Date cible: 31.03.2023

Rapport «Pour une infrastructure de données et une gouvernance des données durables dans l'administration fédérale» (en exécution de la mo. CdF-N 20.4260): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport « Pour une infrastructure de données et une gouvernance des données durables dans l'administration fédérale », en exécution de la motion CdF-N 20.4260. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du mandat prévu par la motion, à savoir rendre compte chaque année au Parlement des travaux réalisés en vue de créer un accès centralisé et standardisé aux données et processus numériques de l'administration fédérale.

Date cible: 31.12.2023

Proposition de suivi pour la stratégie en matière de libre accès aux données publiques: prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2023 de la proposition de suivi pour la stratégie en matière de libre accès aux données publiques pour les années 2019 à 2023.

Date cible: 31.12.2023

Programme d'encouragement de la transformation numérique dans le système de santé: adoption du message

Le message montrera de quelle manière et avec quelles ressources encourager la transformation numérique dans le système de santé, en particulier dans les domaines de la gestion et de l'utilisation multiple des données.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2024-2027: élaboration

En collaboration avec les acteurs de la statistique fédérale, l'OFS a élaboré le contenu du programme pluriannuel de la statistique fédérale 2024-2027

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES (OFAS)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Stratégie nationale visant à faciliter la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle:

adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 une stratégie visant à promouvoir la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle. À cette occasion, il fera le point sur les activités en cours et déterminera les domaines dans lesquels il est nécessaire d'agir et les mesures que doit prendre la Confédération.

Date cible: 31.12.2023

Bases légales pour la création d'un bureau de médiation pour les droits de l'enfant au niveau fédéral avec un catalogue de tâches complet: adoption du message

La motion Noser 19.3633 charge le Conseil fédéral de créer les bases légales pour la création d'un bureau de médiation pour les droits de l'enfant. Le Conseil fédéral adoptera le message en la matière au second semestre 2023.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Modèles de congé parental. Analyse économique globale (coûts-bénéfices)» (en exécution du po. CSSS-N 21.3961): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat CSSS-N 21.3961 concernant l'analyse économique globale des modèles de congé parental. Le rapport présentera les coûts et/ou les bénéfices de différents modèles de ce type.

Date cible: 31.12.2023

Création des bases légales pour le passage au numérique du régime des allocations pour perte de gain (APG): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à la création des bases légales pour le passage au numérique du régime des allocations pour perte de gain (APG). Les demandes de prestations au titre des APG déposées par des personnes qui accomplissent un service dans l'armée, la protection civile ou le service civil, ou qui participent à des cours pour moniteurs de Jeunesse et Sport, seront traitées à l'avenir de manière largement automatisée et numérique. Il s'agit de créer les bases légales nécessaires à l'échange de données avec les organisations concernées ainsi qu'à la mise en place et à l'exploitation des systèmes informatiques du régime des APG.

Date cible: 31.12.2023

Bases légales pour la communication numérique dans les assurances sociales: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à la création des bases légales pour la communication numérique dans les assurances sociales. Il s'agira tout d'abord de créer les bases légales nécessaires aux transactions électroniques avec les assurés, y compris à la prise de décisions par voie électronique. Il s'agira ensuite d'adapter et de compléter les bases légales en raison de différents projets informatiques découlant de la transformation numérique et de la gouvernance de l'informatique.

Date cible: 31.12.2023

Révision partielle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (mise en œuvre de la mo. CSSS-N 18.3716): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) concernant les logements protégés. L'objectif est de définir les nouvelles PC en faveur des logements protégés (à domicile ou dans des institutions) occupés par des personnes bénéficiant de prestations complétant leur rente de vieillesse. Ces prestations visent à favoriser la vie autonome à domicile et à retarder l'entrée dans une institution.

Date cible: 30.06.2023

Réforme AVS 21: mise en oeuvre

Le Conseil fédéral mettra en œuvre au second semestre 2023 la réforme AVS 21, dont l'objectif est d'assurer l'équilibre financier de l'AVS et de maintenir le niveau des prestations.

Date cible: 31.12.2023

Révision de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA): mise en vigueur

La révision de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA) vise à dissoudre le Fonds LFA, dont les intérêts sont utilisés pour diminuer les contributions des cantons à ces allocations, et à verser son capital aux cantons. Le Parlement examinera ce projet en 2022, si bien que le Conseil fédéral pourra vraisemblablement mettre en vigueur cette révision avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Date cible: 30.06.2023

Éducation à la citoyenneté de la jeune génération en collaboration avec les cantons: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 la consultation relative à l'éducation à la citoyenneté de la jeune génération en collaboration avec les cantons. Avec ce projet, il entend renforcer les connaissances et l'intérêt politiques des jeunes et accroître ainsi leur participation à la vie politique.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Mo. Feri 20.3687 « Campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement »: élaboration de la campagne contre le cyberharcèlement sur les médias sociaux

La motion demande le lancement d'une campagne nationale contre le harcèlement et le cyberharcèlement chez les enfants et les jeunes.

La campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement a été élaborée et lancée.

Date cible: 31.12.2023

Mise en place et exploitation d'un système de sécurité de l'information et de protection des données:
finalisation de la phase 1

Exploiter un ISMS (Information Security Management System) interne conformément à la norme ISO 27001 et l'améliorer en permanence, en regroupant et coordonnant l'organisation de la sécurité et tous les processus stratégiques, prescriptions et mesures dans le domaine de la sécurité de l'information.

ISMS phase 1 achevée fin 2023, conformément au mandat du SG DFI. La version initiale de l'ISMS a été mise en place et est en exploitation.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES (OSAV)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Modification de la loi sur les denrées alimentaires: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 une consultation sur une modification de la loi sur les denrées alimentaires. Cette modification vise à améliorer la sécurité des denrées alimentaires et la protection contre la tromperie, ainsi qu'à empêcher les entraves au commerce avec l'UE.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes en améliorant la coordination et la communication» (en exécution du po. CSEC-N 21.3005): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 le rapport « Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes en améliorant la coordination et la communication », en exécution du postulat CSEC-N 21.3005. Le rapport présentera les offres nationales et cantonales existantes dans le domaine « Jeunesse et alimentation », leur financement et le groupe cible auquel elles s'adressent. Par ailleurs, il identifiera les lacunes éventuelles et indiquera le cas échéant les mesures à prendre pour mieux coordonner et communiquer ces offres.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Révision des dispositions d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires: adoption par le Conseil fédéral

La révision des dispositions d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires vise en premier lieu à éviter les entraves au commerce avec l'UE.

Le Conseil fédéral adoptera la révision des dispositions d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires au cours du second semestre 2023.

Date cible: 30.11.2023

Projet e-Cert visant à numériser la procédure d'exportation et à introduire des certificats électroniques: fin de la phase de lancement

Désormais, les certificats d'exportation doivent pouvoir être transmis électroniquement aux pays tiers (via e-Cert), ce qui constitue un gain d'efficacité et de transparence dans les processus d'exportation. En outre, la sécurité contre la contrefaçon doit être garantie.

La phase de lancement d'e-Cert est terminée.

Date cible: 30.09.2023

INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE (IVI)

PROJETS

Nouvelle construction de l'installation de haute sécurité de l'IVI: le profil requis du laboratoire de haute sécurité est établi

Afin que l'IVI puisse continuer à remplir sa mission, il faudrait pouvoir construire un nouveau laboratoire de haute sécurité d'ici 2035.

Les réflexions d'un groupe de travail composé de représentants de l'IVI, de l'OSAV et de la faculté Vetsuisse, de même que des entretiens bilatéraux avec des tiers ont permis d'identifier les besoins et d'établir sur cette base un profil d'exigences concret.

Date cible: 31.12.2023

DFJP

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP (SG-DFJP)

PROJETS

Développement de Schengen/Dublin: pilotage et direction du programme, évaluations intermédiaires

La direction du programme veille au bon déroulement du programme, à la prise de décisions, à l'établissement de rapports dans les délais, au respect des budgets, des objectifs et des délais. Le comité de coordination du programme assure la coordination et l'harmonisation au niveau opérationnel entre les unités administratives concernées.

L'introduction de l'application du Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) est prévue pour le premier semestre 2023. L'évaluation intermédiaire annuelle (rapport qualité) sera par ailleurs réalisée dans le cadre de la direction du programme.

Date cible: 30.06.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE (OFJ)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Modification du droit pénal administratif (mise en œuvre de la mo. Caroni 14.4122): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à une modification de la loi fédérale sur le droit pénal administratif (DPA). L'objectif de cette importante révision est de prendre en compte l'évolution de la procédure pénale depuis l'adoption de la DPA en 1974. Elle permettra au Conseil fédéral de mettre en œuvre la motion Caroni 14.4122 («Pour un droit pénal administratif moderne»).

Date cible: 31.12.2023

Loi fédérale sur les services d'identification électronique: adoption du message

Après le rejet de la loi sur l'e-ID, plusieurs motions ont été déposées en faveur de la mise en place d'une e-ID fiable mise en place par l'État. Un nouveau projet de loi a été élaboré en exécution de ces interventions. Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à une nouvelle loi sur l'e-ID.

Date cible: 31.12.2023

Révision de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP, élimination des obstacles à la transformation numérique): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à une révision partielle de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). Il est prévu de moderniser la LP dans la perspective d'une numérisation du domaine des poursuites (actes de défaut de biens numériques, réalisations en ligne, vérification électronique du domicile).

Date cible: 31.12.2023

Révision du code civil et de l'ordonnance sur le registre foncier (propriété par étages) (mise en œuvre de la mo. Caroni 19.3410): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 une consultation sur la révision du code civil et de l'ordonnance sur le registre foncier. La motion Caroni 19.3410 «55 ans de propriété par étages. Une mise à jour s'impose» charge le Conseil fédéral de revoir le droit de la propriété par étages. Si celui-ci a dans l'ensemble fait ses preuves, il subsiste dans certains domaines des réglementations qui pourraient être améliorées.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Initiative pour un instrument multilatéral d'entraide judiciaire dans les cas de violations graves du droit international: adoption du mandat de négociation

Nouvel instrument multilatéral d'entraide judiciaire pour les cas de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Un noyau d'États travaille à l'élaboration de cet instrument qui complètera le Statut de Rome et réglera l'entraide judiciaire entre les États. La Suisse soutient les travaux préliminaires depuis 2017. Le Conseil fédéral adoptera le mandat de négociation pour la première conférence diplomatique au cours du premier semestre 2023.

Date cible: 30.06.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE (FEDPOL)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur le traitement par la police des données relatives aux passagers aériens (loi sur les données relatives aux passagers aériens, LDPa): adoption du message

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la loi fédérale sur le traitement par la police des données relatives aux passagers aériens (loi sur les données relatives aux passagers aériens, LDPa). Les données relatives aux passagers aériens ou Passenger Name Records (données PNR) sont les données utilisées par les compagnies aériennes dans leurs systèmes de réservation et de contrôle des départs, telles que nom, prénom, coordonnées et types de réservation. Elles constituent un instrument important pour les États de l'UE – qui les utilisent en se fondant sur la directive (UE) 2016/681, non liée à Schengen – et pour de nombreux autres États dans leur lutte contre le terrorisme et la grande criminalité. La mise en place d'un système national permettant d'utiliser les données PNR en Suisse requiert la création d'une base légale formelle. Lors de l'élaboration du message, le Conseil fédéral tiendra compte, outre des résultats de la consultation, de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 21 juin 2022 concernant l'interprétation de la directive 2016/681.

Date cible: 31.12.2023

Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira une consultation relative à une révision de la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP) au premier semestre 2023. L'échange d'informations est un élément crucial pour lutter contre la grande criminalité nationale et internationale. L'objectif est de créer une loi qui soit entièrement neutre sur le plan technologique et quant aux types d'applications possibles, afin d'optimiser l'échange d'informations entre polices. Enfin, le nouveau système informatique de fedpol pour les enquêtes (ErmSys), qui permettra d'améliorer en particulier l'échange d'informations entre les polices cantonales et fedpol, requiert lui aussi une adaptation de la LSIP.

Date cible: 30.06.2023

PROJETS

Programme Développement de l'acquis de Schengen de fedpol (y c. POLAP): mise en œuvre de l'interopérabilité pour les systèmes de police et les processus

Ce programme couvre la mise en œuvre juridique, technique et organisationnelle des développements de l'acquis de Schengen dans le domaine de la police.

En 2023, les composants et fonctionnalités nécessaires à la mise en œuvre de l'interopérabilité devraient être intégrés dans les systèmes de police. En outre, l'ordonnance sur l'interopérabilité devrait entrer en vigueur à la fin de l'année 2023. Le projet de plateforme d'interrogation policière POLAP, dirigé par l'organisation commune de la Confédération et des cantons pour la technique et informatique policières (TIP), met en réseau les bases de données policières cantonales entre elles et avec les bases de données policières nationales et internationales. En 2023, il est prévu de concevoir le composant principal avec des adaptateurs d'interface pour la connexion des systèmes de la Confédération et des cantons.

Date cible: 31.12.2023

Renouvellement système AFIS 2026: adoption du crédit d'engagement

En 2026, le système automatique d'identification des empreintes digitales AFIS atteindra la fin de son cycle de vie. Une nouvelle acquisition est nécessaire pour poursuivre de manière fiable l'identification biométrique des personnes et des traces au niveau national et international. Il s'agit de profiter des progrès technologiques considérables réalisés dans les procédés de reconnaissance, ce qui implique également l'acquisition d'un module de comparaison d'images faciales.

Le Conseil fédéral adoptera un crédit d'engagement pour le financement du projet AFIS2026 au cours du second semestre 2023.

Date cible: 31.12.2023

Programme Renouvellement de la surveillance des télécommunications (FMÜ-P4): introduction du nouveau système d'enquêtes, étape II

Le projet FMÜ-P4 fait partie du Programma FMÜ (Développement et exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération). Son but est l'introduction d'un nouveau système d'information de police (enquêtes) qui répond aux évolutions techniques actuelles et à venir. Le système servira d'une part aux autorités policières de la Confédération et des cantons pour le traitement des données de la surveillance des télécommunications et permettra, d'autre part, de comparer et d'analyser les données de différents actes d'enquête en fonction des cas et de manière transversale, et de soutenir la coopération policière nationale.

L'introduction sera terminée à la fin de 2023.

Date cible: 31.12.2023

INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ (ISDC)

PROJETS

Droit économique international: finalisation de l'Encyclopedia of International Economic Law, y compris la rédaction du chapitre d'introduction d'une part et l'achèvement de l'impression d'autre part.

Conformément au plan d'action du Conseil de l'Institut, la recherche propre de l'ISDC doit être développée notamment dans le domaine du droit économique international. Encyclopedia of International Economic Law est un projet de recherche en droit économique international qui exige à la fois une expertise technique et des connaissances d'un grand nombre de législations nationales (et donc du droit comparé). L'ISDC a ainsi toutes les qualités requises pour y participer. Le projet analyse la discussion scientifique actuelle et les développements internationaux et nationaux.

Les travaux de correction de la première et de la deuxième partie de l'Encyclopedia of International Economic Law seront terminés en fin d'année 2023.

Date cible: 31.12.2023

Pôle de recherche méthodologie du droit comparé: finalisation d'une publication

Selon le plan d'action du Conseil de l'Institut, l'objectif stratégique du développement des activités de recherche doit être réalisé notamment dans le domaine des méthodes du droit comparé, avec un accent sur l'aspect interdisciplinaire.

Une publication sur les méthodes du droit comparé sera prête à être publiée (auprès de l'éditeur) en fin d'année 2023.

Date cible: 31.12.2023

Plan de développement des collections électroniques de la bibliothèque: mise en place du circuit d'acquisition

Selon le plan d'action du Conseil de l'Institut, la bibliothèque doit développer ses collections en renonçant "en principe à l'acquisition de documents imprimés là où il existe des publications sous forme numérique dont l'accès futur est assuré". A cet égard, un circuit d'acquisition, de signalement et de mise en valeur de ces documents est mis en place. La répartition des sommes allouées aux acquisitions des différents supports d'information est revue de sorte que le développement des ressources numériques prennent un essor important.

Fin 2023, le circuit d'acquisition est mis en place. Les collections électroniques disposent d'un budget permettant un développement important.

Date cible: 31.12.2023

Valorisation des collections: vérification de la liste des revues scientifiques évaluées et lancement du projet

Après un arrêt pour des raisons techniques, le dépouillement des revues scientifiques reprend afin de valoriser leur contenu en tenant compte des domaines prioritaires de l'Institut et des besoins pour la recherche. Un projet pour étudier la faisabilité d'étendre ce dépouillement à d'autres ressources, type publications, est mis en place.

Au premier trimestre, la liste des revues scientifiques dépouillées est revue en fonction des domaines prioritaires. Au second semestre 2023, le projet a débuté.

Date cible: 31.12.2023

COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU (CFMJ)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Octroi des concessions aux maisons de jeu en Suisse: décision

Le Conseil fédéral décidera au second semestre 2023 de l'attribution des concessions aux maisons de jeu en Suisse, sur la base du rapport contenant les recommandations de la Commission fédérale des maisons de jeu. Toutes les concessions et extensions de concessions accordées à ces maisons de jeu expireront en effet au 31 décembre 2024.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Examen des demandes de concessions pour l'exploitation de maisons de jeu: invitation aux cantons et communes d'implantation de prendre position sur les demandes de concession

Les conditions d'octroi d'une concession sont régies par l'art. 8 LJA. En règle générale, les preuves exigées doivent être fournies par les maisons de jeu, sauf pour l'autorisation d'implanter une maison de jeu que doivent donner les cantons et les communes.

Au premier semestre 2023, la CFMJ invitera les cantons et les communes concernés à prendre position sur les demandes d'octroi d'une concession pour l'exploitation d'une maison de jeu sur leur territoire.

Date cible: 30.06.2023

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS (SEM)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Programme de réinstallation 2024/2025: adoption

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera un programme d'accueil de groupes de réfugiés reconnus (réinstallation) qui durera deux ans. Ce programme se fondera sur le projet de mise en œuvre de 2019 et visera l'accueil de 1500 à 2000 réfugiés (en contingents) en 2024 et 2025.

Date cible: 30.06.2023

Rapport relatif au projet reFRONT (réexamen de la collaboration dans le domaine du contrôle aux frontières): prise d'acte

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral prendra acte du rapport final relatif au projet reFRONT (réexamen de la collaboration dans le domaine du contrôle aux frontières) et décidera de la suite des travaux. Ce rapport présentera des recommandations de mise en œuvre visant à améliorer la collaboration dans le domaine de la gestion des frontières. Ces recommandations seront élaborées sur la base des améliorations envisageables ainsi que des solutions élaborées et évaluées dans le cadre du projet.

Date cible: 31.12.2023

Révision de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (suppression de l'obligation d'obtenir une autorisation pour passer d'une activité salariée à une activité indépendante): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 un message relatif à une révision de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Cette révision créera les conditions juridiques nécessaires à la suppression de l'obligation, pour les titulaires d'une autorisation de séjour, d'obtenir une autorisation pour passer d'une activité salariée à une activité indépendante. Dans le rapport élaboré en exécution du postulat Nantermod 19.3651, le Conseil fédéral a présenté une série de mesures possibles qui visent notamment à supprimer des obstacles administratifs. L'une de ces mesures simplifie le passage d'une activité salariée à une activité indépendante pour les titulaires d'une autorisation de séjour.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Participation de la Suisse à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (Border Management and Visa Instrument, BMVI): mise en œuvre du programme national

Le BMVI est un fond de solidarité destiné à soutenir les États Schengen qui, en raison de leurs frontières extérieures terrestres et/ou maritimes étendues et de leurs aéroports internationaux importants, supportent des coûts élevés pour la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen. Le fonds BMVI doit en outre contribuer au développement de la politique commune des visas et à la mise en œuvre de la gestion européenne intégrée des frontières par les États Schengen, afin de lutter contre la migration irrégulière et de faciliter les voyages légaux. La Suisse recevra des moyens de ce fonds pour des mesures nationales. Dès 2023, le SEM mettra en œuvre le programme national, sélectionnera les projets à soutenir et veillera à ce que les fonds de soutien disponibles soient si possible entièrement absorbés.

Date cible: 31.12.2023

Deuxième contribution de la Suisse - crédit-cadre pour la migration: mise en œuvre des programmes spécifiques convenus par contrat

Le crédit-cadre pour la migration prévoit 190 millions de CHF en faveur des États membres de l'UE particulièrement touchés par les mouvements migratoires. Avec cette contribution, la Suisse soutient des mesures visant à mieux gérer les mouvements migratoires.

En 2023, le SEM accompagnera et contrôlera la mise en œuvre de la première édition des programmes spécifiques convenus pour des pays, ainsi que les projets retenus dans ce cadre.

Date cible: 31.12.2023

Rapport sur l'optimisation du système des contingents et l'introduction d'un supplément d'émolument pour traitement accéléré des demandes relatives au marché du travail (travaux de mise en œuvre en exécution du Po. Nantermod 19.3651): prise d'acte du rapport sur les travaux de mise en œuvre en exécution du Po. Nantermod 19.3651

Dans son rapport en exécution du postulat Nantermod (19.3651), le Conseil fédéral a présenté une série de mesures possibles et donné mandat de les examiner. Le DFJP est chargé, en collaboration avec le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et en associant les cantons et les partenaires sociaux, d'examiner de manière plus approfondie des améliorations supplémentaires du système de contingents pour la main-d'œuvre qualifiée en provenance d'États tiers. Le DFJP examinera par ailleurs, avec les cantons, s'il est possible d'introduire un émolument spécial qui accélérerait les procédures au niveau de la Confédération et des cantons.

Le Conseil fédéral prendra acte au premier semestre 2023 du rapport sur les résultats de ces mandats d'examen et décidera de la suite de la procédure.

Date cible: 30.06.2023

CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES CSI-DFJP (CSI-DFJP)

PROJETS

Réalisation du programme FMÜ: mise en service de la première version du composant pour la surveillance en temps réel (FLICC) développé dans le cadre du projet IKT-ProgFMÜ-P2020

Avec le programme FMÜ, le DFJP adapte le système de traitement utilisé par le Service SCPT pour la surveillance des télécommunications, ainsi que les systèmes d'information de police de l'Office fédéral de la police (fedpol), aux besoins actuels et les prépare aux défis futurs prévisibles.

Développé dans le cadre du projet IKT-ProgFMÜ-P2020, FLICC est une application individuelle extensible qui permettra de prendre en charge de futures technologies et protocoles. La mise en production de la première version en 2023 permettra la surveillance des échanges vocaux et de SMS.

Date cible: 31.12.2023

Renouvellement de la plateforme système pour la saisie des données biométriques: fin du déploiement en Suisse

Cette plateforme système est l'infrastructure centrale de saisie des données biométriques nécessaires à l'établissement de documents d'identité (p. ex. passeports, visas, cartes de séjour pour étrangers). Elle comprend en outre différentes fonctions pour la vérification des documents d'identité contenant des données biométriques. Elle a été mise en fonction au début de 2010 et est arrivée en fin de vie, sur le plan technique, à la fin de 2021. En raison du retard dans l'introduction des nouvelles installations, la capacité opérationnelle de l'actuelle plateforme a été prolongée.

Le déploiement comprend la distribution et la mise en service des nouveaux systèmes (systèmes fixes et mobiles, saisie des données pour les visas, lecteurs de documents et serveurs de communication). Selon le plan directeur actuel, le dernier déploiement à l'intérieur de la Suisse devrait être achevé le 31 mai 2023.

Date cible: 31.05.2023

Mise à disposition de l'architecture logicielle de référence V5: recours à l'architecture logicielle de référence V5 pour tous les nouveaux développements et migration d'au moins 10 % des applications développées selon les versions antérieures vers le nuage privé (PaaS)

Depuis 2003, le DFJP gère le développement de ses applications spécialisées individuelles au moyen de l'architecture logicielle de référence du DFJP. Celle-ci permet d'obtenir une standardisation élevée et une grande homogénéité dans le paysage applicatif avec des économies d'échelle dans le développement et l'exploitation. Les versions 1 à 3 de l'architecture logicielle de référence étaient basées sur la technologie JEE (Java Enterprise Edition). La version 4 a introduit le modèle d'architecture des microservices, mais les applications sont encore exploitées de manière conventionnelle. L'architecture logicielle de référence V5 est basée sur des microservices qui peuvent être exploités de manière standardisée sur un nuage privé ou sur une PaaS (Platform as a Service).

Après les phases de mise en place et d'établissement en 2021 et 2022, l'architecture V5 doit être généralisée. Elle sera utilisée systématiquement pour les nouvelles applications et d'ici fin 2023, au moins 10% des applications développées selon les versions antérieures devront avoir migré vers la PaaS.

Date cible: 31.12.2023

DDPS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS (SG-DDPS)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Objectifs stratégiques 2024-2027 pour RUAG MRO: adoption

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral fixera les objectifs stratégiques 2024-2027 pour RUAG MRO en vue de garantir à la fois une bonne gestion des affaires et la sauvegarde des intérêts du propriétaire.

Date cible: 31.12.2023

Message sur l'armée 2023: adoption

Le Conseil fédéral adoptera le message sur l'armée 2023 au premier semestre 2023. Les ressources demandées serviront en premier lieu à faire avancer la modernisation nécessaire de l'armée et à combler les lacunes matérielles existant dans plusieurs domaines. L'accent sera mis en particulier sur la modernisation des moyens à la disposition des forces terrestres et sur les investissements dans le domaine de la cyberdéfense.

Date cible: 28.02.2023

Loi sur la sécurité de l'information: mise en vigueur

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral mettra en vigueur la loi sur la sécurité de l'information (LSI) et ses dispositions d'exécution. La loi crée un cadre légal formel unique pour la protection de l'information au sein de la Confédération. Elle met l'accent sur les informations et les systèmes d'information les plus critiques de même que sur la standardisation des mesures de sécurité. L'objectif est d'améliorer durablement la sécurité de l'information au sein de la Confédération tout en tenant compte des coûts.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Cyberrisques dans l'espace» (en exécution du po. Bellaiche 21.4176): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Cyberrisques dans l'espace » en exécution du postulat Bellaiche 21.4176. Ce rapport contiendra une vue d'ensemble de la situation de la Suisse face à la numérisation croissante de l'espace et aux cyberrisques qui y sont inhérents. Le rapport présentera en outre les mesures à prendre.

Date cible: 31.12.2023

Crédit d'engagement dans le cadre du message sur l'armée 2023: demande

Au premier semestre 2023, dans le cadre du message sur l'armée 2023, le Conseil fédéral demandera un crédit d'engagement pour les acquisitions de matériel de l'armée et le programme immobilier du DDPS.

Date cible: 28.02.2023

Objectifs stratégiques de Skyguide 2024–2027: adoption

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral fixera les lignes directrices stratégiques 2024-2027 de Skyguide pour une gestion réussie tout en préservant les intérêts du propriétaire. Le SG-DDPS apporte sa contribution aux objectifs de l'aviation militaire.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Programme de dégroupement des activités informatiques de base au DDPS: validation de la phase de déploiement au Groupement Défense

Les activités informatiques de base du DDPS sont transférées de la BAC à l'OFIT.
La phase de déploiement en vue du dégroupement des activités informatiques de base du Groupement Défense est libérée.

Date cible: 31.01.2023

Cyberdéfense DDPS: mise en œuvre permanente de la stratégie

La Stratégie cyber du DDPS doit être mise en œuvre afin de garantir la cybersécurité.
La mise en œuvre de la Stratégie cyber du DDPS est examinée et pilotée en permanence.

Date cible: 31.12.2023

Cyberdéfense DDPS: comptes-rendus et contrôle de gestion

Les contributions pour le controlling et le reporting annuel renseignent sur le degré de maturité du processus.

Date cible: 31.12.2023

Structures de coordination Politique de sécurité et Cyber Confédération: traitement et mise en œuvre des résultats de l'examen

Optimale Abstimmung Sicherheitspolitik und Cyber Bund.
Les résultats du projet d'examen des structures sont traités et mis en œuvre.

Date cible: 31.12.2023

Évacuation des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz: début de la procédure d'approbation des plans

Le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'évacuer les restes de munitions de l'ancien dépôt de Mitholz.
La procédure d'approbation des plans pour le projet d'évacuation est lancée.

Date cible: 31.12.2023

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION (SRC)

PROJETS

Révision partielle de la loi fédérale sur le renseignement (LRens): réalisation de la deuxième procédure de consultation des offices

Les buts principaux de la révision sont la reprise des tâches de l'Organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé (OCI) par l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens), et l'introduction d'une réglementation entièrement nouvelle sur la manière de gérer les données. Des nouveautés sont en outre prévues concernant les mesures de recherche soumises à autorisation (MRSA).

La deuxième procédure de consultation des offices suite à la consultation publique sur le message relatif à la révision partielle de la LRens s'est déroulée.

Date cible: 31.12.2023

Appréciation de la menace par le Conseil fédéral: prise de connaissance du rapport

Le rapport annuel sur l'appréciation de la menace est élaboré par le SRC et soumis au CF. Le CF a pris connaissance du rapport annuel sur l'appréciation de la menace.

Date cible: 31.05.2023

Mise en œuvre du renforcement des effectifs au SRC: recrutement permettant l'occupation des postes accordés

Le renforcement des effectifs au SRC, autorisé par la décision du CF du 03.07.19, est mis en œuvre. Le recrutement permettant de pourvoir les postes en 2023 est assuré sous réserve d'autorisation des moyens financiers correspondants.

Date cible: 31.12.2023

Liste d'observation du SRC: adoption par le Conseil fédéral

La liste d'observation énumère les organisations et les groupements qui sont présumés menacer la sûreté intérieure ou extérieure sur la base d'indices fondés (art. 72 LRens).

La liste d'observation 2023 sera approuvée par le CF.

Date cible: 30.09.2023

OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT (OFSP)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Jeux olympiques et autres grands évènements. Participation au processus» (en exécution du po. CSEC 21.3022): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport « Jeux olympiques et autres grands évènements. Participation au processus », en exécution du postulat CSEC 21.3022. Le rapport indiquera les bases légales qui existent déjà au niveau fédéral et les adaptations qu'il faudrait opérer au besoin afin d'améliorer la participation de la population et du Parlement au processus d'organisation et de soutien concernant des Jeux olympiques et d'autres grands évènements en Suisse. Il indiquera par ailleurs les exigences que la Confédération devrait remplir dans la perspective d'un futur projet d'organisation de Jeux olympiques d'hiver en Suisse.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe» (en exécution du po. Trede 21.3078): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 le rapport « Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe », en exécution du postulat Trede 21.3078. Le rapport présentera une analyse approfondie des subventions dans le domaine « Jeunesse et Sport » en prenant en compte le critère du sexe. Non seulement il établira une liste de chiffres pour les différentes disciplines sportives, mais il indiquera également s'il est nécessaire d'agir, et le cas échéant à quels niveaux, pour augmenter la proportion de filles et de femmes dans le sport et pour garantir l'égalité, notamment celle des chances, des filles et des jeunes femmes dans le sport.

Date cible: 15.12.2023

PROJETS

Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport: mise en œuvre comme prévu

Le plan d'action pour la promotion du sport comprend un concept concernant le sport populaire, un concept concernant le sport d'élite et un concept concernant les infrastructures sportives. Il esquisse le développement possible de l'encouragement du sport de la Confédération.

La mise en œuvre du plan d'action se déroule conformément à la planification actuelle.

Date cible: 31.12.2023

Amélioration de la situation en matière d'éthique dans le sport: révision de l'ordonnance sur l'encouragement du sport

L'ordonnance sur l'encouragement du sport est révisée.

Date cible: 31.12.2023

Agenda J+S 2025: numérisation et refonte des médias didactiques

D'autres sports numérisent leurs médias didactiques et les remanient sur le plan du contenu.

Date cible: 31.12.2023

Positionnement de la HEFSM: mise en service d'un nouveau bâtiment en vue de renforcer la R&D

La HEFSM s'affirme dans le paysage des hautes écoles par une qualité élevée et la mise en avant continue des activités de recherche et de développement.

Le nouveau bâtiment «Place des Mélèzes» est en service et la recherche et le développement sont renforcés en lien avec les investissements prévus.

Date cible: 31.12.2023

Planification de la révision de la loi sur l'encouragement du sport: définition de la procédure

La révision de la loi sur l'encouragement du sport doit permettre d'adapter le système d'encouragement à un contexte en évolution.

La procédure de révision de la loi sur l'encouragement du sport est transmise au Conseil fédéral.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (OFPP)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Système de communication mobile de sécurité à large bande (CMS): décision de principe sur la suite des travaux

Le Conseil fédéral décidera de la suite des travaux concernant le CMS au plus tard au second semestre 2023. Dans sa proposition, il présentera en particulier les besoins, les coûts attendus, les possibilités d'action de la Confédération, des cantons et des tiers, ainsi que les rapports de dépendance et les synergies possibles avec d'autres réseaux.

Date cible: 31.12.2023

Rapport sur l'avenir des systèmes de transmission d'alarmes et d'information en cas d'événement: approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera un rapport sur l'avenir des systèmes de transmission d'alarmes et d'information en cas d'événement et établira, sur la base de ce rapport, la stratégie d'alarme de l'OFPP jusqu'en 2035 (risques et exigences en matière d'alarmes, maintien de la valeur du système actuel et création éventuelle de nouveaux canaux tels que la transmission d'alarmes par téléphone portable).

Date cible: 31.12.2023

Rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile (première partie): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif au rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile (première partie). Ce message portera, d'une part, sur l'obligation pour les personnes astreintes au service civil d'accomplir une partie de leur service au sein d'une organisation de la protection civile durablement en sous-effectif et, d'autre part, sur l'extension de l'obligation de servir dans la protection civile aux personnes qui sont libérées du service militaire sans avoir effectué l'école de recrues et aux personnes qui deviennent inaptes au service après l'avoir accomplie. Les résultats de l'examen relatif à une éventuelle attribution dérogeant au principe du domicile et à la possibilité d'introduire une aptitude différenciée pour la protection civile seront en outre soumis au Conseil fédéral.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Maintien de la valeur de Polycom 2030: migration d'autres réseaux partiels conformément à la planification

Le projet « Maintien de la valeur Polycom 2030 » vise à garantir l'utilisation du système au moins jusqu'en 2030.

D'autres réseaux partiels seront migrés selon les plans.

Date cible: 31.12.2023

Système d'échange de données sécurisé plus (SEDS+): clôture de la phase de conception et lancement de la réalisation

Le réseau de données sécurisé (RDS) fait partie du système d'échange de données sécurisé (SEDS+). La phase de conception doit être achevée et commencée avec la réalisation.

Date cible: 31.12.2023

Stratégie pour les constructions sanitaires protégées: présentation du plan

La stratégie pour les constructions sanitaires protégées examine les besoins en matière d'unités d'hôpital et de centres sanitaires protégés et contient des propositions afin de moderniser les installations en tenant compte des besoins.

Le plan concernant les constructions sanitaires protégées a été élaboré.

Date cible: 31.12.2023

Réexamen de l'orientation de l'OFPP: présentation du portefeuille de prestations et de projets classés par ordre de priorité

Réexamen de l'orientation de l'OFPP avec priorité aux tâches-clés définies avec les partenaires

Un portefeuille de prestations et de projets classés par ordre de priorité est élaboré.

Date cible: 31.12.2023

DÉFENSE (D)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport final sur le développement de l'armée: approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport final sur le développement de l'armée (DEVA), qu'il doit élaborer conformément à l'art. 149b, al. 1, de la loi sur l'armée. Il y présentera la manière dont les quatre points principaux du DEVA et d'autres éléments ont été mis en œuvre et fournira un aperçu de l'évolution attendue dans le domaine de l'alimentation de l'armée, dans celui du développement de ses capacités et dans le domaine stratégique.

Date cible: 31.07.2023

PROJETS

Soutien à l'armée: intégration des options d'amélioration dans le rapport final DEVA

Les options à court et à long terme pour améliorer la pension alimentaire sont présentées dans le rapport final de l'DEVA.

Date cible: 31.12.2023

Soutien à l'armée: augmentation de la proportion de femmes par rapport à l'année précédente

La proportion de femmes dans l'armée a augmenté par rapport à l'année précédente.

Date cible: 31.12.2023

Développement des forces: élaboration du message de l'armée 2023, prise en compte des parties prenantes

Orientation et développement à long terme de l'armée

Le message sur l'armée 2023 a été élaboré en tenant compte de toutes les parties prenantes concernées.

Date cible: 31.12.2023

Développement des forces: élaboration de scénarios sur la base du rapport de politique de sécurité 2021

Les scénarios de planification pour l'orientation à plus long terme de l'armée sur la base du rapport sur la politique de sécurité ont été élaborés. Ils doivent être utilisés pour l'examen continu du développement des forces.

Date cible: 31.12.2023

Projet commandement Cyber: disponibilité opérationnelle du commandement Cyber

Formation d'un commandement cyber et développement de la digitalisation
Le commandement cyber est opérationnel en tant qu'office fédéral le 1^{er} janvier 2024.

Date cible: 31.12.2023

Projet commandement Cyber: assurance du recrutement de personnel et de la cyberformation avant le service

La dotation en personnel des formations de cybermilices et la cyberformation avant l'emploi sont assurées.

Date cible: 31.12.2023

Programme FITANIA: appel d'offres dans le cadre du projet CC DDPS/Confédération

Construction des centres de calcul, développement du Réseau de conduite suisse et des télécommunications de l'armée
Les appels d'offres pour le projet de centres de calcul DDPS/Confédération ont été approuvés. La mise en œuvre de la plate-forme informatique se déroule comme prévu.

Date cible: 31.12.2023

Programme FITANIA: renforcement de 40 sites du projet de réseau de conduite suisse.

40 sites ont été consolidés dans le cadre du projet de réseau de conduite suisse.

Date cible: 31.12.2023

Programme FITANIA: mise en œuvre des tests d'intégration et signature du contrat d'acquisition pour le projet TC A

Dans le projet télécommunications de l'armée (TC A), des tests d'intégration ont été réalisés et le contrat d'approvisionnement pour le remplacement du système de communication militaire intégré (RITM) a été signé.

Date cible: 31.12.2023

Stabilisation des dépenses d'exploitation: prise en compte des coûts d'exploitation dans le cadre du développement des forces armées

Garantir un rapport équilibré entre tâches d'exploitation et d'investissement.
Les coûts de fonctionnement attendus sont pris en compte dans le cadre du développement des forces armées comme base d'un financement stable des forces armées.

Date cible: 31.12.2023

Stabilisation des dépenses d'exploitation: identification et élargissement de la marge de manœuvre budgétaire

La marge de manœuvre financière militaro-stratégique, notamment en faveur des futurs projets d'armement, a été élargie et reportée par rapport à l'année précédente.

Date cible: 31.12.2023

Vision et stratégie pour l'armée suisse de demain: définition des objectifs et de la stratégie

Élaboration et mise en œuvre de la stratégie

"L'image cible et la stratégie de l'armée suisse du futur" ont été définies, sont mises en œuvre et communiquées au monde extérieur.

Date cible: 31.12.2023

Vision et stratégie pour l'armée suisse de demain: contributions significatives en matière de durabilité

L'armée et l'administration militaire ont apporté des contributions significatives à la durabilité (selon l'état de mise en œuvre des objectifs climatiques, la réduction CO₂).

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE (ARMASUISSE)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Acquisitions d'armement. Réduire au maximum les risques de corruption» (en exécution du po. Seiler Graf 21.3245): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le rapport « Acquisitions d'armement. Réduire au maximum les risques de corruption » en exécution du postulat Seiler Graf 21.3245. Il y présentera les risques de corruption inhérents à l'acquisition d'armement et les outils qu'il compte utiliser pour les réduire au maximum.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Produits hautement spécialisés. Réduire au maximum les risques liés à l'acquisition» (en exécution du po. Seiler Graf 21.3246): approbation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera le rapport « Produits hautement spécialisés. Réduire au maximum les risques liés à l'acquisition » en exécution du postulat Seiler Graf 21.3246. Ce rapport portera sur les risques qu'implique le fait que des cadres du plus haut niveau quittent la fonction publique pour aller travailler dans le privé pour des entreprises actives sur un marché très restreint proposant des produits hautement spécialisés (phénomène de pantouflage) et sur le fait que notre système de milice renforce la confusion entre devoirs professionnels et intérêts privés. Il examinera aussi les approches possibles pour résoudre le problème.

Date cible: 30.06.2023

PROJETS

Acquisition du nouvel avion de combat et du système de défense sol-air: fourniture des contributions définies pour les acquisitions prévues en 2023

Le 16 février 2022, le Conseil fédéral a demandé au Parlement, dans le cadre du message sur l'armée 2022, les crédits d'engagement pour l'acquisition des avions de combat F-35A et du système de défense sol-air Patriot ainsi que pour les mesures de construction qui y sont liées.

Les contributions définies pour 2023 sont fournies conformément à la planification.

Date cible: 31.12.2023

Contribution au programme «Systèmes ERP Défense/armasuisse»: fourniture de la contribution au programme définie dans la feuille de route

Les systèmes SAP de l'administration fédérale civile, des domaines de la Défense et d'armasuisse doivent être remplacés d'ici 2025.

La contribution 2023 selon la feuille de route ERPSYSVAR a été effectuée comme prévu.

Date cible: 31.12.2023

Train de mesures sur le clima et mesures environnementales: atteinte des objectifs fixés pour 2023

Les mesures visant à atteindre les objectifs climatiques et environnementaux sont mises en œuvre conformément aux directives du DDPS.

Les objectifs définis pour 2023 ont été réalisés.

Date cible: 31.12.2023

ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES (AR S+T)

PROJETS

Plan de recherche pour les années 2025 à 2028: élaboration du plan de recherche à long terme

Le plan de recherche à long terme fixe la planification stratégique et opérationnelle des activités de recherche au sein d'armasuisse et de l'armée.

Le plan de recherche à long terme 2025-2028 est établi pour fin 2023.

Date cible: 31.12.2023

Opérationnalisation Rêves d'innovation@VBS: Mise en place opérationnelle des espaces d'innovation

Les espaces d'innovation sont des espaces ciblés qui doivent fournir des solutions à des questions pour une phase définie du processus d'innovation.

L'opérationnalisation des espaces d'innovation est terminée.

Date cible: 31.12.2023

Campus cyberdéfense: mise en œuvre de la stratégie Cyber DDPS 2021-2024 selon le plan directeur

Le Cyber-Defence Campus (CYD) a été créé dans le but d'anticiper plus rapidement les développements dans le domaine cyber.

Les mesures et les objets de livraison sont mis en œuvre conformément au plan directeur pour l'année 2023.

Date cible: 31.12.2023

Centre suisse de drones et de robotique: réalisation de tests avec les prototypes de robots marcheurs au profit de l'armée suisse

Le Centre suisse des drones et de la robotique du DDPS (CSDR DDPS) soutient l'Armée suisse ainsi que d'autres autorités en matière de robotique dans le domaine de la sécurité.

La mise en œuvre avec les prototypes de robots marcheurs a eu lieu.

Date cible: 31.12.2023

Étude conceptuelle internationale Defence Mobility Energy.: achèvement de l'étude conceptuelle internationale sur la propulsion électrique pour les véhicules tout-terrain de l'armée suisse

L'étude conceptuelle internationale examine la propulsion électrique pour les véhicules tout-terrain de l'armée suisse.

L'étude conceptuelle internationale est terminée.

Date cible: 31.12.2023

Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz.: lancement du concept détaillé de gestion des déchets et concrétisation des besoins en infrastructures

Le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'évacuer les résidus de munitions de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz.

Les concepts détaillés sont initiés et les besoins en infrastructure sont concrétisés.

Date cible: 31.12.2023

ARMASUISSE IMMOBILIER (AR IMMO)

PROJETS

Programme immobilier intégré dans le message sur l'armée 2023: approbation par le Conseil fédéral

Avec le programme immobilier, le DDPS subvient d'une part à l'entretien courant des infrastructures de l'armée et, d'autre part, les investissements dans les infrastructures sont directement liés aux acquisitions d'armement.

Le programme immobilier dans le cadre du message sur l'armée est approuvé par le Conseil fédéral.

Date cible: 31.12.2023

Harmonisation des processus immobiliers: nettoyage et migration des données ainsi que mise en œuvre des processus et gestion du changement

La mutation des données, l'harmonisation des processus immobiliers, les modèles de rôles et de données ainsi que les applications avec les autres organes de la construction et de l'immobilier de la Confédération dans le programme SUPERB ainsi que ERPSYSVAR sont en cours de réalisation.

Le nettoyage et la migration des données ainsi que les processus intégrés et la gestion opérationnelle du changement sont mis en œuvre.

Date cible: 31.12.2023

Train de mesures sur le climat et mesures environnementales: poursuite de la mise en œuvre du remplacement des chauffages au mazout et de la construction d'installations photovoltaïques

Les mesures visant à atteindre les objectifs climatiques et environnementaux sont mises en œuvre conformément aux directives du DDPS.

Les chauffages au fioul existants doivent être progressivement remplacés et la construction d'installations photovoltaïques doit se poursuivre.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO (SWISSTOPO)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision partielle de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo): mise en place d'un cadastre des conduites pour la Suisse: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo). Celle-ci contiendra désormais les bases juridiques permettant la réalisation de la nouvelle tâche commune «Cadastre national des conduites».

Date cible: 31.03.2023

Révision partielle de la loi sur la géoinformation: établissement d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo). Il s'agit d'adapter les bases juridiques du cadastre RDPPF suite à l'évaluation réalisée en 2021.

Date cible: 31.12.2023

Révision partielle de l'ordonnance sur la géologie nationale (OGN): mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au second semestre 2023 la révision partielle de l'ordonnance sur la géologie nationale (OGN). Celle-ci régit l'échange de données géologiques entre les particuliers d'une part et les cantons et les services de la Confédération d'autre part.

Date cible: 31.12.2023

Crédit d'engagement pour l'établissement d'un cadastre national des conduites (révision partielle de la LGéo): demande

Le Conseil fédéral demandera au premier semestre 2023 un crédit d'engagement dans le cadre du message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo).

Date cible: 31.03.2023

PROJETS

Infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et plateforme de géoinformation (geo.admin.ch): développement axé sur les besoins des utilisateurs

L'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) sera développée en tant que composante de l'INDG et en accord avec la Stratégie suisse pour la géoinformation.

Le développement axé sur les besoins de l'utilisateur se fera dans le cadre de l'INDG et en accord avec la Stratégie suisse pour la géoinformation.

Date cible: 31.12.2023

Numérisation du sous-sol géologique: exécution conforme au plan d'action MGN

Le sous-sol géologique doit être numérisé par la mise à disposition de données numériques harmonisées couvrant l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre se fait conformément au plan d'action "Numérisation du sous-sol géologique" et à la planification du projet "Modèle géologique national MGN" (projet top DDPS).

Date cible: 31.12.2023

Stratégie suisse pour la géoinformation: exécution conforme au plan d'action

Avec la «Stratégie suisse pour la géoinformation», la Confédération et les cantons, en collaboration avec toutes les parties prenantes, visent à rendre accessibles des géoinformations fiables, détaillées, actualisées et interopérables.

La définition et la mise en œuvre continues des mesures s'effectuent selon le plan d'action, sous la direction de l'organe de coordination de la géoinformation au niveau fédéral (GCS) et en étroite collaboration avec les cantons.

Date cible: 31.12.2023

DFF

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFF (SG-DFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur la promotion de la cyberadministration: décision de principe

Le Conseil fédéral prendra acte au premier semestre 2023 des résultats d'une consultation menée auprès de la Confédération et des cantons sur l'orientation à donner à l'Administration numérique suisse (ADS) et donnera mandat d'établir un projet de consultation sur les bases constitutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de la solution qui aura été retenue. Il s'agira de trancher entre la création d'une organisation soutenue conjointement par la Confédération et les cantons et dotée de compétences normatives d'une part et d'autre part l'attribution de nouvelles compétences normatives à la Confédération.

Date cible: 30.06.2023

Loi fédérale sur la promotion de la cyberadministration: ouverture de la consultation

Sur la base de la solution qui aura été retenue au premier semestre 2023, le Conseil fédéral ouvrira au second semestre une consultation sur une base constitutionnelle destinée à encadrer la collaboration future en matière de cyberadministration entre les différents échelons de l'État. Il s'agira soit de créer une organisation portée conjointement par la Confédération et les cantons et dotée de compétences normatives, soit d'attribuer de nouvelles compétences normatives à la Confédération.

Date cible: 31.12.2023

Ordonnance sur l'obligation des infrastructures critiques de signaler les cyber-attaques: ouverture de la consultation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral ouvrira la procédure de consultation relative à l'ordonnance sur l'obligation des infrastructures critiques de signaler les cyber-attaques. Cette obligation permettra au Centre national pour la cybersécurité d'avoir une meilleure vue d'ensemble de la situation en Suisse, d'aider les victimes à maîtriser les cyber-attaques et d'alerter les autres exploitants.

Date cible: 30.06.2023

Optimisation de la protection des structures de la Confédération contre les cyberrisques: décision / mise en œuvre

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral mettra en œuvre les mesures prises en 2022 en vue d'optimiser la protection des structures de la Confédération contre les cyberrisques.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Institutionnaliser le piratage éthique et améliorer la cybersécurité» (en exécution du po. Bellaïche 20.4594): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Institutionnaliser le piratage éthique et améliorer la cybersécurité » en exécution du postulat Bellaïche 20.4594. Le rapport expliquera comment, au moyen de directives concernant la divulgation des failles de sécurité et d'analyses des vulnérabilités (programmes de chasse aux bogues) dans les entreprises publiques et parapubliques, la Confédération peut contribuer à renforcer la cybersécurité.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années après 2023: exécution conformément à la planification établie ou lancement des projets de mise en œuvre prévus pour 2023

Pour assurer le déploiement efficace de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques pour les années après 2023, il faut dûment mettre en œuvre les mesures prévues. Les projets de mise en œuvre prévus pour 2023 au titre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années après 2023 ont été exécutés conformément à la planification établie ou ont été lancés.

Date cible: 31.12.2023

Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années après 2023: exécution conformément à la planification établie des projets de mise en œuvre prévus pour 2023 et destinés à l'administration fédérale

Les projets de mise en œuvre prévus pour 2023 et destinés à l'administration fédérale dans le cadre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années après 2023 ont été exécutés conformément à la planification établie.

Date cible: 31.12.2023

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES FINANCES (AFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport analysant les conséquences à long terme de l'évolution démographique sur les relations intergénérationnelles et les différents domaines politiques et présentant les champs d'action correspondants: approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 un rapport analysant les conséquences à long terme de l'évolution démographique sur les relations intergénérationnelles et les différents domaines politiques et présentant les champs d'action correspondants. Ce rapport constituera une synthèse des rapports sur les perspectives à long terme des finances publiques, du rapport en exécution du postulat Bertschy 17.3884, voire du rapport en exécution du postulat Würth 20.4257, synthèse qui sera complétée au cas par cas par des déclarations qualitatives consacrées à d'autres domaines politiques.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Évolution démographique et cohésion nationale» (en exécution du po. Würth 20.4257): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Würth 20.4257 concernant l'évolution démographique et la cohésion nationale. Le postulat charge le Conseil fédéral, en collaboration avec les cantons, d'analyser les répercussions de l'évolution démographique sur les systèmes de compensation et de transfert et de présenter les solutions envisagées pour favoriser une évolution équilibrée du pays.

Date cible: 30.06.2023

Réexamen de la répartition des tâches et de la responsabilité financière Confédération-cantons (projet Répartition des tâches II): décision de principe

Le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2023 de la suite à donner au projet «Répartition des tâches II». Rappelons qu'il avait suspendu le projet le 19 mars 2021. S'il décidait de le reprendre, il adoptera un nouveau mandat qui définira notamment les domaines de tâches en ligne de mire.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Maîtrise à terme des dépenses liées» (en exécution du po. CdF-N 21.4337): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat CdF-N 21.4337 concernant la maîtrise à terme des dépenses liées. Ce rapport présentera notamment l'évolution des dépenses liées et les moyens de réduire leur part.

Date cible: 31.12.2023

Modification de la loi sur le fonds d'infrastructure ferroviaire (LFIF) et de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera le message sur le financement durable des CFF au premier semestre 2023 (modification de la loi sur le FIF et de la loi sur les CFF). Le projet vise d'une part à compenser le manque à gagner des CFF en trafic grandes lignes dû au COVID et, d'autre part, à clarifier les conditions dans lesquelles les CFF peuvent obtenir des prêts de trésorerie de la Confédération.

Date cible: 30.06.2023

PROJETS

Processus de soutien dans le domaine des finances de l'administration fédérale: réalisation des objectifs du programme SUPERB d'ici au 31 décembre 2023

Mise en œuvre du volet de SUPERB consacré aux finances (finances, analyses, données de base) conformément à la planification (changement de technologie à venir).

Les projets relatifs aux finances, aux analyses et aux données de base sont exécutés conformément aux mandats de mise en œuvre.

Date cible: 31.12.2023

Processus de soutien dans le domaine des finances de l'administration fédérale: réalisation de la migration vers la plateforme S/4 HANA au troisième trimestre 2023

Passage du système actuel (P07) à la nouvelle plateforme S/4, avec réalisation des modifications nécessaires ainsi que des premières innovations et des démarches préparatoires en la matière en vue de l'extension au noyau cible.

Date cible: 30.09.2023

Plateforme de données de l'AFF: plateforme en exploitation pour la publication des indicateurs de la Confédération et des données de statistique financière

À l'avenir, les données de la statistique financière et les autres données budgétaires de l'AFF (péréquation financière, subventions, etc.) qui figurent sur la plateforme de publication des données et indicateurs budgétaires sur les finances fédérales (actuel centre de données) seront publiées sur une plateforme technique commune.

Dans un premier temps, le centre de données actuel permettant de publier les indicateurs budgétaires de la Confédération doit être remplacé. Les données de statistique financière devront pouvoir être publiées sur la nouvelle plateforme d'ici 2023.

Date cible: 31.12.2023

Poursuite du développement du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale: mise en œuvre des résultats de l'évaluation du NMG

Le rapport d'évaluation du Conseil fédéral concernant le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale sera examiné par le Parlement et les Commissions des finances courant 2022. Les modifications éventuelles qui seront demandées à l'issue de cet examen seront mises en œuvre en 2023.

Les modifications pouvant être mises en œuvre sans révision de la législation (par ex. modifications apportées dans le budget) le seront dans le budget 2024 (à l'été 2023). Si nécessité il y a de modifier la législation, il faudra déterminer s'il s'agirait de mettre en route un projet à cet effet ou s'il y aurait d'autres possibilités de mise en œuvre.

Date cible: 31.12.2023

CENTRALE DE COMPENSATION (CDC)

PROJETS

Échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI): quatrième et dernière étape de la mise en œuvre du règlement (CE) 883/2004 (coordination des systèmes de sécurité sociale): fin de la phase de réalisation

Depuis le 1^{er} mai 2010, les États membres de l'UE appliquent les nouveaux règlements européens portant sur la coordination des régimes nationaux de sécurité sociale. La Suisse applique ces instruments dans le cadre de l'annexe II de l'Accord sur la libre circulation des personnes depuis le 1^{er} avril 2012 et, dans le cadre de ses relations avec les États de l'AELE, depuis le 1^{er} janvier 2016. Ces nouveaux règlements prévoient le remplacement des formulaires papier par un système d'échange électronique des données entre les institutions d'assurances sociales (EESSI). Ce projet, réalisé selon le calendrier convenu avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), a pour objectif de rendre possible l'échange de données avec nos partenaires UE/AELE sur la base du règlement européen 883/2004. L'envergure du projet est importante et couvre la connexion avec le système EESSI, ainsi que les adaptations nécessaires au niveau du système d'information de la CdC. L'interfaçage doit supporter un nombre important de flux de données de différents types ainsi qu'implémenter une logique métier à la complexité élevée. La fin de la phase de réalisation planifiée pour fin décembre 2023.

Date cible: 31.12.2023

Portail assurés eCdC, mise en place d'un portail web sécurisé (basé sur la solution EFD-Portal du DFF) pour offrir des services en ligne: fin de la phase de réalisation

Ce projet a pour objectif de mettre à la disposition des assurés un portail avec des services en ligne, notamment la gestion et l'accès à leur compte. Ces services correspondent à des besoins exprimés par les assurés dans le cadre d'enquêtes de satisfaction et s'adaptent aux nouveaux modes de communication et d'interaction.

Lotissement du projet en 3 lots fonctionnels (AF, puis AVS, puis OAIE). La phase de réalisation ne pourra être finie qu'une fois les 3 "sous-phases" de réalisation seront terminées.

Date cible: 31.12.2023

UPI | eCH-V2, harmonisation des caractères spéciaux dans les registres officiels: fin de la phase de réalisation

L'objectif du projet est de pouvoir enregistrer dans les registres les noms des citoyens suisses qui contiennent des caractères spéciaux (la norme ISO 8859-1 + latin étendu A). Les modifications doivent être mises à disposition en 2023.

Date cible: 30.11.2023

MOSAR, moderniser les échanges électroniques entre les caisses de compensation AVS et le registre des assurés, améliorer la qualité des données et les processus métier et offrir de nouveaux services aux assurés: fin de la phase d'initialisation

Ce projet a pour objectif de moderniser les échanges électroniques entre les caisses de compensation AVS et le registre des assurés. Cette modernisation vise à permettre d'améliorer la qualité des données fournies par les caisses de compensation au registre, à rendre plus efficace les processus métier et à offrir des nouveaux services aux assurés (modernisation d'InfoRegistre).

Le choix de la solution à mettre en œuvre sera déterminé.

Date cible: 31.12.2023

Numérisation APG, mise en place d'une procédure automatisée pour traiter les allocations pour perte de gain (APG) avec tous partenaires impliqués: en phase de conception

Ce projet a pour objectif de mettre en place une procédure automatisée pour traiter les allocations pour perte de gain (APG) avec tous les partenaires impliqués. Il fait partie du programme EO-Digitalisierung piloté par l'OFAS.

Suite à la libération du projet et au choix de la variante, la phase de conception pourra débuter.

Date cible: 31.12.2023

MONNAIE FÉDÉRALE SWISSMINT (SWISSMINT)

PROJETS

Monnaie fédérale: optimisation de la surface: optimisation terminée

Mesure de baisse des coûts consistant à réduire la surface louée

Mesures structurelles réalisées et déménagement terminé

Date cible: 31.12.2023

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX QUESTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (SFI)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Accord sur les services financiers avec le Royaume-Uni: approbation

Le Conseil fédéral approuvera en 2023 un accord entre la Suisse et le Royaume-Uni dans le domaine des services financiers. Il sera ainsi possible de signer cet accord et d'engager les travaux de ratification. Le texte facilitera l'accès transfrontalier au marché pour un large éventail de services financiers.

Date cible: 31.12.2023

Révision de l'ordonnance sur les fonds propres en vue de la mise en œuvre des normes finales de Bâle III: approbation

Le Conseil fédéral adoptera définitivement au second semestre 2023 l'ordonnance révisée sur les fonds propres de façon à permettre la mise en œuvre des normes finales de Bâle III. Bâle III est un ensemble de réformes élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Comité de Bâle) et visant à renforcer la solvabilité et la liquidité des établissements bancaires. En sa qualité de membre du Comité, la Suisse rendra obligatoires en 2024 les normes Bâle III pour toutes les banques de Suisse.

Date cible: 31.12.2023

Contribution de la Suisse au Fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la durabilité: adoption du message

Si l'évolution des discussions en cours au sein du Fonds monétaire international (FMI) le permet, le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 un message sur la contribution suisse au nouveau Fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la durabilité. La contribution (notamment le soutien aux pays en développement ou émergents en matière de transition et de transformation climatiques) devrait être mise en place en 2023. Le financement pourra intervenir au moyen de la réallocation des droits de tirage spéciaux reçus (sur 460 milliards de DTS, environ 5,5 milliards sont allés à la Suisse) ou de prêts et de contributions.

Date cible: 30.06.2023

Réforme des Nouveaux accords d'emprunt du FMI: adoption du message

Si l'évolution des discussions en cours au sein du Fonds monétaire international (FMI) le permet, le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 un message sur la réforme des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du FMI. Si les membres du FMI décidaient d'augmenter les NAE en raison de l'évolution de l'économie mondiale et du système financier, la procédure normale exigerait d'établir un message sur l'augmentation et la prorogation de ces NAE. Toutefois, si leur prorogation ordinaire devait être décidée, sans adaptations matérielles ou financières particulières, le Conseil fédéral se prononcerait sur la poursuite de la participation de la Suisse au second semestre 2024.

Date cible: 31.12.2023

Adaptation ou élargissement des bases légales internationales et nationales relatives à l'échange automatique international de renseignements en matière fiscale: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 une consultation sur une adaptation ou un élargissement des bases légales internationales et nationales relatives à l'échange automatique international de renseignements (EAR) en matière fiscale. Ces mesures permettraient de procéder en droit suisse aux modifications apportées aux normes internationales, telles que l'élargissement de la norme EAR aux avoirs virtuels, et à d'autres ajustements.

Date cible: 31.12.2023

Approbation des protocoles de modification des accords EAR entre le Conseil fédéral et le gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, entre la Suisse et Singapour et entre la Suisse et l'UE: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 une consultation sur l'approbation des protocoles de modification des accords EAR conclus entre le Conseil fédéral et le gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, entre la Suisse et Singapour et entre la Suisse et l'UE. Il s'agit d'adapter la norme EAR en accord avec ces juridictions.

Date cible: 31.12.2023

Modification de l'accord multilatéral des autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays (accord EDPP) et de la loi fédérale sur l'échange des déclarations pays par pays (LEDPP): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 une consultation sur la modification de l'accord multilatéral des autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays (accord EDPP) et de la loi fédérale sur l'échange des déclarations pays par pays (LEDPP). Les ajustements apportés à la norme EDPP seront ainsi répercutés dans le droit suisse. Leurs modalités ne sont toutefois pas encore connues, l'OCDE n'ayant pas encore achevé ses travaux de révision. Les modifications devraient concerner les critères applicables à l'obligation de fournir la déclaration et au contenu de celle-ci.

Date cible: 31.12.2023

Mise en place de l'échange automatique de renseignements avec des États supplémentaires pour 2024/2025: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message relatif à l'introduction de l'EAR avec des États supplémentaires pour 2024/2025. En étendant son réseau d'États partenaires, la Suisse réaffirme son engagement à respecter les normes internationales.

Date cible: 30.06.2023

Améliorer le cadre réglementaire de la finance numérique: décision

À partir de l'état des lieux réalisé en 2022, le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 de nouvelles mesures visant à améliorer l'attrait de la Suisse pour la finance numérique et arrêtera la marche à suivre. Il s'agit de renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation de la place financière en garantissant simplicité d'utilisation et sécurité juridique aux technologies numériques et en créant les conditions d'une collaboration harmonieuse entre prestataires de services financiers, fournisseurs de technologies et autres acteurs concernés.

Date cible: 30.06.2023

Rester en pointe en matière de finance durable: décision

Il s'agit de consolider le rôle de premier plan de la Suisse en matière de finance durable. C'est pourquoi la Suisse participe activement aux travaux internationaux pertinents, y compris au sein du G20 et du Fonds monétaire international (FMI). Une fois informé des derniers développements en date, notamment en ce qui concerne les travaux consacrés à la transparence en matière de climat et de biodiversité, le Conseil fédéral arrêtera au second semestre 2023 la marche à suivre, y compris les mesures qui permettront de renforcer la position de la Suisse dans la finance durable.

Date cible: 31.12.2023

Révision de l'ordonnance sur la surveillance: approbation

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 la révision de l'ordonnance sur la surveillance (OS). La révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) rend en effet nécessaire d'adapter l'OS, principalement pour concrétiser la LSA et pour garantir la bonne attribution des compétences entre les niveaux hiérarchiques, depuis la loi jusqu'aux circulaires de la FINMA.

Date cible: 30.06.2023

Loi sur les placements collectifs révisée (mise en place du Limited Qualified Investor Fund, L-QIF): mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au premier semestre 2023 la loi révisée sur les placements collectifs (LPCC) et adoptera la révision correspondante de l'ordonnance sur les placements collectifs (OPCC). La révision de la LPCC et de l'OPCC permettra de lancer le Limited Qualified Investor Fund (L-QIF), une nouvelle catégorie de fonds pour investisseurs qualifiés qui ne nécessite ni autorisation ni approbation de la FINMA.

Date cible: 30.06.2023

Mise en place d'un Public Liquidity Backstop: ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 la consultation sur la mise en place d'un Public Liquidity Backstop. Il a ainsi fixé le 11 mars 2022 les grandes lignes de ce mécanisme public de garantie des liquidités qui permettra de mettre temporairement et à titre subsidiaire des liquidités à la disposition d'une banque d'importance systémique domiciliée en Suisse si cela est nécessaire à son assainissement. Il ne s'agit pas d'une garantie implicite de l'Etat: les liquidités accordées devront être intégralement remboursées. Cette aide s'accompagne d'autre part d'un mécanisme de compensation et de sanction. La mesure proposée vient en complément aux exigences en matière de liquidités auxquelles doivent répondre les banques d'importance systémique, que le Conseil fédéral a considérablement renforcées en 2022 et qui visent à assurer que les établissements concernés disposent de suffisamment de liquidités pour parer au plus grand nombre de scénarios de crise possible.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Responsabiliser davantage les cadres supérieurs des marchés financiers avec des outils allégés» (en exécution du po. Andrey 21.3893): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Andrey 21.3893 « Responsabiliser davantage les cadres supérieurs des marchés financiers avec des outils allégés ». Il procède ainsi à un examen des ajustements à apporter aux outils de la FINMA pour inciter les plus hauts cadres des établissements financiers à endosser une plus grande responsabilité personnelle et pour attribuer les responsabilités individuelles dans les organes de direction.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Questions fiscales liées au télétravail: examen par le DFF; le cas échéant, soumission au Conseil fédéral d'une proposition quant à la suite à donner

Examen des éventuelles mesures fiscales à prendre comme suite à l'augmentation du travail à domicile dans le cadre d'une activité lucrative transfrontalière.

Le DFF a passé en revue les accords internationaux et le droit national pour voir si des modifications s'imposaient et, le cas échéant, a soumis au Conseil fédéral une proposition quant à la suite à donner.

Date cible: 31.12.2023

Entretien et élargissement des relations internationales: participation assurée au volet financier du G20 en 2024

Participation au volet financier du G20, tenue de dialogues financiers et élargissement du réseau de relations

Le Brésil invite la Suisse à participer aux travaux concernant le volet financier du G20.

Date cible: 31.12.2023

Amélioration de l'accès au marché avec certains États partenaires: action menée auprès des États partenaires en vue d'améliorer les conditions-cadres des activités transfrontalières

Il s'agit d'exercer une action auprès de certains États partenaires en vue d'assurer le maintien des conditions d'accès et d'améliorer les conditions-cadres des activités transfrontalières menées par les établissements financiers.

Le DFF fait en sorte que des accords puissent être trouvés avec les États partenaires en vue d'améliorer l'accès au marché.

Date cible: 31.12.2023

Travaux de l'OCDE dans le domaine de la tarification du carbone: participation active du DFF aux travaux du comité de pilotage compétent de l'OCDE

Le DFF participe activement aux travaux d'un éventuel comité de l'OCDE chargé de comparer les méthodes explicites et implicites de tarification du carbone (y c. en associant étroitement les offices concernés à cette démarche). Ce comité aurait vocation à quantifier les approches nationales de tarification du carbone et à les rendre transparentes et comparables. Il faudrait que les États non membres de l'OCDE puissent eux aussi participer à ces travaux.

Le DFF participe activement aux travaux d'un éventuel comité de pilotage de l'OCDE et associe étroitement les offices concernés à ces travaux.

Date cible: 31.12.2023

Recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales: examen par le DFF; le cas échéant, soumission au Conseil fédéral d'une proposition quant à la suite à donner

Examen des éventuelles modifications à apporter aux bases légales nationales concernant l'échange de renseignements sur demande au vu des recommandations formulées par le Forum mondial sur la base des rapports de suivi de 2021 et 2022

Le DFF a passé en revue le droit national pour voir si des modifications s'imposaient et, le cas échéant, a soumis au Conseil fédéral une proposition quant à la suite à donner.

Date cible: 31.12.2023

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES CONTRIBUTIONS (AFC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur l'imposition individuelle: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à la loi fédérale sur l'imposition individuelle. Ce texte prévoit que le revenu et la fortune de chaque adulte seront imposés de manière distincte. Le montant de l'impôt sera ainsi déterminé par le revenu et la fortune de la personne et non par l'ensemble du revenu et de la fortune du couple. L'imposition individuelle est une incitation au travail et améliore l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Date cible: 31.12.2023

Ordonnance sur l'impôt complémentaire (projet OCDE/G20 de taxation de l'économie numérique): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 au plus tard l'ordonnance sur l'impôt complémentaire (projet de l'OCDE et du G20 sur la taxation de l'économie numérique). La forte pression du temps conduira à édicter les règles de l'OCDE relatives à un impôt minimum pour les grandes entreprises internationales dans une ordonnance temporaire directement fondée sur une disposition transitoire de la Constitution. La procédure législative ordinaire sera mise en œuvre ensuite.

Date cible: 31.12.2023

Loi fédérale sur la déduction fiscale des frais professionnels des travailleurs salariés: résultats de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2023 des résultats de la consultation avant d'arrêter la marche à suivre concernant la future réglementation applicable aux frais professionnels des travailleurs salariés qui sera inscrite dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). Les salariés devront pouvoir choisir entre déduction forfaitaire et déduction des frais professionnels effectifs.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Alléger l'impôt sur le capital et l'impôt sur la fortune pour les PME à forte croissance» (en exécution du po. Derder 17.4292): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport "Réduire les impôts sur le capital et la fortune des PME en forte croissance" en exécution du postulat Derder 17.4292. Ce postulat vise à examiner les conséquences économiques et financières du déplacement de la charge fiscale, d'une imposition qui grève la substance de l'entreprise pour l'appliquer au bénéfice.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Initiative portant sur la numérisation de l'AFC: lancement et réalisation des premiers projets

Dans le cadre de l'initiative portant sur la numérisation, l'AFC a établi une liste initiale de projets (backlog). Parmi ceux-ci, c'est la numérisation des opérations fiscales qui a la priorité absolue. Les autres projets prioritaires sont, entre autres, la mise en œuvre de DocBox, du compte fiscal électronique et de la gestion des données de base en libre-service.

Date cible: 31.12.2023

Mise en œuvre de la révision partielle de la LTVA et de l'OTVA: adaptation des processus de l'AFC et de l'environnement système (projet UWM: mise en œuvre du développement de la TVA)

La réalisation du projet législatif portant sur le développement de la TVA entraîne pour l'AFC notamment des changements concernant les applications informatiques, les formulaires, la pratique en matière de TVA, les processus internes et l'organisation.

Le projet comporte la réalisation d'adaptations dans les processus, les instructions, la pratique en matière de TVA et l'environnement logiciel de l'AFC.

Date cible: 31.12.2023

Assistance administrative et entraide judiciaire internationales: mise en œuvre du FATCA conformément à l'accord passé avec l'autorité fiscale américaine IRS

Tâches liées à l'assistance administrative et à l'entraide judiciaire internationales

Le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) est mis en œuvre conformément à l'accord passé avec l'autorité fiscale américaine, à savoir l'Internal Revenue Service (IRS).

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE LA DOUANE ET DE LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES (OFDF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision partielle de la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (LRPL): mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au second semestre 2023 la loi révisée relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, ainsi que son ordonnance d'exécution. L'infrastructure actuelle destinée à la perception de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) doit être remplacée à la fin de l'année 2024 en raison de son ancienneté. La RPLP III s'accompagnera d'un développement technique qui permettra la mise en place d'un système de perception interopérable.

Date cible: 31.12.2023

Révision totale des ordonnances d'exécution de la loi sur les douanes révisée: résultats de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2023 des résultats de la consultation menée sur la révision totale de l'ordonnance d'exécution de la loi révisée sur les douanes. La révision totale du droit douanier permettra de définir le cadre juridique de la transformation numérique en cours (programme DaziT) tout en créant la flexibilité organisationnelle nécessaire pour permettre à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières de réagir avec une rapidité et une efficacité accrues à des situations nouvelles.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Mise en service du nouveau système de gestion du trafic des marchandises (Passar): mise en service et début de la phase de transition depuis Passar 1.0

Le nouveau système de gestion du trafic des marchandises (Passar) est l'une des pièces maîtresses du programme DaziT. Il remplacera, entre autres, les actuels systèmes e-dec et NCTS, qui ont atteint le terme de leur cycle de vie. Pour toutes les procédures et tous les genres de trafic, le processus de gestion du trafic des marchandises sera simplifié et standardisé. Grâce à ce système, il sera possible de passer la frontière sans s'arrêter, permettant ainsi à l'économie de bénéficier de nets gains d'efficacité.

Passar 1.0 est en exploitation productive, et les directions de trafic «Exportation» et «Transit» sont en place. Dans le même cadre, le passage de la phase 4 à la phase 5 est opéré pour le transit international. L'exploitation s'effectue en parallèle durant la phase de transition vers le nouveau système.

Date cible: 30.06.2023

Introduction d'un nouveau système de rapports et de traitement des cas: début du développement dans le nouveau système de rapports et de traitement des cas (volet des rapports)

Les collaborateurs de l'OFDF effectueront à l'avenir des contrôles à 360 degrés des personnes, des marchandises et des moyens de transport. Un nouveau système uniforme de rapports et de traitement des cas sera mis en place dans le cadre du programme DaziT. Ce système remplacera les solutions existantes, qui se subdivisent par domaine thématique.

Une fois que l'appel d'offres OMC aura été effectué, que le marché aura été adjugé et que la phase de conception sera achevée, les travaux de développement et d'intégration seront lancés.

Date cible: 30.06.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOMMUNICATION (OFIT)

PROJETS

Programme SUPERB: migration des processus de soutien vers S/4 (nouveau logiciel)

Harmonisation, standardisation et numérisation des processus de soutien de l'administration fédérale en vue du passage à la nouvelle génération de systèmes SAP (S/4HANA)

La migration des processus de soutien vers le nouveau logiciel (S/4) est achevée. D'autres avantages potentiels sont réalisés dans le domaine des finances (plan comptable centralisé) et des données de base (harmonisation en ce qui concerne les partenaires commerciaux).

Date cible: 31.12.2023

Création et mise en place de la fonction d'intermédiaire ou de courtier de services en nuage: la fonction de CSB au sein de l'administration fédérale est attribuée à l'OFIT, des commandes sont passées dans le cadre de l'appel d'offres OMC-20007.

Pour appuyer la transformation numérique et en particulier l'initiative stratégique IS 4 (multi-cloud hybride), l'OFIT crée la fonction d'intermédiaire ou de courtier de services en nuage, visant à apporter un soutien compétent et efficace à l'administration fédérale.

La fonction d'intermédiaire ou de courtier de services en nuage (CSB) au sein de l'administration fédérale est attribuée à l'OFIT. L'équipe CSB accompagne ses clients dans leurs projets de nuage hybride en leur fournissant des conseils et des modèles de solution, ainsi qu'en mettant à leur disposition des zones d'accueil (landing zones) intégrées et gérées sur différentes plateformes d'hyperscalers. Des commandes sont passées à cet effet dans le cadre de l'appel d'offres OMC-20007.

Date cible: 31.12.2023

Centre de calcul CAMPUS de l'OFIT: mise en place de 50 applications spécialisées dans le centre de calcul CAMPUS

Dans le cadre du projet «Migration CC Campus 2020», le centre de calcul CAMPUS est mis en place. La migration ou l'intégration progressive des applications spécialisées dans la nouvelle architecture CC 2020 (CC PRIMUS et CC CAMPUS) a lieu dans le cadre d'une procédure dite de «ramp-up».

Déménagement des applications spécialisées du centre de calcul Monbijoustrasse 74 vers les centres de calcul PRIMUS et CAMPUS. Les applications définies par l'OFIT (en particulier celles qui ont des exigences de la classe de disponibilité 3) fonctionnent dans le centre de calcul CAMPUS et dans le centre de calcul PRIMUS (failover) conformément au Service Level Agreement.

Date cible: 31.12.2023

Dissociation des prestations informatiques de base du DDPS: projet de dissociation BURAUT/UCC du Groupement Défense

Dans le cadre du programme de dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, les prestations de bureautique sont transférées de la BAC à l'OFIT.

Dans le cadre du projet de dissociation BURAUT/UCC du Groupement Défense, 5000 postes de travail ont été migrés et sont exploités par l'OFIT.

Date cible: 31.12.2023

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES (CDF)

PROJETS

Planification annuelle 2023 (publication en janvier 2023): mise en œuvre

Mise en œuvre de la planification annuelle 2023

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DU PERSONNEL (OFPER)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Propositions d'optimisation du système salarial de l'administration fédérale (mise en œuvre du po. CdF N 19.3974): décision

Dans son rapport du 6 avril 2022 en exécution du postulat CdF-N 19.3974 «Dissocier l'évolution salariale de l'évaluation des prestations», le Conseil fédéral propose de procéder à des optimisations dans certains domaines du système salarial actuel de l'administration fédérale. Une fois que ces propositions auront été concrétisées, le Conseil fédéral décidera au second semestre 2023 des mesures d'optimisation à prendre et adaptera en conséquence le droit du personnel de la Confédération.

Date cible: 31.12.2023

Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2024–2027: décision

La stratégie 2020-2023 du Conseil fédéral concernant le personnel de l'administration fédérale arrivera à échéance fin 2023. Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2024-2027 dans la perspective de la nouvelle législature. Cette stratégie lui permettra de répondre aux défis devant lesquels l'évolution démographique et les changements du monde du travail placent l'administration fédérale en sa qualité d'employeur. La priorité sera donnée notamment à la planification des besoins en personnel, à la gestion des compétences, à la formation et à la formation continue, à la flexibilité en matière d'affectation et de recrutement, au changement culturel, à la fidélisation ou encore à l'utilisation des technologies nouvelles.

Date cible: 31.12.2023

Révision de la loi sur le personnel de la Confédération (prévoyance professionnelle): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à une révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Il s'agit de préciser à l'art. 32c, al. 3 et 4, LPers que l'art. 50, al. 2, de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) n'affecte pas la validité de la réserve d'approbation prévue aux alinéas 3 et 4 précités (s'agissant de la conclusion ou de la modification du contrat d'affiliation d'un employeur décentralisé).

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Introduction de l'autogestion au sein de l'administration fédérale (formes d'organisation agiles)» (en exécution du po. Marti Min Li 21.4162): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport « Introduction de l'autogestion au sein de l'administration fédérale (formes d'organisation agiles) » en exécution du postulat Marti Min Li 21.4162. Des formes d'organisation agiles sont d'ores et déjà mises en œuvre ponctuellement dans l'administration fédérale. Le rapport doit montrer dans quelle mesure il serait possible d'y déployer à plus grande échelle ces formes de travail auto-organisées.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Application du projet SUPERB aux ressources humaines de l'administration fédérale: mise en place d'applications RH (gestion de la formation, frais, gestion du temps de travail, etc.)

En ce qui concerne l'informatique dans le domaine des RH, l'OFPER est chargé de mettre en place des applications destinées à soutenir les processus numériques harmonisés à l'échelle de l'administration fédérale.

Dans le cadre de l'équipe «Personnel» (IT-RH) du programme fédéral SUPERB, des applications relatives aux RH sont mises en place. Il sera ainsi possible de mettre des applications numériques harmonisées à la disposition des collaborateurs, des cadres et des spécialistes RH. Les premières applications (selon la feuille de route «SUPERB») seront en place d'ici fin 2023.

Date cible: 31.12.2023

Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2020-2023: mise à disposition d'un concept et d'offres pour les RH

Les mesures décidées par le Conseil fédéral pour ce qui est de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2020-2023 continuent d'être appliquées.

Le modèle de rôles RH est axé sur les exigences du numérique; les mesures à cet effet sont engagées.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE (OFCL)

PROJETS

Schéma directeur 2024 concernant l'utilisation des bâtiments de l'administration fédérale: achèvement de la 3^e étape dans la construction d'un nouveau bâtiment administratif à Zollikofen

La 3^e étape dans la construction d'un nouveau bâtiment administratif à Zollikofen est achevée.

Date cible: 31.12.2023

Construction durable: application du standard Construction durable Suisse dans la 3^e étape du projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif à Zollikofen avec certification (au min. certification «Or»)

La mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable 2030 implique la construction de bâtiments répondant à des exigences économiques, sociales et écologiques élevées tout au long de leur cycle de vie. Pour les projets réalisés en Suisse, on utilise le standard Construction durable Suisse (SNBS) comme base de planification.

Le standard Construction durable Suisse (SNBS) est appliqué dans le cadre de la 3^e étape du projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif à Zollikofen, avec certification (au min. certification «Or»).

Date cible: 31.12.2023

Concept concernant les infrastructures sportives: achèvement de la construction de remplacement pour le diagnostic des performances et la réhabilitation à Macolin

Le concept concernant les infrastructures sportives indique quels investissements il s'agit de réaliser dans les installations sportives et les bâtiments d'exploitation de la Confédération pour améliorer le cadre de promotion du sport populaire et du sport d'élite.

La construction de remplacement pour le diagnostic des performances et la réhabilitation à Macolin est achevée.

Date cible: 31.12.2023

Introduction de la nouvelle carte d'identité: réalisation par l'OFCL de la personnalisation de la nouvelle carte d'identité au deuxième trimestre 2023

Fin 2017, le Conseil fédéral a décidé de faire personnaliser la nouvelle carte d'identité au sein de l'administration fédérale. Le nom, la date de naissance et les autres données figurant sur la carte d'identité seront ainsi personnalisés par l'administration fédérale.

La nouvelle génération de cartes d'identité sera introduite d'ici au 30 juin 2023 et sera personnalisée par l'OFCL.

Date cible: 30.06.2023

DEFR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DEFR (SG-DEFR)

PROJETS

Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération au sein de l'ISCeco: début de la mise en place des plateformes informatiques destinées aux nouvelles applications métier du DEFR

Le fournisseur de prestations informatiques du département concentre son action sur des prestations informatiques liées au domaine d'activité. La migration vers le réseau de centres de calcul de l'administration fédérale permet à l'ISCeco de se procurer des prestations informatiques normalisées (comme des services de réseau ou des services d'infrastructure).

La mise en place des plateformes informatiques destinées aux nouvelles applications métier du DEFR dans les nouvelles zones de réseau du réseau de centres de calcul de l'administration fédérale civile a débuté. L'objectif est de pouvoir réaliser dans ce nouvel environnement les projets de nouvelles applications métier stratégiques des offices fédéraux de l'agriculture et du service civil.

Date cible: 30.06.2023

Déploiement de SUPERB: mise en œuvre des processus de soutien au DEFR

La mise en production de SAP S4/HANA au sein de l'administration fédérale est fixée au 23.9.2023.

Au DEFR, les processus de soutien (finances, ressources humaines, etc.) sont adaptés à la nouvelle version S4 et à la banque de données HANA et sont opérationnels. Le SG-DEFR dispose en interne du savoir-faire nécessaire pour soutenir activement les utilisateurs des unités administratives.

Date cible: 23.09.2023

Système de management de la sécurité de l'information (SMSI): mise en place et exploitation d'un SMSI conformément à l'ordonnance sur la sécurité de l'information (OSI)

Un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) est un ensemble de procédures et de règles qui indiquent comment la sécurité de l'information est organisée dans un système et qui précisent quelles sont les tâches, les compétences et les responsabilités de chaque personne. Seul un SMSI «allégé» est exigé des unités administratives, autrement dit celles-ci sont tenues de mettre en œuvre non pas l'intégralité de la norme ISO, mais seulement les principaux processus de management définis dans l'ordonnance sur la sécurité de l'information (OSI). Les futures prescriptions du service spécialisé de la Confédération pour la sécurité de l'information préciseront lesquels. Un SMSI a pour objet d'assurer et d'améliorer la sécurité de l'information au sein de l'unité administrative. À cette fin, il faut des objectifs concrets qui permettent à la direction de l'office d'évaluer si le système produit l'effet escompté. La définition et l'évaluation des objectifs annuels représentent une tâche de conduite de la direction de l'office. Le responsable de la sécurité se charge de la mise en place et de l'exploitation d'un SMSI au SG-DEFR, conformément aux prescriptions de la direction. L'exploitation effective du SMSI incombe au préposé à la sécurité de l'information.

Date cible: 01.07.2023

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE (SECO)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Ordonnance COVID-19 cas de rigueur»: approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 un rapport sur la mise en œuvre des aides aux entreprises dans le cadre de l'ordonnance COVID-19 cas de rigueur 2020 (OMCR 20) et de l'ordonnance COVID-19 cas de rigueur 2022 (OMCR 22). Les aides accordées par les cantons pour cas de rigueur comprennent des contributions à fonds perdu, des prêts, des garanties et des cautionnements.

Date cible: 31.12.2023

Message sur la promotion économique 2024–2027: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027. Il soumettra au Parlement plusieurs arrêtés de financement en vue de reconduire les instruments de la promotion économique de la Confédération, qui ont fait leurs preuves. La promotion économique comprend la politique en faveur des PME, le tourisme, la politique régionale et la promotion des exportations et de la place économique. Les instruments de la promotion économique seront développés à la lumière des défis d'aujourd'hui dans la perspective de la période 2024-2027. En ce qui concerne la Nouvelle politique régionale (NPR), le message contient le programme pluriannuel prévu pour les années 2024 à 2031.

Date cible: 30.06.2023

Révision de la loi fédérale sur la politique régionale: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la politique régionale. Les infrastructures de développement qui génèrent de la valeur ajoutée dans une région sont cruciales pour l'essor économique des zones rurales et des régions de montagne. Si la Nouvelle politique régionale (NPR) proposait jusqu'à présent des prêts à cet effet, l'expérience montre que ceux-ci ne sont pas l'instrument adéquat pour soutenir les petites infrastructures qui ne génèrent pas ou ne génèrent que peu de flux de trésorerie directs pour le porteur de projet qui investit. Or ces petites infrastructures sont importantes pour l'économie régionale lorsqu'elles peuvent être utilisées à des fins commerciales par d'autres acteurs économiques. Il s'agit donc de permettre de soutenir ce type de projets, du moins de manière limitée, par des contributions à fonds perdu. Cette approche est testée avec succès depuis 2020 dans 16 cantons NPR dans le cadre des mesures pilotes NPR pour les régions de montagne. L'évaluation de la période pluriannuelle de la NPR 2016–2023, publiée en février 2022, la recommande du reste expressément.

Date cible: 31.12.2023

Révision de l'ordonnance sur la politique régionale: adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 l'ordonnance révisée sur la politique régionale (OPR). Il s'agit avant tout d'actualiser la base statistique sur laquelle repose la définition du périmètre de la NPR.

Date cible: 31.12.2023

Révision de la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement (Société suisse de crédit hôtelier): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 la consultation sur la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement. Il s'agit d'optimiser la promotion des investissements dans ce secteur.

Date cible: 31.12.2023

Révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour): mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au second semestre 2023 la loi fédérale révisée encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour). L'objectif visé est d'étendre à titre temporaire la promotion de l'innovation via le programme Innotour. Il s'agit de soutenir par là le tourisme suisse dans trois domaines d'innovation prioritaires, à savoir le numérique, le développement durable et les tourisms urbain et d'affaires.

Date cible: 31.12.2023

Rapport sur l'évaluation et le développement de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne et de la politique des agglomérations: Verabschiedung

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport sur l'évaluation et le développement de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne et de la politique des agglomérations. Le rapport jettera les bases sur lesquelles reposeront les deux politiques et leurs instruments de mise en œuvre.

Date cible: 31.12.2023

Rapport sur l'évaluation et le développement de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne et de la politique des agglomérations: Verabschiedung der Agglomerationspolitik und Politik für ländliche Räume.

Die Anpassung der Agglomerationspolitik wird dem Bundesrat von UVEK (ARE) und WBF (SECO) Ende 2023 vorgelegt.

Date cible: 31.12.2023

Accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et les pays du MERCOSUR: adoption du message

Même si les négociations entre les pays de l'AELE et les pays du MERCOSUR sont achevées en substance, le Conseil fédéral souhaite régler les points qui sont encore en suspens afin que l'accord puisse ensuite être signé et que le message puisse être adopté au second semestre 2023.

Date cible: 31.12.2023

Accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et la Moldavie: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à un accord de libre-échange (ALE) entre les pays de l'AELE et la Moldavie. La conclusion d'un tel accord permettrait à la Moldavie de poursuivre son processus d'intégration économique tout en offrant aux entreprises suisses la possibilité de développer leurs chaînes de production en Moldavie.

Date cible: 31.12.2023

Accord de coopération avec l'Allemagne en matière de concurrence: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à un accord avec l'Allemagne en matière de concurrence. Un tel accord doit d'une part favoriser la concurrence et donc l'efficacité économique et l'innovation et d'autre part améliorer la sécurité juridique pour les entreprises suisses grâce à des procédures coordonnées et à des décisions matériellement cohérentes de la part des autorités de la concurrence de l'un et l'autre pays partenaires.

Date cible: 31.12.2023

Instauration d'un examen des investissements (en exécution de la mo. Rieder 18.3021): adoption du message

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à un examen des investissements étrangers dans les entreprises suisses en exécution de la motion 18.3021. Cet examen aura pour but d'éviter que des acquisitions d'entreprises suisses par des investisseurs étrangers ne viennent menacer ou compromettre l'ordre ou la sécurité publics. Le Conseil fédéral reste opposé à l'instauration d'un examen des investissements, étant d'avis que le rapport coût-utilité n'est pas avantageux et que le cadre réglementaire en vigueur est suffisant.

Date cible: 31.12.2023

Rapport sur les conditions générales nécessaires à l'organisation d'une exposition nationale: adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport sur les conditions générales nécessaires à l'organisation d'une exposition nationale. Il jettera ainsi les bases de la poursuite des travaux dans la perspective de l'organisation éventuelle d'une exposition nationale.

Date cible: 31.12.2023

Consolidation de la position dans les institutions financières internationales: reconstitution du Fonds africain de développement (FAD 16)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale 2021-2024, le Conseil fédéral se prononcera au second semestre 2023 sur la reconstitution du Fonds africain de développement (FAD 16). Celui-ci fait partie des organisations multilatérales et institutions financières internationales prioritaires pour la Suisse.

Date cible: 31.12.2023

Consolidation de la position dans les institutions financières internationales: examen et définition du capital de base de la Banque interaméricaine de développement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale 2021-2024, la Suisse examinera le capital de base de la Banque interaméricaine de développement au second semestre 2023. Celle-ci fait partie des organisations multilatérales et institutions financières internationales prioritaires pour la Suisse.

Date cible: 31.12.2023

Accords bilatéraux avec les États partenaires en vue de la mise en œuvre de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE: mise en œuvre

Le Conseil fédéral terminera au premier semestre les négociations sur les accords restant à conclure avec des États partenaires. L'idée est de mettre en œuvre d'ici 2029 les programmes de coopération de la deuxième contribution suisse (à partir de 2023).

Date cible: 30.06.2023

PROJETS

Approbation de l'accord plurilatéral sur la réglementation intérieure dans le domaine des services:
Approbation

L'accord prévoit des procédures claires, prévisibles et transparentes pour obtenir une autorisation de fournir des services. Il est ajouté, à titre d'engagement additionnel, à la liste d'engagements spécifiques de la Suisse dans le cadre de l'AGCS.

Le Conseil fédéral approuve l'accord et modifie la liste d'engagements de la Suisse dans le cadre de l'AGCS.

Date cible: 31.12.2023

Mesures d'accompagnement liées à la suppression des contributions à l'exportation de produits agricoles transformés: Évaluation

Les modifications législatives visant à supprimer les contributions à l'exportation («loi chocolatière») sont entrées en vigueur le 1.1.2019. Elles prévoient des mesures d'accompagnement visant à préserver la valeur ajoutée dans la production de denrées alimentaires. Les mesures d'accompagnement doivent être évaluées quatre ans après leur introduction.

Le Conseil fédéral approuve le rapport sur l'évaluation des mesures d'accompagnement.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE (OFAG)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Adaptation du Suisse-Bilanz à la réalité (en exécution de la mo. CER-E 21.3004): conclusion

L'examen des principes de fertilisation du Suisse-Bilanz sera achevé au second semestre 2023. Les normes seront ainsi mises à jour. Le 13 avril 2022, le Conseil fédéral a décidé de supprimer la marge de tolérance de 10 % du Suisse-Bilanz (bilan de fumure équilibré) à partir du 1^{er} janvier 2024, afin de réduire les pertes d'éléments fertilisants d'ici 2030.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Gestion numérique des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires: conclusion de la phase de conception

Le 19.3.2021, le Parlement a, en lien avec l'lv. pa. 19.475, décidé des modifications de loi visant à réduire les effets négatifs des produits phytosanitaires et des engrais. La Confédération sera tenue d'exploiter un système central d'information pour recenser ces produits.

La gestion numérique des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires sert à mettre en œuvre l'obligation de communication des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires (lv. pa. 19.475) et allégera en même temps la charge administrative des agriculteurs.

Date cible: 31.10.2023

Centre de compétence pour le processus de transition numérique dans l'agriculture: mise en place de la direction opérationnelle

La création d'un centre de compétence pour le processus de transition numérique dans l'agriculture est une conséquence du rapport «Digitalisation dans le domaine agricole. Rôle de la Confédération» en réponse au postulat 19.3988.

Le centre de compétence a pour mission de faire avancer les processus d'harmonisation et de standardisation des données en collaboration avec les acteurs du secteur agricole, de définir et de développer des métadonnées et des interfaces, de manière à simplifier l'échange de données entre les systèmes tout en respectant la protection des données et à mettre en œuvre le principe «une fois pour toutes (once only)».

Date cible: 31.12.2023

Rapport agricole 2023plus: libération de la phase de réalisation

L'objectif du projet «Rapport agricole 2023plus» est d'établir le rapport agricole sur une base technique moderne et de réduire le travail manuel.

La phase de conception doit être terminée d'ici à juin 2023 et la phase de réalisation doit être lancée. Il est prévu que le nouveau système soit mis en production (go live) en décembre 2023.

Date cible: 30.06.2023

AGROSCOPE (AGROSCOPE)

PROJETS

Flux d'éléments nutritifs et trajectoires de réduction: résultats des mesures visant à combler les lacunes des objectifs environnementaux pour l'agriculture

Flux d'éléments nutritifs et trajectoires de réduction.

Agroscope élabore et développe des mesures visant à réduire les émissions d'azote et de phosphore. Les mesures doivent être validées, optimisées et développées dans les exploitations dans des conditions pratiques. L'objectif est de rendre bien visible l'amélioration de l'efficacité des éléments nutritifs ainsi que le potentiel de réduction des émissions, et de vérifier les possibilités d'application de ces mesures dans la pratique. En recommandant des mesures efficaces et adaptées à la pratique, Agroscope contribue à combler les lacunes qui subsistent dans la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture. Les premiers résultats seront disponibles à la fin de 2023.

Date cible: 31.12.2023

Réduction des produits phytosanitaires: mise au point d'indicateurs de risque et de chiffres clés

Le Plan d'action national Produits phytosanitaires (PAN-PPh) adopté par le Conseil fédéral en septembre 2017 définit des objectifs et des mesures visant à réduire les risques et à utiliser de façon durable les PPh sur une durée de dix ans. Conformément aux objectifs du PAN-PPh, des procédés, des technologies et des stratégies globales de protection des plantes sont développés en vue de réduire l'utilisation des PPh de synthèse.

Afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et de cuivre, un métal lourd utilisé de manière intensive dans les grandes cultures et les cultures spéciales, Agroscope développe des méthodes de lutte alternatives et des stratégies ainsi que de nouveaux systèmes de production pour la prévention des organismes nuisibles. Ils sont testés dans des conditions pratiques sur les principaux groupes de cultures. Pour quantifier les risques liés aux produits phytosanitaires à l'échelle nationale, Agroscope met au point des indicateurs de risque; de premiers chiffres clés seront disponibles en 2023.

Date cible: 31.12.2023

Concept «One Health» pour l'alimentation: publication de principes scientifiques

Le concept «One Health» vise à obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la santé, de la production à la consommation.

Agroscope élargit ses analyses et ses modèles afin que les mesures prises à l'échelle de la production et des consommateurs puissent être évaluées en termes d'efficacité, de durabilité et en ce qui concerne les aspects sanitaires.

Date cible: 31.12.2023

Mise en œuvre de la stratégie d'implantation des sites: réalisation des déménagements de groupes prévus et mise à jour du controlling des gains d'efficacité

Après la décision du Conseil fédéral en mai 2020 sur la stratégie d'implantation des sites d'Agroscope, le projet de mise en œuvre a débuté. En vue du transfert de certaines activités de recherche prévu à partir de 2022, la planification détaillée se concentre sur la mise à disposition des infrastructures nécessaires en fonction des besoins et sur leur optimisation.

Les déménagements de groupes de recherche des sites de Wädenswil à Reckenholz prévus pour 2023 seront organisés de manière efficace et dans les délais. De même, les optimisations de l'infrastructure prévues pour cette année selon le concept détaillé seront mises en œuvre et les gains d'efficacité seront utilisés pour renforcer la recherche. Agroscope assure un controlling semestriel de la réalisation et de l'utilisation des gains d'efficacité.

Date cible: 31.12.2023

Utilisation des gains d'efficacité pour les stations d'essais: définition de projets intégrant l'«approche de co-crédation» et début de la mise en œuvre

La mise en place de stations d'essais en collaboration avec les cantons et les filières fait partie intégrante de la stratégie d'implantation des sites d'Agroscope.

Le but des stations d'essais est de regrouper les connaissances de la recherche, de la vulgarisation et de la pratique et, dans le cadre d'une «approche de co-crédation», de discuter de problèmes pratiques, de définir des questions de recherche sur des thématiques spécifiques au site et intéressantes pour l'ensemble de la Suisse afin de mettre en œuvre ensemble les projets correspondants. Cette approche doit permettre de renforcer l'échange de connaissances avec la pratique et d'accélérer la mise en place de solutions.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL POUR L'APPROVISIONNEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS (OFAE)

PROJETS

Réorganisation de l'Approvisionnement économique du pays (AEP): renforcement de l'OFAE en tant qu'état-major de l'AEP

Il s'agit de mettre en œuvre les mesures prévues dans le projet.

Les mesures comprennent le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs, la réalisation d'une analyse des processus en vue de l'élaboration d'une stratégie de numérisation, et la mise en œuvre de l'idée de plateforme (intensification des contacts avec la politique et les cantons, actualisation de la communication en matière de résilience et de provisions domestiques).

Date cible: 31.12.2023

Approvisionnement énergétique en cas de pénurie d'électricité ou de gaz: mise en place du monitoring de l'électricité et mise au point des mesures de gestion réglementée du gaz

La capacité d'action doit être augmentée en cas de gestion réglementée de l'électricité ou du gaz. L'efficacité des mesures de gestion réglementée doit pouvoir être vérifiée dans un délai approprié et sur la base de données fiables au moment de leur application. C'est là l'objectif du monitoring de l'électricité, qui s'inspire du système de monitoring de Swissgrid. Dans le sillage de la mise en place du monitoring, l'accès aux données est réglementé, les formations requises sont effectuées et l'interface avec la présentation électronique de la situation de l'AEP est implémentée. Mesures de gestion réglementée du gaz: préparation des appels à réduire la consommation et de leur communication, conception de mesures de contingentement possibles avec le domaine Énergie.

Date cible: 31.12.2023

Optimisation de la production de denrées alimentaires: augmentation ciblée du taux d'autosuffisance en cas de nécessité

Il s'agit de préparer l'amélioration de la production indigène en cas de pénurie grave affectant la production de denrées alimentaires.

Afin d'être en mesure d'augmenter de manière ciblée le taux d'auto-provisionnement en denrées alimentaires en cas de pénurie grave, il faut évaluer les conditions nécessaires à la réalisation d'une optimisation de la production et définir les procédures. Les questions centrales que cela soulève seront clarifiées et exposées dans un rapport consolidé.

Date cible: 31.12.2023

Maintien des capacités de transport en cas de crise: garantie des capacités de transport en cas de crise d'approvisionnement

En collaboration avec tous les modes de transport impliqués, il s'agit d'assurer le maintien des capacités de transport en cas de crise.

Il s'agit d'analyser et d'optimiser les préparatifs effectués en vue du maintien des capacités de transport routier lors de crises d'approvisionnement (notamment en ce qui concerne l'efficacité et l'efficience des processus, l'utilisation du potentiel en matière de numérisation, le lien avec l'Office fédéral des routes et les cantons).

Date cible: 31.12.2023

Complément aux normes informatiques minimales: intégration des risques liés aux chaînes d'approvisionnement dans les normes informatiques minimales

Les normes minimales sectorielles pour les TIC doivent être complétées par d'autres mesures de protection spécifiques.

Les risques spécifiques pesant sur les chaînes d'approvisionnement concernant les processus informatiques critiques doivent être examinés (disponibilité des matériels et logiciels et accès aux prestations étrangères, par ex. applications cloud). À cette fin, il est nécessaire d'évaluer les risques pesant sur les chaînes d'approvisionnement dans le domaine des TIC concernant différents processus d'approvisionnement critiques et de développer des mesures visant à réduire ces risques. Les normes minimales pour les TIC sont complétées par d'autres mesures spécifiques aux chaînes d'approvisionnement.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DU LOGEMENT (OFL)

PROJETS

Conditions-cadres en matière de droit du bail: soutien aux Commissions des affaires juridiques (CAJ) dans la mise en œuvre d'initiatives parlementaires portant sur le droit du bail

L'OFL est compétent en matière de droit du bail. Il soutient le Conseil fédéral et le Parlement dans l'élaboration et la révision des bases légales.

Le traitement de plusieurs initiatives parlementaires portant sur le droit du bail de droit du bail est en cours au Parlement. L'OFL soutient les CAJ en élaborant les documents pour la consultation et prépare une révision légale sur la base des résultats de la consultation.

Date cible: 31.12.2023

Programme de recherche dans le domaine du logement: adoption du programme de recherche pour la période 2024 à 2027

Les priorités de la recherche dans le domaine du logement sont fixées dans des programmes de recherche quadriennaux. Ces derniers mettent l'accent sur des développements qui pourraient appeler une intervention de l'État, élaborent et diffusent des bases axées sur la pratique, et soutiennent des approches concrètes en vue de résoudre des problèmes existants.

Les thèmes prioritaires de la recherche dans le domaine du logement doivent être redéfinis pour la période 2024–2027. Le recensement des thèmes et leur description s'effectuent en collaboration avec les parties intéressées. Le programme est adopté par la Commission fédérale du logement (CFL) et le chef du département.

Date cible: 31.12.2023

Mémento statistique sur la construction de logements d'utilité publique: publication d'un mémento statistique contenant des données sur la construction de logements d'utilité publique

Pour que les moyens mis à disposition par la Confédération pour l'aide au logement puissent être utilisés de manière plus ciblée, il faut des bases statistiques pertinentes. Le mémento statistique fournit des chiffres sur la construction de logements d'utilité publique et les compare à l'ensemble du marché du logement.

Les données du Registre fédéral des bâtiments et des logements, du relevé structurel, ainsi que celles d'autres enquêtes nationales de l'Office fédéral de la statistique et de l'OFL, permettent d'établir des évaluations pertinentes sur la structure des bâtiments et des logements et sur les conditions de logement dans le secteur de la construction de logements d'utilité publique, et de les comparer avec l'ensemble du marché du logement. Les évaluations sont publiées dans un mémento statistique clair et accessible au grand public.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DU SERVICE CIVIL (CIVI)

PROJETS

Avenir du système de l'obligation de servir I: proposition au Conseil fédéral concernant le projet de modification de la LSC destiné à la consultation

Sur la base de la décision du Conseil fédéral du 30.6.2021 (EXE 2021.0887), le CIVI, conjointement avec le DDPS, analyse les résultats de la consultation, rédige le rapport sur les résultats de la consultation et, le cas échéant, prépare une proposition au Conseil fédéral accompagnée d'un projet d'acte et d'un message. Avec le rapport sur les résultats de la procédure de consultation et les projets de message et de modification d'actes législatifs (LSC, loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, loi sur l'armée), le Conseil fédéral dispose des bases nécessaires pour prendre sa décision en vue d'une proposition au Parlement. Les délais à respecter sont fixés par le Conseil fédéral.

Date cible: 31.12.2023

Avenir du système de l'obligation de servir II: franchissement des jalons fixés dans le mandat de projet du DDPS

Sur la base de la décision du Conseil fédéral du 4.3.2022 (EXE 2022.0132), le CIVI collabore avec le DDPS pour concrétiser les modèles «obligation de servir axée sur les besoins» et «obligation de servir dans la sécurité», dans la perspective du rapport et, le cas échéant, d'une proposition au Conseil fédéral à la fin de 2024. Les étapes clés sont définies par le Secrétariat général du DDPS.

Le CIVI participe aux travaux menés dans le cadre du mandat confié au DDPS de concrétiser deux modèles visant à assurer à long terme l'avenir du système de l'obligation de servir, conformément au mandat de projet du DDPS.

Date cible: 31.12.2023

Avenir du système de l'obligation de servir III: mise en œuvre des recommandations 1 et 4 du rapport 20542 du Contrôle fédéral des finances

Le CIVI apporte son concours à la mise en œuvre des recommandations 1 et 4 adressées au DDPS dans le rapport 20542 du Contrôle fédéral des finances (CDF) (consacré à l'évaluation de l'engagement des personnes astreintes au service militaire, à la protection civile et au service civil pendant la crise du COVID-19).

En siégeant temporairement au sein de la plateforme opérationnelle du Réseau national de sécurité (RNS), le CIVI apporte son concours à la mise en œuvre des recommandations 1 et 4 adressées au DDPS, qui prescrivent une collaboration avec le DEFR (CIVI), conformément à l'organisation du travail du DDPS relative à la recommandation 1 et au mandat de projet du DDPS relatif à la recommandation 4.

Date cible: 30.06.2023

Projet pilote prévoyant l'affectation de civilistes au soutien de proches de personnes nécessitant une prise en charge: rapport sur la réalisation et l'évaluation de 100 affectations pilotes et décision du Conseil fédéral sur la suite des opérations

Sur la base de la décision du Conseil fédéral du 25.11.2020 (EXE 2020.2719), une centaine d'affectations pilotes dans le domaine de l'assistance ambulatoire sont menées dans trois régions linguistiques, et évaluées en parallèle; les résultats de l'évaluation sont présentés sous la forme d'un rapport au Conseil fédéral avec, le cas échéant, une proposition en vue de l'élaboration d'un projet destiné à la consultation. La durée du projet, prolongée jusqu'au 30.6.2023, doit permettre de réaliser et d'évaluer une centaine d'affectations pilotes.

Date cible: 31.12.2023

Transformation numérique du CIVI: décisions relatives à la conclusion de la phase de conception et à la libération de la phase de réalisation

Le pilotage et la conduite du projet s'inscrivent dans la mise en œuvre de la stratégie de l'office en matière de transformation numérique et s'effectuent selon la méthode de gestion de projets HERMES 5.1 (scénario «Système informatique propre agile») dans les phases de conception et de réalisation.

Das nach der Projektmethode «HERMES 5.1 IT-Individualanwendung agil» geführte Projekt erreicht die Meilensteine Phasenabschluss Konzept und Phasenfreigabe Realisierung. Le projet, mené conformément à la méthode HERMES 5.1 (scénario «Système informatique propre agile»), atteint les jalons de la conclusion de la phase de conception et de la libération de la phase de réalisation.

Date cible: 30.06.2023

SERVICE D'ACCRÉDITATION SUISSE (SAS)

PROJETS

Satisfaction des clients: analyse des résultats du sondage

Une enquête structurée est réalisée chaque année afin d'évaluer la satisfaction des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) concernant les prestations du SAS.

Sur la base des résultats du sondage, des mesures visant à améliorer les prestations sont examinées et arrêtées d'ici à fin mars.

Date cible: 31.03.2023

Évaluation par les pairs de l'EA (European co-operation for Accreditation): mise en œuvre

Le SAS fait régulièrement l'objet d'une évaluation par ses pairs. Les exigences sont fixées dans la norme ISO/IEC 17011:2017 «Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité» et les directives de l'EA.

Le SAS fait l'objet d'une évaluation par ses pairs.

Date cible: 31.12.2023

SEC. D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION (SEFRI)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Formation professionnelle. Pour un changement d'approche en matière de validation des acquis de l'expérience» (en exécution du po. Atici 21.3235): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Atici 21.3235 concernant la formation professionnelle, pour un changement d'approche en matière de validation des acquis de l'expérience.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Pas de suppression des contributions fédérales en faveur des établissements de recherche d'importance nationale» (en exécution des po. CSEC-N 20.3927 et CSEC-E 20.3462): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution des postulat CSEC-N 20.3927 et CSEC-E 20.3462. Le rapport présentera les canaux que le Conseil fédéral entend utiliser et la base légale sur laquelle il souhaite s'appuyer pour verser, à partir de 2025, aux établissements de recherche d'importance nationale les contributions fédérales attribuées jusqu'à présent au titre de l'art. 15 LERI.

Date cible: 31.12.2023

Lancement des nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR): décision

Le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2023 du lancement de deux à trois nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR) sur la base des exigences fixées dans le message FRI 2021–2024. Les PNR servent à élaborer des connaissances à valeur exploratoire ou permettant d'agir pour résoudre des problèmes de société urgents.

Date cible: 30.06.2023

Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'agence de droit public Movetia: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message sur la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'établissement de droit public Movetia. La modification de la structure juridique de Movetia (actuellement une fondation de droit privé), menée en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), vise à améliorer la gouvernance.

Date cible: 31.12.2023

Accord d'association de la Suisse au programme de l'UE pour la promotion de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport «Erasmus+» 2021–2027: conclusion

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 l'accord d'association de la Suisse au programme « Erasmus+ », le programme de l'UE pour la promotion de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe, si les négociations avec l'UE peuvent être entamées et qu'elles aboutissent.

Date cible: 31.12.2023

Adaptation de l'annexe III de l'accord sur la libre circulation des personnes (reconnaissance des qualifications professionnelles): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à l'arrêté fédéral concernant l'adaptation de l'annexe III de l'accord sur la libre circulation des personnes, à l'issue d'une procédure de consultation, si les négociations avec l'UE peuvent être entamées et qu'elles aboutissent. À cet égard, certaines nouveautés importantes seront intégrées, comme la carte professionnelle européenne (procédure de reconnaissance électronique) et le mécanisme d'alerte pour les métiers relevant de la santé et de la formation.

Date cible: 31.12.2023

Actualisation de la politique spatiale: adoption

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral renouvellera, dans le cadre d'un rapport, la politique spatiale suisse de 2008 après l'avoir évaluée et en tenant compte des nouvelles possibilités et des nouveaux défis dans l'espace.

Date cible: 30.04.2023

Révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) et de la convention administrative passée entre le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats de maturité: décision

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral décidera de la révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) ainsi que de la convention administrative passée entre le Conseil fédéral et la CDIP concernant la reconnaissance des certificats de maturité. Les révisions doivent permettre d'atteindre les objectifs de formation de la maturité gymnasiale en tenant compte des défis actuels et futurs de la société, de renforcer la comparabilité des certificats de maturité et d'améliorer les organes communs de la Confédération et des cantons.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «L'éducation en vue du développement durable en Suisse» (en exécution du po. Romano 19.3764): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport « L'éducation en vue du développement durable en Suisse » en exécution du postulat Romano 19.3764. Le rapport a pour but d'identifier les possibilités de promouvoir un plan d'action national pour l'éducation au développement durable dans l'enseignement obligatoire.

Date cible: 31.12.2023

Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) pendant les années 2025 à 2028: ouverture de la consultation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028. Il propose ainsi des orientations générales ainsi que des décisions de financement pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025–2028. La Suisse doit tenir une position de leader dans ce domaine fondamental pour la prospérité du pays et maîtriser les défis tels que la transformation numérique de l'économie et de la société.

Date cible: 30.06.2023

Accord associant la Suisse au programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE (Horizon Europe) et à d'autres éléments du paquet Horizon 2021–2027: conclusion

Le Conseil fédéral conclura l'accord sur le paquet Horizon 2021–2027 au premier semestre 2023, afin de permettre une participation intégrale des chercheurs suisses si l'UE accepte d'entamer les négociations et que celles-ci aboutissent.

Date cible: 30.06.2023

Modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI): création de la base légale pour le plan sectoriel de la Confédération pour les futurs projets du CERN: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023, après la clôture de la procédure de consultation, le message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) en vue de créer la base légale du plan sectoriel de la Confédération relatif à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

Date cible: 30.06.2023

Plan sectoriel de la Confédération pour l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN): adoption

Le Conseil fédéral adoptera le plan sectoriel de la Confédération relatif à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) au second semestre 2023 (conformément à l'art. 13 LAT et à l'art. 21 OAT). Il s'agit de faciliter, pour les futurs projets du CERN, la mise à disposition de terrains sur lesquels le CERN bénéficie déjà d'un droit de superficie de la Confédération et de terrains sur sol suisse nécessaires à la réalisation éventuelle du FCC.

Date cible: 31.12.2023

Accord entre le Conseil fédéral et l'Institut Max von Laue-Paul Langevin (ILL) relatif à la participation scientifique de la Suisse pour les années 2024–2028: conclusion

Au semestre 2023, le Conseil fédéral conclura l'accord avec l'ILL relatif à la participation scientifique de la Suisse pour les années 2024–2028, afin qu'il puisse entrer en vigueur début 2024. L'ILL est le leader mondial des sources de neutrons pour la recherche dans les domaines de la science des matériaux, de la physique des solides, de la chimie, de la cristallographie, de la biologie moléculaire ainsi que de la physique nucléaire et de la physique fondamentale.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Positionnement des écoles supérieures: mise en œuvre

Le projet prévoit un examen global du positionnement national et international des écoles supérieures (ES). Il vise à mieux positionner les ES tout en préservant leur orientation vers le marché du travail.

Le projet avance conformément au calendrier. Les mesures consensuelles doivent être concrétisées.

Date cible: 31.12.2023

Consolidation de la solution suisse pour Erasmus+: mise en œuvre

La solution suisse pour Erasmus+ est consolidée parallèlement aux objectifs en matière d'association. Les modalités et les besoins d'une consolidation à partir de 2024 puis dans le cadre du message FRI 2025–2028 sont évalués. La plus-value est démontrée, et les conséquences financières clairement détaillées.

Les mesures sont identifiées et, le cas échéant, les besoins financiers supplémentaires à partir 2024 sont prévus. Le budget 2024 est modifié en conséquence si nécessaire.

Date cible: 31.12.2023

Mesures transitoires: financement direct, par le SEFRI, des chercheurs qui ne peuvent obtenir un soutien de l'UE en raison de l'exclusion de la Suisse du paquet Horizon 2021–2027 (y c. transferts de crédits nécessaires): mise en œuvre

Le DEFR (SEFRI) finance directement les acteurs suisses de la recherche et de l'innovation dans la mesure où ceux-ci peuvent participer à des projets de l'UE, mais ne bénéficient d'aucun soutien financier de l'UE en raison du statut de la Suisse dans le paquet Horizon. Les fonds nécessaires sont transférés par le Conseil fédéral du crédit destiné à la contribution obligatoire vers celui destiné aux mesures d'accompagnement. Le DEFR (SEFRI) finance les chercheurs tout au long de l'année.

Date cible: 31.12.2023

Évaluation intermédiaire 2023 du domaine des EPF: publication

Le but de l'évaluation intermédiaire est de vérifier si le mandat de base et les objectifs stratégiques sont remplis. Les résultats et les recommandations servent à formuler les objectifs stratégiques qui seront assignés par le Conseil fédéral au domaine des EPF pour la prochaine période FRI. Les experts effectueront un audit du domaine des EPF du 26 au 31.3.2023. Le rapport d'évaluation doit être remis au chef du département d'ici au 20.4.2023. Il sera publié d'ici à la fin de 2023, en même temps que l'avis du Conseil des EPF sur les recommandations.

Date cible: 31.12.2023

Rapport sur la campagne d'image consacrée aux soins de longue durée: publication

Cette campagne vise non seulement à motiver les futurs professionnels à s'engager dans les soins de longue durée et à les informer sur les perspectives de carrière, mais aussi à combattre les préjugés. Le DEFR (SEFRI) informera sur les résultats de la campagne d'image consacrée aux soins de longue durée au second semestre 2023. Sous la conduite du DEFR (SEFRI), la Confédération a chargé en 2018 l'organisation du monde du travail compétente de lancer une campagne visant à améliorer l'image des formations et des carrières dans les soins de longue durée.

Date cible: 31.12.2023

CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DEFR (ISCECO)

PROJETS

Préparation et planification du déménagement du service standard GEVER au sein du réseau de centres de calcul: déménagement du centre de calcul Titanic (réalisation de la solution transitoire)

Le déménagement du centre de calcul Titanic sera mis en œuvre au cours de l'année 2022 conformément au calendrier convenu avec le secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI) et l'Office fédéral de l'informatique (OFIT) (décision concernant le choix d'une variante et solution provisoire). La solution provisoire (la décision concernant le choix d'une variante) est réalisée en raison du déménagement du centre de calcul Titanic. La concertation aura lieu en 2022, avec la participation du secteur TNI et de l'OFIT (calendrier).

Date cible: 31.12.2023

Travaux préparatoires en vue de l'exploitation d'applications dans le réseau de centres de calcul: début de la mise en place de l'infrastructure de base dans les nouvelles zones du réseau de centres de calcul

Les travaux préparatoires sont menés en vue de l'exploitation d'applications dans le réseau de centres de calcul (infrastructure de base dans les nouvelles zones de réseau, démonstration de faisabilité [proof of concept, PoC] pour l'utilisation des services de cloud privé de l'OFIT).

Les travaux concernant l'infrastructure de base dans les nouvelles zones de réseau du réseau de centres de calcul ont commencé (PoC ou étude de faisabilité, décision concernant le choix d'une variante, phase de conception, début de la phase de réalisation selon HERMES).

Date cible: 31.12.2023

Travaux préparatoires en vue de l'exploitation d'applications dans le réseau de centres de calcul: démonstration de faisabilité pour l'utilisation des services en nuage privé de l'OFIT

En vue de l'utilisation des services de cloud privé de l'OFIT, une démonstration de faisabilité (PoC) est préparée et réalisée.

Date cible: 31.12.2023

Amélioration de la résilience: présentation de variantes pour tirer profit du potentiel des centres de calcul dans l'amélioration de la résilience des applications métier

Une étude est menée sur l'amélioration de la résilience des applications métier dans le réseau de centres de calcul.

Il est prévu d'étudier la résilience des applications métier dans le contexte du réseau de centres de calcul, en particulier le potentiel d'amélioration et d'optimisation. Des variantes de réalisation sont esquissées et développées. Elles sont présentées aux bénéficiaires de prestations et discutées.

Date cible: 31.12.2023

DETEC

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DETEC (SG-DETEC)

PROJETS

Cyberadministration DETEC: clôture formelle du programme et coordination au niveau départemental des projets menés dans les offices

La décision concernant la libération de la phase de clôture du programme sera prise à la fin de l'année 2022. En 2023, le programme sera formellement clôturé selon la méthode HERMES, y compris le reporting final et le transfert des résultats restants du programme aux Digital Services DETEC.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS (OFT)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

État d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et perspectives

RAIL 2050: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message relatif au rapport sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et sur les perspectives RAIL 2050. Le rapport comprend l'état des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ainsi que la perspective à long terme révisée «Perspective Rail 2050». Il contient en outre des adaptations des arrêtés fédéraux et des crédits d'engagement pertinents, qui résultent de l'avancement de la planification et de la mise en œuvre.

Date cible: 30.06.2023

Loi fédérale concernant l'infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo): adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message relatif à une loi concernant l'infrastructure de données sur la mobilité. La simplification de la mise à disposition, de l'échange, de la compilation et de l'utilisation de ces données renforcera l'efficacité et les synergies du système de transports.

Date cible: 30.06.2023

Financement de projets de renouvellement de l'infrastructure routière destinée au chargement des automobiles: demande

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral demandera un crédit supplémentaire pour le financement de projets de renouvellement de l'infrastructure routière destinée au chargement des automobiles. Le financement des cinq points de chargement des automobiles (Lötschberg, Vereina, Furka, Oberalp, Simplon) requiert une réorganisation partielle. Le crédit mentionné est nécessaire en plus du crédit d'engagement actuel destiné à des contributions d'investissement pour le chargement des automobiles, afin de pouvoir réaliser les investissements d'infrastructure à venir.

Date cible: 30.06.2023

Loi fédérale sur le transport international de voyageurs et de marchandises par route: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message relatif à la loi fédérale sur le transport international de voyageurs et de marchandises par route. Ce projet prévoit d'adapter le droit suisse au premier paquet Mobilité de l'UE. Cette adaptation doit notamment garantir une concurrence plus équitable (extension de l'obligation de licence aux entreprises disposant de véhicules entre 2,5 et 3,5 tonnes) et permettre de renforcer la coopération avec les États de l'UE.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Développement de la liaison internationale Zurich-Munich» (en exécution du po. CTT-E 19.3006): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat CTT-E 19.3006 sur le développement de la liaison internationale Zurich-Munich. Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner comment intervenir le plus efficacement possible auprès des autorités compétentes en Allemagne et, le cas échéant, en Autriche pour planifier et réaliser l'infrastructure manquante en vue d'une densification de la cadence jusqu'à une éventuelle cadence horaire Zurich-Munich.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Accessibilité des transports publics pour les personnes en situation de handicap» (en exécution du po. Reynard 20.3874): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Accessibilité des transports publics pour les personnes en situation de handicap » en exécution du postulat Reynard 20.3874. Le rapport donnera une vue d'ensemble de l'application de la loi sur l'égalité pour les handicapés dans les transports publics en Suisse, identifiera les lacunes et présentera un calendrier afin de remédier le plus rapidement possible aux défauts.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Vue d'ensemble relative à la responsabilité civile dans le transport ferroviaire de marchandises» (en exécution du po. CTT-E 20.4259): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat CTT-E 20.4259 sur la responsabilité civile dans le transport ferroviaire de marchandises. Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter une vue d'ensemble et, si nécessaire, de clarifier les dispositions en la matière.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Évolution du trafic marchandises à travers les Alpes. Actualisation des scénarios» (en exécution du po. Storni 21.3076): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat Storni 21.3076 sur l'évolution du trafic marchandises à travers les Alpes et l'actualisation des scénarios. Le postulat charge le Conseil fédéral d'actualiser les scénarios et les prévisions correspondantes concernant le transport de marchandises à travers les Alpes pour les 20 à 30 prochaines années.

Date cible: 31.12.2023

Modification de la loi fédérale sur les chemins de fer: mise en œuvre du pilier technique du quatrième paquet ferroviaire de l'UE: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 le message relatif à la révision partielle de la loi sur les chemins de fer. Pour garantir le meilleur fonctionnement possible du trafic ferroviaire transfrontalier, le pilier technique du quatrième paquet ferroviaire de l'UE doit également être mis en œuvre en Suisse. Ce pilier prévoit des procédures et des prescriptions unifiées au niveau européen et réduit les coûts pour les chemins de fer et les fabricants de matériel roulant en trafic international.

Date cible: 30.06.2023

PROJETS

Rapport sur le transfert du trafic de novembre 2023. Rapport sur le transfert juillet 2021 – juin 2023:
approbation du rapport sur le transfert 2023 par le Conseil fédéral

Tous les deux ans, le Conseil fédéral informe le Parlement de l'état d'avancement du report modal. Le rapport sur le transfert évalue l'efficacité des mesures et contient les objectifs pour la prochaine période intermédiaire ainsi que la marche à suivre correspondante.

Le Conseil fédéral approuvera le rapport sur le transfert au cours du second semestre 2023. Tous les deux ans, le Conseil fédéral informe le Parlement de l'état d'avancement du report modal. Le rapport sur le transfert évalue l'efficacité des mesures et contient les objectifs pour la prochaine période intermédiaire ainsi que la marche à suivre correspondante.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE L'AVIATION CIVILE (OFAC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision partielle de la loi fédérale sur l'aviation (LA): ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2023 la consultation sur la révision partielle de la loi fédérale sur l'aviation. Le projet prendra notamment en compte les demandes de plusieurs motions en suspens. Les motions concernent les compétences pénales de la Confédération (mo. Candinas 18.3700), le financement du service de navigation aérienne sur les aérodromes régionaux (mo. Würth 20.4412), l'âge des pilotes (mo. CTT-N 21.3020 et mo. Ettlin 21.3095) et l'exemption de l'obligation d'effectuer des appels d'offres public pour l'octroi de concessions aux aéroports (mo. CTT-N 21.3458). Le projet intégrera en outre d'autres thèmes pour lesquels des adaptations de la LA sont nécessaires, principalement pour des raisons de droit de surveillance.

Date cible: 31.12.2023

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA): adoption

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2023 la 19^e série du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Le plan sectoriel des transports, Partie Infrastructure aéronautique (PSIA) est l'instrument de planification et de coordination de la Confédération pour l'aviation civile. Il fixe de manière contraignante les objectifs et les exigences en matière d'infrastructure aéronautique civile pour les autorités. La série 19 concerne entre autres les aérodromes de San Vittore et de St. Stephan.

Date cible: 30.06.2023

Modification d'ordonnance pour l'introduction et le financement du Low Flight Network (LFN): approbation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera les modifications d'ordonnance pour l'introduction et le financement du Low Flight Network (LFN). L'objectif du LFN est de permettre aux équipages d'hélicoptères d'effectuer des vols importants, comme des opérations de sauvetage et des vols de ravitaillement ou d'évacuation en cas de catastrophe, à l'aide de routes de vol aux instruments, même par mauvais temps.

Date cible: 30.06.2023

Modification de l'ordonnance sur l'aviation (OSAv): approbation

Depuis 2021, une réglementation harmonisée sur les drones est en vigueur dans toute l'Europe, dont la reprise en Suisse est prévue à l'automne 2022 via l'accord bilatéral sur le transport aérien. En automne 2022 également, l'ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS) sera adaptée pour la mise en œuvre nationale du règlement d'exécution (UE) 2019/947. Pour la mise en œuvre nationale du règlement délégué (UE) 2019/945, le Conseil fédéral approuvera la modification de l'ordonnance sur l'aviation (OSAv) au second semestre 2023.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Aéroport de Zurich: adaptation de la fiche de coordination PSIA Flughafen Zürich: procédure de consultation et de participation

En raison de l'arrêt du TAF concernant le règlement d'exploitation 2014, la fiche de coordination PSIA doit également être réexaminée et, si nécessaire, adaptée. L'OFAC mènera la procédure de consultation et de participation conformément à la OAT (Ordonnance sur l'aménagement du territoire).

Date cible: 31.12.2023

Décarbonation de l'aviation: mise en œuvre de la stratégie SAF et soutien général à la transition vers l'utilisation de carburants d'aviation renouvelables

Dans la perspective de l'objectif climatique « zéro émission nette » adopté pour la Suisse par le Conseil fédéral, l'aviation suisse doit également réduire le plus rapidement possible et dans la mesure du possible ses émissions de CO₂ provenant de sources fossiles d'ici 2050. Le recours à des carburants d'aviation durables issus de sources renouvelables devra apporter la plus grande contribution à cet égard. En se basant sur la Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral et le plan d'action 2021 - 2023 qui l'accompagne, l'OFAC a élaboré une stratégie visant à accroître l'utilisation de SAF (Sustainable Aviation Fuel) en Suisse.

La publication de la stratégie SAF est prévue pour cette année. La mise en œuvre s'effectue en particulier dans la perspective de la révision en cours de la loi sur le CO₂, qui contiendra probablement une obligation de mélange de SAF et qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Les premières étapes comprennent notamment des efforts pour améliorer la mise en réseau des acteurs suisses dans le domaine des SAF et le soutien à la construction d'installations de démonstration pour les SAF en vue de projets à grande échelle. Ces travaux sont soutenus financièrement, provisoirement et dans la mesure du possible, par des moyens dégagés par le financement spécial du trafic aérien et par le programme d'encouragement SWEET (OFEN). Les travaux se font en collaboration avec les services fédéraux concernés (OFEN, OFEV, DDPS, etc.).

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE (OFEN)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'électricité et du gaz: ouverture de la consultation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative au projet de loi sur l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'électricité et du gaz. Le projet s'appuiera en grande partie sur le règlement no 1227/2011 de l'UE relatif à l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie (REMIT).

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Analyse du potentiel hydraulique lié au retrait des glaciers» (en exécution du po. CEATE-N 21.3974): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Analyse du potentiel hydraulique lié au retrait des glaciers », en exécution du postulat CEATE-N 21.3974. Ce rapport indiquera, sur la base du nouvel inventaire de l'Institut de recherche sur l'eau Eawag, le potentiel de production hydroélectrique des lacs glaciers ainsi que les mesures à prendre pour l'exploiter.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050» (en exécution du po. Grossen 20.4627): approbation

Le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat Grossen 20.4627 au premier semestre 2023. Le rapport relèvera les lois et ordonnances à modifier pour que le secteur des transports n'ait plus recours aux énergies fossiles d'ici 2050. Il comportera en outre une étude exhaustive, menée en collaboration avec tous les acteurs concernés, sur les éventuelles modifications du droit du bail et du droit de la propriété par étapes nécessaires pour réglementer l'installation des stations de recharge pour les voitures électriques dans les garages. Les effets de ces modifications seront également analysés. Cette mesure exécute partiellement la motion Grossen 21.3371 « Voitures électriques. Bornes de recharge pour les locataires ».

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Assurer la mobilité de demain» (en exécution du po. Groupe RL 19.4052): approbation

Le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat du Groupe RL 19.4052 au premier semestre 2023, dans lequel il montre comment mettre en place des régions pilotes pour expérimenter des projets de mobilité durable, dans la perspective de l'objectif à long terme de décarbonation des transports.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Hydrogène. État des lieux et options pour la Suisse» (en exécution du po. Candinas 20.4709): approbation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat Candinas 20.4709. Ce rapport souligne l'importance du rôle de l'hydrogène vert dans la réduction des émissions de CO₂ générées par la consommation d'énergie, mais aussi pour assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique à long terme. En outre, le Conseil fédéral propose des mesures pour agir en conséquence, notamment en identifiant les secteurs dans lesquels l'utilisation de l'hydrogène vert est judicieuse et en déterminant les conditions réglementaires qui doivent être remplies pour assurer le développement progressif d'une économie de l'hydrogène propre et indigène.

Date cible: 30.06.2023

Concept de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA) pour la période 2024 à 2027: approbation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le concept RUMBA pour la période 2024 à 2027. Le concept sert de base à la mise en œuvre de la gestion des ressources de l'administration fédérale à partir de 2024. Il consigne notamment les modifications pour la période en cours et fixe les objectifs de réduction de la charge environnementale de la Confédération pour la période à venir. C'est une contribution majeure pour la réalisation des objectifs du train de mesures sur le climat.

Date cible: 30.06.2023

PROJETS

Programme de gestion des déchets 2021: Approbation

Le programme donne une vue d'ensemble de la gestion des déchets radioactifs de la planification jusqu'à la fermeture du dépôt en couches géologiques profondes. Avec le volume de déchets, les capacités de stockage intermédiaire et le plan de réalisation, le programme sert de base à l'estimation des coûts de gestion des déchets. Les responsables de la gestion des déchets doivent le mettre à jour tous les cinq ans. Le Conseil fédéral approuvera le plan de gestion des déchets 2021 au second semestre 2023.

Date cible: 31.12.2023

Mise en œuvre de la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi sur l'énergie par voie d'ordonnance:
Entrée en vigueur

Le 1^{er} octobre 2021, le Parlement a décidé d'apporter des modifications, entre autres, à la loi sur l'énergie et à la loi sur l'approvisionnement en électricité (FF 2021 2321). Ces modifications rendent nécessaire une révision de l'ordonnance sur l'énergie, de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, de l'ordonnance sur les émoluments et les taxes de surveillance dans le domaine de l'énergie et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité.

Les révisions de l'ordonnance sur l'énergie, de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, de l'ordonnance sur les émoluments et les taxes de surveillance dans le domaine de l'énergie et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Date cible: 30.06.2023

Révision totale de l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation: Entrée en vigueur

La révision totale de l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation vise à l'adapter à l'état de la technique et à la pratique actuelle des autorités de surveillance.

La révision totale de l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Date cible: 30.06.2023

OFFICE FÉDÉRAL DES ROUTES (OFROU)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité: adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le message relatif à la loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité. Cette loi offrira aux cantons et aux communes la possibilité de réaliser des projets pilotes en la matière. En outre, elle servira de base à la Confédération pour soutenir financièrement des projets pilotes.

Date cible: 31.12.2023

Bases légales pour une redevance remplaçant les impôts sur les huiles minérales: ouverture de la consultation

Au cours du second semestre 2023, le Conseil fédéral ouvrira une consultation sur une redevance destinée à remplacer les impôts sur les huiles minérales. Le projet tient compte du fait que les recettes provenant des impôts sur les huiles minérales ne cessent de diminuer en raison de l'augmentation de la mobilité électrique (et des véhicules à propulsion alternative).

Date cible: 31.12.2023

Réglementation de la conduite automatisée: ouverture de la consultation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral mettra en consultation les dispositions d'ordonnance régissant la conduite automatisée. Il déterminera dans quelle mesure les conducteurs pourront être déchargés de leurs obligations et dans quel cadre les véhicules dépourvus de conducteur mais équipés d'un système d'automatisation pourront être admis à la circulation s'ils circulent sur des tronçons prédéfinis et font l'objet d'une surveillance.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Révision des prescriptions sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs de voitures de livraison: lancement de la consultation relative à l'ordonnance sur les chauffeurs (OTR 1)

Les conducteurs de véhicules et d'ensembles de véhicules affectés au transport de choses, dont le poids excède 2,5 t mais ne dépasse pas 3,5 t, seront soumis aux prescriptions sur la durée du travail, de la conduite et du repos applicables aux chauffeurs de poids lourds et d'autocars. À partir du 1^{er} juillet 2026, dans l'UE, ces prescriptions s'appliqueront aussi aux conducteurs de véhicules et d'ensembles de véhicules de ce type dans le trafic transfrontalier. La réglementation européenne correspondante fait partie de l'accord sur les transports terrestres. La motion 20.4478 Dittli "Temps de travail et de repos. Égalité de traitement" exige une réglementation en ce sens pour le trafic intérieur suisse également.

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral ouvrira la procédure de consultation relative à l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (ordonnance sur les chauffeurs, OTR1).

Date cible: 31.12.2023

Abaissement de l'âge minimal requis pour conduire un vélo électrique lent: adoption de la révision de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC)

Les personnes de moins de 14 ans seront autorisées à conduire des vélos électriques lents à certaines conditions (par ex. accompagnement par des adultes). Le Conseil fédéral met ainsi en oeuvre la motion 20.3080 Nantermod "Vélo électrique. Adapter la législation à la pratique touristique".

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera la révision de l'ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (ordonnance réglant l'admission à la circulation routière, OAC).

Date cible: 31.12.2023

Ordonnance concernant les exigences requises pour les véhicules routiers (OETV): adoption de la révision de l'OETV

L'évolution des prescriptions techniques internationales pour les véhicules, divers besoins de l'économie, des communes et des cantons ainsi que des mandats politiques du Parlement impliquent un certain nombre d'adaptations au niveau des ordonnances. La série de mesures en question vise en premier lieu à améliorer encore la sécurité routière. Il est prévu par exemple d'harmoniser les prescriptions techniques suisses concernant les systèmes d'aide à la conduite avec les réformes européennes en la matière.

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera la révision de l'ordonnance concernant les exigences requises pour les véhicules routiers (OETV).

Date cible: 31.12.2023

Mise en œuvre de mesures relatives à la motion 20.4339 «Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs»: adoption de diverses modifications d'ordonnance et du message concernant la révision de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR)

Parmi les mesures prévues figurent la modification de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et de cinq ordonnances afin de réduire plus efficacement le bruit excessif des moteurs.

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), de même que la révision de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), de l'ordonnance sur la réception par type des véhicules routiers (ORT), de l'ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO) et de l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière (OCCR).

Date cible: 31.12.2023

Traitement des projets fondé sur les données grâce au Building Information Modeling (BIM): élaboration d'un manuel de saisie des données BIM

Dans le cadre de la numérisation de ses processus de travail, l'OFROU utilise la méthode BIM pour améliorer les processus de planification, de contrôle et de construction ainsi que la gestion du patrimoine. En 2023, l'OFROU va élaborer un guide de la saisie des données avec la méthode BIM. Celui-ci établira et définira notamment un standard de données unique pour l'OFROU. Il contiendra par ailleurs un catalogue d'éléments de construction et un catalogue de dommages.

Date cible: 31.12.2023

Optimisations structurelles dans le groupe de tâches des routes nationales: remise de rapports au Conseil fédéral

L'OFROU étudie certaines mesures destinées à améliorer l'efficacité dans le domaine des routes nationales. Il s'agit notamment de l'internalisation à l'OFROU de tâches relevant de l'appui au maître d'ouvrage et de la gestion du trafic ainsi que d'une collaboration plus étroite avec les unités territoriales et entre elles. Ces dernières sont des organisations chapeautées par les cantons et qui accomplissent de nombreuses tâches pour les routes nationales sur mandat de l'OFROU : service hivernal, nettoyage, entretien des espaces verts, entretien des équipements d'exploitation et de sécurité et travaux mineurs du gros entretien. Au second semestre 2023, l'OFROU rendra compte au Conseil fédéral de la mise en œuvre des travaux consacrés aux optimisations structurelles des tâches relevant des routes nationales.

Date cible: 31.12.2023

Programme de construction à long terme pour l'achèvement des routes nationales: approbation

Le réseau des routes nationales défini en 1960 par le Parlement dans l'arrêté éponyme compte 1892,5 kilomètres. Fin 2021, 1858,9 kilomètres de ce réseau avaient été réalisés et étaient en service.

L'achèvement du réseau incombe aux cantons, mais la Confédération prend à sa charge la majeure partie des coûts (87 % en moyenne) et exerce la haute surveillance en la matière. Un programme de construction à long terme est établi tous les quatre ans à titre d'instrument de planification ordinaire.

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le 11e programme de construction à long terme pour l'achèvement des routes nationales. Celui-ci devrait porter essentiellement sur l'achèvement de l'A9 en Valais et de l'A4 dans les cantons d'Uri et de Schwyz.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE LA COMMUNICATION (OFCOM)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Document de référence «Scénarios concernant la diffusion des services d'agences de presse» (en exécution du po. Pult 20.3949): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 un document de référence en exécution du postulat Pult 20.3949 concernant les services d'agences de presse. Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter des modèles sur la manière dont une agence de presse nationale travaillant dans l'intérêt du service public pourrait être financée et exploitée.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Discours de haine. La législation présente-t-elle des lacunes?» (en exécution du po. CPS-E 21.3450): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport en exécution du postulat CPS-E 21.3450 concernant les discours de haine. Le postulat charge le Conseil fédéral non seulement de présenter les moyens dont on dispose déjà pour lutter contre les discours de haine, mais aussi d'indiquer les lacunes éventuelles que présente la législation.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Stratégie de la Confédération en matière de très haut débit» (en exécution du po. CTT-N 21.3461): approbation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera une stratégie en matière de très haut débit en exécution du postulat CTT-N 21.3461. Le postulat charge le Conseil fédéral d'y présenter le développement à long terme de l'infrastructure à très haut débit en Suisse.

Date cible: 30.06.2023

Rapport sur l'infrastructure numérique. Réduire les risques géopolitiques (en exécution du po. Pult 20.3984): approbation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat Pult 20.3984 concernant la réduction des risques géopolitiques lors de l'introduction de la 5G. Le postulat charge le Conseil fédéral de montrer comment il est possible de garantir que l'infrastructure suisse de télécommunication ne soit pas affectée par la concurrence géoéconomique entre les Etats-Unis et la Chine.

Date cible: 30.06.2023

Rapport «Future utilisation des fréquences de la gamme des ondes millimétriques pour la téléphonie mobile. Impliquer les cantons» (en exécution du po. CTT-E 21.3596): approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le rapport en exécution du postulat 21.3596 sur l'utilisation des fréquences de la gamme des ondes millimétriques pour la téléphonie mobile. Le postulat charge le Conseil fédéral de montrer comment les cantons seront impliqués et les commissions parlementaires compétentes informées avant l'utilisation de telles fréquences, comment les résultats de la recherche à ce sujet seront pris en compte et comment la population sera informée à temps et de manière objective.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Service universel dans le domaine des télécommunications dès 2024: décision et définition de la suite de la procédure par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral examinera, au cours du 1^{er} semestre 2023, l'étendue du service universel dans le domaine des télécommunications et en définira la forme future. En vertu de l'art. 16, al. 3, LTC, il tient compte des besoins de la société et du monde économique ainsi que de l'état de la technique.

Date cible: 30.06.2023

Révision partielle de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST) visant à renforcer la sécurité des réseaux de télécommunication: adoption

Le Conseil fédéral adoptera, au cours du 2^e semestre 2023, la révision partielle de l'ordonnance sur les services de télécommunication. La révision vise à renforcer les réseaux de radiocommunication mobile contre les pannes de courant.

Date cible: 31.12.2023

Octroi de concessions aux radios locales et aux télévisions régionales: décision

Le DETEC octroie les concessions de diffusion aux radios locales et aux télévisions régionales pour la période allant de 2025 à 2034 en tenant compte de la redéfinition des zones de desserte pour le service public régional.

Date cible: 31.12.2023

Code de conduite pour l'exploitation d'espaces de données fiables: adoption

Le Conseil fédéral adoptera, au cours du 2^e semestre 2023, un code de conduite pour l'exploitation d'espaces de données fiables. Celui-ci doit servir de guide et de lignes directrices à tous les acteurs des principaux secteurs concernés.

Date cible: 31.12.2023

World Radio Conference (WRC-23): réalisation des objectifs du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral adoptera, au cours du 1^{er} semestre 2023, le mandat de négociation pour la Conférence mondiale des radiocommunications 2023. De nouvelles bandes de fréquences pour la 5G seront notamment identifiées lors de la CMR-23 qui se tiendra durant le dernier trimestre 2023.

Date cible: 30.06.2023

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT (OFEV)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Plan d'action pour la Stratégie Biodiversité Suisse, phase de mise en œuvre II (2024-2027): décision de principe

Après avoir analysé les résultats de la première phase de mise en œuvre, le Conseil fédéral décidera au second semestre 2023 de la poursuite et du financement des mesures et des projets pilotes du plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse pour les années 2024 à 2027. Les mesures du plan d'action promouvoir directement la biodiversité, allieront la politique fédérale en matière de biodiversité à d'autres domaines politiques et sensibiliseront au caractère élémentaire de la biodiversité pour la vie humaine.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Progression des grands prédateurs. Conséquences sur la gestion des surfaces agricoles des exploitations de base et d'estivage» (en exécution du po. CEATE-E 18.4095): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat CEATE-E 18.4095 sur les conséquences de la propagation des grands prédateurs sur les exploitations d'estivage. Le postulat charge le Conseil fédéral d'identifier les domaines dans lesquels il faut agir et de proposer les mesures en conséquence.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Halte à l'empierrement des espaces verts» (en exécution du po. Munz 19.3611): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat Munz 19.3611 relatif à l'empierrement des espaces verts. Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter les mesures permettant de prévenir cette pratique en favorisant les espaces verts, précieux pour la biodiversité.

Date cible: 31.12.2023

Révision de l'ordonnance sur la chasse: approbation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera une révision de l'ordonnance sur la chasse en vue de l'estivage 2023. Jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle révision de la loi sur la chasse, les dispositions de l'ordonnance relatives à la gestion des grands prédateurs seront assouplies.

Date cible: 30.06.2023

Quatrième traité avec l'Autriche sur la régulation du Rhin: adoption du message

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera le message relatif au quatrième traité avec l'Autriche sur la régulation du Rhin. Le message comprendra une demande de crédit d'engagement ainsi que la base légale nécessaire à l'exécution.

Date cible: 31.12.2023

Participation de la Suisse à Copernicus (initiative phare de l'UE pour l'observation de la Terre): approbation

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral prendra acte du rapport sur l'état des discussions relatives à la participation de la Suisse au programme européen d'observation de la Terre Copernicus et décidera de l'approbation d'un mandat de négociation.

Date cible: 30.06.2023

Révision de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) (mise en œuvre de la mo. Zanetti 20.3625 «Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable»): ouverture de la consultation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral ouvrira la procédure de consultation relative à la révision de la LEaux, en exécution de la motion Zanetti 20.3625. Afin d'améliorer rapidement la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable, les subventions de la Confédération octroyées pour leur détermination seront augmentées, à condition que les travaux soient achevés d'ici fin 2030.

Date cible: 31.12.2023

Révision de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) (mise en œuvre de la mo. CERN-N 20.4261 et 20.4262): stations d'épuration des eaux usées: ouverture de la consultation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral ouvrira la procédure de consultation relative à la révision de la LEaux, en exécution des motions CER-N 20.4261 «Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées» et 20.4262 «Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées».

Date cible: 31.12.2023

Rapport sur les résultats de la promotion des technologies environnementales (2017-2021): approbation

En application de l'art. 49, al. 3 de la loi sur la protection de l'environnement, le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2023 le rapport sur les résultats de la promotion des technologies environnementales sur la période 2017 à 2021. La Confédération peut promouvoir le développement de technologies, d'installations, de procédés et de produits (biens et services) qui permettent de réduire la pollution dans l'intérêt public.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Que signifie l'objectif "zéro net" pour le secteur du bâtiment, et comment l'atteindre?» (en exécution du po. Schaffner 20.4135): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat Schaffner 20.4135 relatif à l'objectif zéro net pour le secteur du bâtiment. Le postulat charge le Conseil fédéral d'indiquer les mesures à prendre pour que l'objectif zéro net 2050 soit respecté dans ce secteur.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Conséquences économiques, sociales et sociétales de la Stratégie Sol Suisse» (en exécution du po. Burkart 20.3477): approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat Burkart 20.3477 sur les suites de la Stratégie Sol Suisse. Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter les conséquences concrètes des objectifs de la stratégie sur le plan économique, social et sociétal, ainsi que les mesures prévues pour les atteindre.

Date cible: 31.12.2023

Rapport «Économie circulaire, réduction du volume des déchets et recyclage» (en exécution des po. Bourgeois 20.3062, Munz 20.3090, Clivaz 20.3727, Gapany 20.4411 et Chevalley 20.3110): approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2023 le rapport en exécution des postulats Bourgeois 20.3062, Munz 20.3090, Clivaz 20.3727, Gapany 20.4411 et Chevalley 20.3110 sur l'économie circulaire, la réduction du volume des déchets et le recyclage.

Date cible: 30.06.2023

Révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau: adoption du message

Au premier semestre 2023, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau. Les modifications permettront de surmonter les difficultés posées par la hausse significative des risques naturels et de maintenir le niveau de sécurité à moyen terme grâce aux outils dont dispose la Confédération.

Date cible: 30.06.2023

Train de mesures pour la préservation des ressources et l'économie circulaire: approbation

Au second semestre 2023, le Conseil fédéral approuvera un train de mesures pour la préservation des ressources et l'économie circulaire. Malgré un accroissement de l'efficacité, le Conseil fédéral considère qu'il est nécessaire d'agir en matière d'exploitation durable des ressources, surtout dans les secteurs importants pour l'environnement, comme l'alimentation, le logement et la mobilité.

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Téléphonie mobile et rayonnement: Mise en œuvre des mesures d'accompagnement

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement téléphonie mobile et rayonnement (surveillance de l'exposition au rayonnement, service de conseil médical environnemental sur le RNI, recherche téléphonie mobile et rayonnement). Les premiers résultats du monitoring du rayonnement non ionisant seront publiés en 2022.

Date cible: 31.12.2023

OFFICE FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (ARE)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Quatrième génération des projets d'agglomération: demande

Le Conseil fédéral proposera au premier semestre 2023 un crédit d'engagement à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (4^e génération des projets d'agglomération). Dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération, la Confédération soutient des mesures d'amélioration du trafic d'agglomération au moyen du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Date cible: 30.06.2023

Politique des agglomérations 2024+: adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le projet remanié de politique des agglomérations 2024+. Il y fixera la future orientation du développement de cette politique. En présentant le rapport en la matière, il exécutera par la même occasion le postulat Kutter 19.3665 «Agglomérations. Défis particuliers».

Date cible: 31.12.2023

Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne 2024+: adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2023 le projet remanié de politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne 2024+. Il y fixera la future orientation du développement de cette politique. En présentant le rapport en la matière, il exécutera par la même occasion la motion Egger 19.3731 «Plan d'action pour les régions de montagne».

Date cible: 31.12.2023

PROJETS

Un aménagement du territoire plus flexible, en particulier pour le photovoltaïque et la biomasse: mise en vigueur de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire révisée

Une augmentation de la production d'énergie renouvelable est nécessaire pour répondre à la Stratégie énergétique 2050 et aux objectifs du Conseil fédéral en matière de climat. Il était considéré jusqu'à présent que le besoin en énergie photovoltaïque pouvait être couvert en temps voulu par des installations sur des bâtiments et autres infrastructures. Or le changement climatique et la guerre en Ukraine ont nettement renforcé la nécessité de mettre rapidement à disposition une quantité suffisante d'énergie indigène issue de sources renouvelables. Sur ce point, la sécurité de l'approvisionnement est un élément central. Il faut donc que soient créées, principalement au niveau de l'ordonnance, les conditions nécessaires pour pouvoir mettre en place rapidement, y compris hors de la zone à bâtir, les installations qui s'imposent en cas de probable pénurie. Une action est nécessaire en premier lieu dans le domaine du photovoltaïque, puis, en complément, dans celui de la biomasse. Il faudra notamment clarifier pour cela les conditions auxquelles des installations photovoltaïques isolées devraient elles aussi pouvoir être autorisées hors de la zone à bâtir. Les objectifs et les principes de l'aménagement du territoire seront alors à prendre en considération de façon optimale. L'ordonnance sur l'aménagement du territoire, adaptée en tenant compte des résultats de la consultation, est mise en vigueur par le Conseil fédéral.

Date cible: 30.06.2023

Programme pour les interfaces multimodales: transposition dans les instruments d'aménagement et de financement existants

Grâce aux interfaces multimodales, le passage d'un moyen de transport à un autre est simple, efficace, confortable et attrayant. Les interfaces multimodales assurent une connexion encore meilleure entre les transports publics et le transport individuel puisqu'elles permettent une transition rapide entre le transport longue distance et les réseaux de transport régionaux et locaux. Selon les emplacements, les interfaces multimodales offriront des possibilités de se déplacer combinant trains, trams, bus, parkings et solutions de partage de vélos et de voitures. Dans le cadre de planifications à grande échelle, les interfaces multimodales peuvent être un soutien au développement de lieux de travail et d'habitation. Les cantons sont ainsi en mesure d'orienter la croissance de leur population et de leurs emplois par une densification ciblée autour des interfaces multimodales et par le développement de nouveaux quartiers offrant une mixité et une attractivité élevées. Les interfaces multimodales contribuent donc de manière importante à mieux coordonner le développement des transports et celui du territoire, ainsi qu'à atténuer la crise climatique.

Le programme pour les interfaces multimodales a donné lieu à de nombreuses études de base, aux thématiques très larges. Les résultats obtenus seront rassemblés dans un rapport de synthèse en 2023. Les conditions préalables seront ainsi créées pour déterminer comment les interfaces multimodales pourraient être transposées dans les instruments de financement et d'aménagement existants (p. ex. plan sectoriel des transports, partie Programme ; PRODES routes et rail ; projets d'agglomération ; plan directeur cantonal). Dans ce contexte, il s'agira en particulier de montrer dans quelle mesure les interfaces multimodales et les connexions entre réseaux ont déjà trouvé place dans les instruments centraux d'aménagement et de financement et dans quels domaines il reste nécessaire d'agir. La transposition dans les instruments de financement et d'aménagement existants est un thème qui sera aussi largement traité lors d'une conférence de presse ouverte au public prévue vers la fin de 2023. Cette séance d'information s'adressera à la fois aux spécialistes du domaine, au milieu politique et au grand public.

Date cible: 31.12.2023

SERVICE SUISSE D'ENQUÊTE DE SÉCURITÉ (SESE)

PROJETS

Révision de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT): ouverture de la procédure de consultation

L'OEIT doit être révisée suite aux modifications apportées à des dispositions juridiques internationales pertinentes et en raison de certaines confusions et contradictions.

Un projet de révision sera élaboré d'ici fin 2022 et servira de base pour la proposition adressée au département. Si le département donne suite à la proposition, il ouvrira la procédure de consultation, après avoir éventuellement adapté le texte.

Date cible: 30.06.2023

AUTORITÉS DE RÉGULATION DES INFRASTRUCTURES (REGINFRA)

PROJETS

ComCom: décision relative à la concession de service universel, surveillance des concessions de téléphonie mobile et évaluation des besoins en fréquences pour la téléphonie mobile

Suite à une révision du contenu du service universel par le Conseil fédéral, la ComCom prolonge d'une année la concession de service universel en cours ; l'adjudication de la prochaine concession de service universel aura lieu en 2023. Le respect de la concession de service universel est contrôlé chaque printemps en collaboration avec l'OFCOM sur la base des critères de qualité fixés par le Conseil fédéral. La surveillance des concessions de téléphonie mobile se fait de manière continue.

Date cible: 31.12.2023

EICom: surveillance des tarifs des gestionnaires de réseau au moyen de la nouvelle base de données de l'EICom, y compris eGov, préparation et mise en œuvre de mesures réglementaires relatives à la sécurité de l'approvisionnement, clarification des règles concernant le réseau européen interconnecté

La surveillance des tarifs, y compris la collecte et l'évaluation des données, s'effectue au moyen de la nouvelle base de données de l'EICom, et l'intégration au programme eGov a été réalisée avec succès. L'élaboration de mesures préventives pour garantir la sécurité du réseau et de l'approvisionnement se poursuit, et certaines d'entre elles sont déjà en cours de réalisation. Des informations (contenus et besoins) concernant la sécurité de l'approvisionnement et des questions internationales sont préparées à l'attention des intervenants politiques. Des contrats internationaux régissant le réseau interconnecté ont été adaptés.

Date cible: 31.12.2023

PostCom: analyse des changements sur le marché postal et des besoins en matière de réglementation, dans le but de définir les principaux défis à relever en matière de réglementation postale

Après plus de dix ans d'activité, la PostCom souhaite analyser les changements survenus sur le marché postal et les besoins en matière de régulation. Ces réflexions seront présentées et débattues dans le cadre d'un congrès ouvert aux différentes parties prenantes de la PostCom. L'objectif est de définir les principaux défis de la régulation postale pour les dix prochaines années.

Date cible: 30.06.2023

RaiCom: examen d'un thème relevant de l'accès non discriminatoire au réseau (par ex. maîtrise de système sélectionnée). Détermination des mesures à prendre pour réduire les éventuels potentiels de discrimination

L'analyse, l'action requise et la suite de la procédure concernant les éléments concernés (par ex. maîtrise de système sélectionnée) sont disponibles.

Date cible: 31.12.2023

AIEP: nomination des organes de médiation des diffuseurs privés pour la période allant de 2024 à 2027 (art. 91, al. 1, LRTV)

La nomination implique de se concerter avec les responsables actuels des organes de médiation pour définir les postes vacants, de préparer et de mettre en œuvre la procédure de nomination et de désigner la direction et la suppléance des différents organes de médiation.

Date cible: 30.11.2023

Éditeur : Chancellerie de la Confédération suisse
Disponible sur : www.bk.admin.ch